



---

# Projet éolien

## Mementu Bougueneuf

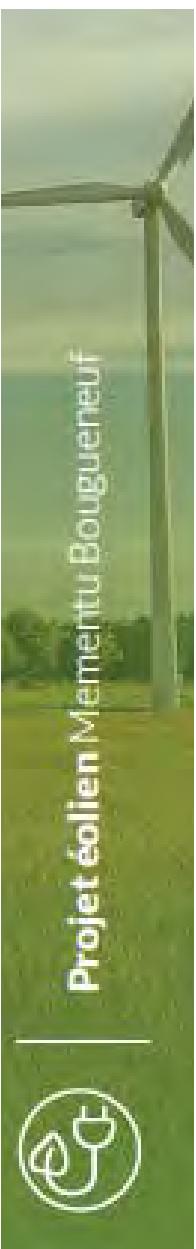
---

## Bilan de la concertation

Août 2022

*Communes de Rouillac et Eréac*





## Table des matières

I- LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE MÉMENTU-BOUGUENEUF	2
A- Historique.....	2
B- Un projet piloté par Iberdrola dans une volonté de dialogue avec le territoire.....	3
C- Zoom sur le mode d'intervention de l'agence Tact.....	3
II – LA DÉMARCHE DE CONCERTATION PROPOSÉE.....	4
A -Objectifs et parti-pris .....	4
B- Principe de travail.....	5
C – Synthèse de la démarche .....	5
III- LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE.....	6
A- Une relation de qualité avec les élus locaux.....	6
Le comité de suivi.....	6
Les rencontres avec les conseils municipaux .....	6
B -Une attention portée aux propriétaires et exploitants .....	7
C- Mobiliser et informer les habitants.....	8
Informer.....	8
Se mettre à disposition .....	9
D- Dialogue avec les services instructeurs .....	10
IV – UN DIALOGUE LOCAL POUR FAVORISER L'ANCRAGE TERRITORIAL.....	10
A- Les grands enseignements de la démarche .....	10
B- Poursuivre la démarche de dialogue .....	11
CONCLUSION.....	12

ANNEXES.....	13
ANNEXE 1 - Présentation comité de suivi – 11 mai 2022.....	14
ANNEXE 2 - Présentation et synthèse des conseils municipaux – 11 et 20 mai 2022 .....	15
ANNEXE 3 - Communiqué de presse – Juin 2022 .....	16
ANNEXE 4 - Lettre d'information – Juin 2022.....	17
ANNEXE 5 - Synthèse des permanences .....	18
ANNEXE 6 - Présentation et synthèse des conseils municipaux – septembre 2022 .....	19



# I- LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE MÉMENTU-BOUGUENEUF

## A- Historique

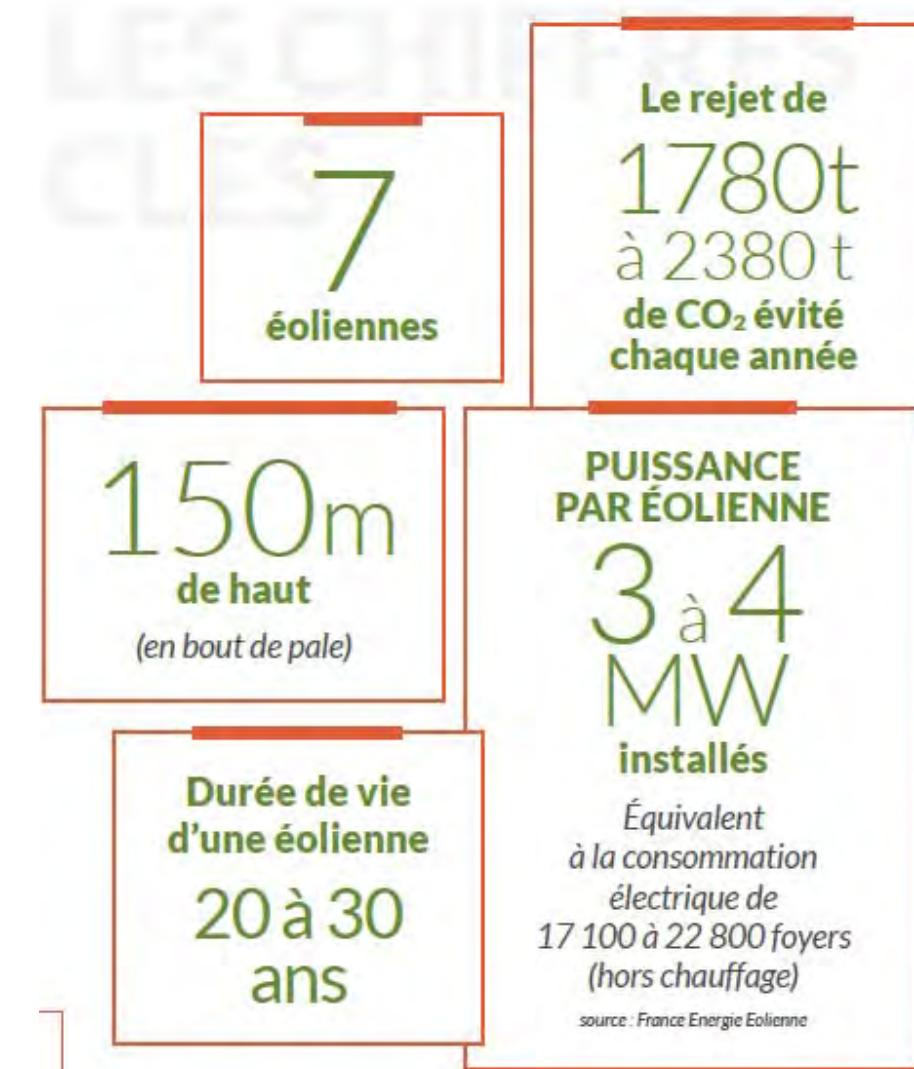
La zone d'étude située sur les communes de Rouillac, Eréac et Le Mené a été identifiée de longue date sur le territoire. En tant que porteur de projet et futur exploitant, la société Iberdrola a conduit une démarche d'études et de concertation de qualité, pour favoriser la bonne intégration locale du projet. C'est d'abord sous l'entité de la société Alto Power que le projet a été initié en 2016. Des délibérations favorables ont été obtenues afin d'amorcer des études de faisabilité en 2016. L'entreprise Aalto Power a été intégrée au groupe Iberdrola Renouvelables France en 2020.

Suite au refus des autorisations environnementales déposées en 2018 au regard notamment des enjeux environnementaux, Iberdrola a choisi de relancer l'ensemble des études de faisabilité en 2020. Cette reprise complète des études a permis de repartir sur un projet unique et cohérent, prenant en compte de manière exhaustive les retours des services de l'État ainsi que l'évolution des contraintes aériennes.

Ainsi, de nouveaux états initiaux ont été réalisés. La variante d'implantation, à laquelle les études sur la biodiversité, le paysage et l'acoustique ont permis d'aboutir aujourd'hui, porte sur 7 éoliennes, d'une hauteur maximale de 150 mètres de haut en bout de pales. La puissance de chaque éolienne sera comprise entre 3 MW et 4 MW.

Dans l'hypothèse la plus basse, le futur parc permettra ainsi de produire l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 17 100 foyers (hors chauffage).

Ce projet s'inscrit donc en pleine cohérence avec les objectifs chiffrés de la Loi de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie décrétés le 23/04/2020 qui prévoient une augmentation totale de la capacité électrique installée en éolien terrestre d'au moins 2 GW par an jusqu'en 2028. Il s'agit aussi de favoriser l'autonomie énergétique de la Région Bretagne.





## B- Un projet piloté par Iberdrola dans une volonté de dialogue avec le territoire

IBERDROLA est le plus grand producteur d'énergie renouvelable d'Europe et le leader mondial de l'énergie éolienne. Son ambition : fournir l'énergie la plus propre de la planète à 100 millions de clients répartis à travers le monde. Iberdrola est spécialisé dans la production, la distribution et la commercialisation d'électricité verte et de gaz naturel. En France, Iberdrola Renouvelables développe, construit et exploite des parcs éoliens et solaires et s'engage jusqu'au démantèlement de ces installations. C'est l'interlocuteur privilégié des collectivités, des élus, propriétaires, exploitants agricoles et habitants.

Ainsi, Iberdrola a eu dès le départ la volonté de maintenir un dialogue étroit avec les acteurs locaux.

Cela s'inscrit dans les valeurs portées par Iberdrola France :

### LES VALEURS D'IBERDROLA EN FRANCE

#### Intégrité

Nous sommes adhérents au réseau FEE et prônons la transparence et le développement cohérent avec les enjeux du territoire.

#### Collaboration

En toute transparence avec les acteurs concernés, nous proposons du financement participatif et privilégions des entreprises locales pour le développement, la construction et l'exploitation des parcs.

#### Transparence

Nous restons propriétaires de nos parcs éoliens et nous les exploitons en confiance

C'est dans cette perspective que plusieurs rencontres ont eu lieu avec les maires des communes concernées afin d'avoir l'autorisation de mener à bien les études de faisabilité. Pour les accompagner dans ce souci d'exemplarité, Iberdrola a choisi de faire appel à l'agence Tact en 2021 afin d'organiser de nouveaux temps d'échanges en parallèle des études en cours.

## C- Zoom sur le mode d'intervention de l'agence Tact

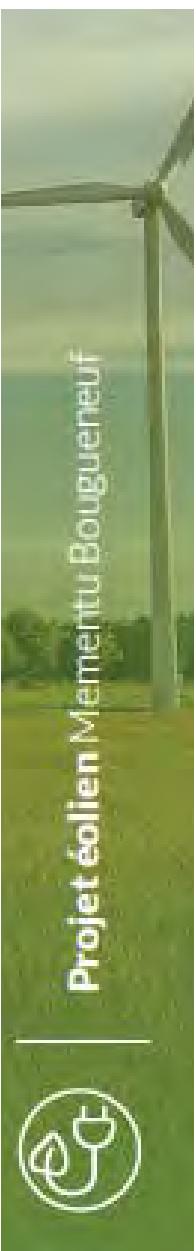
L'agence Tact travaille à l'intégration territoriale des projets d'intérêt général (éolien, méthanisation, carrières, grands linéaires) et accompagne les territoires qui les accueillent ou les portent. Elle propose des dispositifs construits de mise en débat et de discussion locale de ces projets dont l'acceptabilité est parfois remise en question.

Il s'agit :

- d'apprendre à connaître le territoire, les acteurs et le système d'acteurs,
- de mettre en confiance les parties prenantes en créant du lien entre elles,
- de fournir les clés de compréhension du projet à tous les acteurs pour démystifier les craintes et permettre à chacun de se positionner en bonne connaissance de cause, notamment en préparation de l'enquête publique.

En appui de l'intégration d'un projet, l'agence Tact intervient en trois phases successives :

☒ **Phase 1** - Diagnostic, dont l'objet est la prise de connaissance du projet et de son territoire d'accueil : étude approfondie du dossier



technique, de l'historique et du contexte de projet ; rencontre des acteurs du territoire par une série d'entretiens ciblés.

☒ **Phase 2** - Recommandations : faire émerger les conditions de l'intégration du projet au territoire ; proposer un processus et des outils pour l'intégration du projet.

☒ **Phase 3** - Accompagnement opérationnel et suivi : mettre en œuvre sur le terrain les recommandations d'intégration ; suivre les projets pour en piloter l'intégration dans la durée.

## II – LA DÉMARCHE DE CONCERTATION PROPOSÉE

### A -Objectifs et parti-pris

L'implantation d'un parc éolien pose différentes questions qui doivent trouver des réponses au cours de la phase de développement :

- Un parc éolien est avant tout une unité de production d'énergie renouvelable qui s'appuie sur une politique énergétique locale qu'il faut expliquer et justifier. Le développement d'un parc éolien peut donc être l'occasion d'une vraie réflexion locale sur les enjeux énergétiques du territoire.
- L'implantation d'un parc éolien est un acte d'aménagement du territoire : il sera visible de loin et doit donc s'insérer dans un schéma d'aménagement local décidé avec les élus locaux et compris par la population locale.
- Un parc éolien est un équipement à impacts : il faut les étudier et trouver un accord local avec les riverains sur les conditions d'implantation et d'exploitation du parc.
- Un parc éolien est aussi une installation technique complexe, qui doit être expliquée et comprise par tous.
- Un parc éolien est une Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement soumise à autorisation

préfectorale qui s'inscrit dans un cadre réglementaire bien spécifique. Ce cadre réglementaire et la place qu'il réserve à la consultation des acteurs locaux (collectivités territoriales comme citoyens) durant la phase projet doivent également être expliqués.

Ainsi, il est primordial de mettre en place une gouvernance locale de projet qui associe l'ensemble des parties prenantes locales, de façon à bien prendre en compte tous les enjeux propres au territoire concerné.

L'idée principale est de mettre en place un cadre robuste permettant de décliner les fonctions essentielles de l'intégration locale :

- **Enjeu de pilotage politique et de gouvernance** : mettre en place un pilotage qui intègre toutes les parties prenantes à leur bonne place et dans leur bon rôle.
- **Enjeu de pédagogie** : expliquer son projet, son fonctionnement, ses impacts.
- **Enjeu d'information en continu** : avancement du projet, des études et de la concertation. Chaque public doit se voir informé selon sa position et ses attentes par rapport au projet.
- **Enjeu de concertation** : discuter et négocier avec toutes les personnes concernées de la justification du projet, de ses impacts, des mesures compensatoires, d'accompagnement et de suivi d'exploitation.

## B- Principe de travail

Afin de proposer une démarche d'information et de concertation adaptée au contexte local, un diagnostic territorial a été réalisé. L'agence Tact a notamment échangé avec les maires des trois communes concernées par la zone d'étude : Le Mené, Eréac et Rouillac ainsi qu'avec des exploitants agricoles. Cela a permis de bien saisir l'historique du projet mais également de s'adapter aux attentes formulées par les élus locaux.

Suite à ces échanges, Tact a formulé des principes de travail et des actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Les principes de travail :

- Renforcer le dialogue avec les élus locaux
- Accompagner la montée en compétence de chacun sur les enjeux de l'éolien pour que chacun puisse se saisir du sujet
- Proposer une information transparente, régulière et facilement accessible auprès de l'ensemble des parties prenantes
- Se mettre à disposition des acteurs locaux et enrichir le projet et les études en lien avec leurs retours
- Accompagner les réflexions des forces vives sur les retombées locales, les mesures d'accompagnement et le financement participatif

## C – Synthèse de la démarche



### À DESTINATION DES ÉLUS

- Comité de suivi
- Présentation en conseil municipal



### À DESTINATION DES PROPRIÉTAIRES & EXPLOITANTS

- Courriers
- Rencontres individuelles



### À DESTINATION DES HABITANTS

- Lettres d'information
- Presse
- Boîte mail dédiée
- Permanences

## III- LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

### A- Une relation de qualité avec les élus locaux

*Le projet de Mémentu-Bougueneuf a été amorcé de longue date, l'accueil par les élus locaux s'est toujours révélé encourageant et ce depuis 2016. Iberdrola a cherché à construire une relation de qualité en entretenant des échanges réguliers.*

#### Le comité de suivi

La zone d'étude s'étalant sur 3 communes, un comité de suivi a été mis en place avec les maires de Rouillac, Eréac et Langourla (maintenant commune nouvelle du Mené). Une fois l'implantation définie, le maire délégué de Langourla a finalement non concerné par l'implantation de machines sur sa commune a préféré ne pas se joindre aux comités de suivi organisés par la suite.

Les différentes rencontres du comité de suivi ont permis de les informer des avancées du projet, et de les impliquer dans la définition de la démarche d'information notamment pour les relais de communication à mobiliser et le choix des modalités pratiques de mise en œuvre.

À noter que ces échanges sont d'autant plus importants que les communes d'Eréac et de Rouillac sont concernés par l'implantation d'éoliennes sur des parcelles communales. Il était primordial pour les élus locaux que cela soit le cas, c'est un moyen de participer à la transition énergétique à leur échelle tout en étant associés

étroitement aux différentes étapes du développement et en bénéficiant de retombées locales.

#### Les rencontres avec les conseils municipaux

Il était également nécessaire de partager les éléments du projet à l'ensemble de l'équipe municipale et de répondre à toutes les questions. C'est pourquoi plusieurs présentations auprès des conseils municipaux d'Eréac et Rouillac ont été organisées.

Les rencontres des 11 et 20 mai 2022 ont été l'occasion de présenter le scénario d'implantation privilégié. Ces échanges ont permis de revenir sur les grands enjeux de l'éolien, de préciser le calendrier du projet, de valider la démarche d'information / concertation associée, et de répondre à l'ensemble des points de vigilance soulevés par les élus. L'accueil par les élus a été très encourageant et a permis à tous de partager un même niveau de connaissance. Sur Eréac, il a notamment été évoqué l'idée de décaler légèrement une machine afin d'éviter une zone humide. Les élus ont donc pu faire part de leur expertise d'usage. Un compte-rendu détaillé des échanges a été transmis aux deux maires le 19 juillet 2022.

Un second temps d'échange a été organisé afin d'échanger plus spécifiquement sur les retombées locales au sens large. Les élus souhaitent notamment qu'un financement participatif soit proposé à la population.

Des échanges plus informels réguliers ont eu lieu de 2020 à 2022 avec les maires des communes concernées.

## CHRONOLOGIE DU DIALOGUE CONTINU AVEC LES ÉLUS

- 13 décembre 2013** : délibération favorable de Rouillac pour l'utilisation des chemins communaux
- 20 juin 2014** : délibération favorable d'Eréac sur l'implantation
- 23 septembre 2016** : délibération favorable de Rouillac pour les études de faisabilité
- 13 octobre 2016** : délibération favorable du Méné
- 2018** : délibération favorable d'Eréac sur le scénario d'implantation proposé
- Automne 2020** : comité de suivi
- Mars 2022** : entretiens Tact avec les 3 maires et échanges téléphoniques avec 3 agriculteurs
- 11 mai 2022** : comité de suivi
- 11 mai 2022** : présentation à l'équipe municipale de Rouillac
- 20 mai 2022** : présentation à l'équipe municipale d'Eréac
- 9 septembre 2022** : présentation à l'équipe municipale d'Eréac
- 28 octobre 2022** : présentation à l'équipe municipale de Rouillac

## B -Une attention portée aux propriétaires et exploitants

Iberdrola s'est attaché à maintenir le lien avec les propriétaires et exploitants concernés. En effet, au regard de la durée de développement d'un tel projet, il est important de rester en contact avec les propriétaires et exploitants afin de pouvoir répondre à leurs questions sur le long terme. Pour ce faire, Iberdrola a fait parvenir un courrier dédié à l'automne 2020 afin d'expliquer la reprise des études. Des rencontres individuelles se sont tenues en juin 2022 avec les propriétaires exploitants des parcelles concernées par les aménagements liés au projet afin de leur présenter le scénario envisagé et récolter leurs préconisations.

Ces derniers étaient particulièrement soucieux de connaître le scénario d'implantation. Celui-ci a été ajusté en lien avec les exploitants afin de minimiser autant que possible l'emprise sur les terres agricoles mais également utiliser au maximum les chemins ruraux existants. L'orientation des plateformes a été adaptée si possible en fonction des contraintes d'exploitation. Les câbles électriques entre les éoliennes longent les parcelles plutôt que de les traverser et les postes de livraison sont situés en bordure des parcelles selon la volonté des propriétaires et des élus.

## LES ÉCHANGES AVEC LES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS

**2018 :** Rencontres individuelles et signature des promesses de bail

**Automne 2020 :** Courriers à tous les propriétaires et exploitants pour annoncer la reprise des études

**Juin 2022 :** Rencontres individuelles avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par des aménagements

**En continu :** Disponibilité de la cheffe de projet par mail ou téléphone

coordonnées de l'équipe projet étaient mises à disposition avec notamment une adresse mail dédiée au projet.

*Lettre d'information diffusée du 13 au 20 juin, disponible en annexe*

## Informer

### ■ Lettre d'information

Une lettre d'information a été diffusée entre le 13 et le 20 juin 2022, à l'ensemble des habitants des deux communes (soit 540 foyers). Ce support présentait les principales conclusions des études, l'implantation retenue, le calendrier des prochaines étapes, et les avantages du projet pour le territoire. L'organisation de quatre permanences d'information publique y a été annoncée. Les

## ■ Autres supports d'information

Pour relayer l'organisation de ces permanences d'information, l'agence Tact a initié une prise de contact avec une journaliste à l'Hebdomadaire d'Armor. Un article a été diffusé le 29 juin pour présenter les grandes lignes du projet et inviter les habitants à participer aux permanences à venir.

L'information de la permanence a également été relayée auprès de habitants de Rouillac via l'application Panneau Pocket le 30 juin 2022.

Des permanences ont été proposées aux habitants des deux communes :

- À Rouillac : le mercredi 29 juin (9h30 à 12h30) puis le vendredi 1<sup>er</sup> juillet (17h00 à 19h30).
- À Eréac : le mercredi 29 juin (17h00 à 19h30) puis le samedi 2 juillet (9h30 à 12h30).

Ces permanences visaient à présenter les grandes caractéristiques du projet, les études réalisées, le choix de l'implantation finale et répondre aux différentes questions des participants. Des informations pédagogiques sur l'éolien étaient à disposition.

En support, une dizaine de cartes ont été imprimées afin d'expliquer en détail et de façon la plus pédagogique possible, les études menées et le développement du projet. Des photomontages ont été imprimés en grand format. Treize personnes se sont déplacées pour échanger avec l'équipe projet lors de ces permanences notamment des propriétaires-exploitants et des riverains. Ils se sont tous présentés aux permanences d'Eréac.

Les propriétaires-exploitants s'interrogent notamment sur le scénario d'implantation, la consommation de terres agricoles et la phase chantier. Il s'interroge sur les enjeux de zones humides qui ont notamment impacté l'implantation des machines.

4 riverains se montrent particulièrement opposés au projet, ils habitent à proximité de la zone d'étude et l'un d'eux possède un gîte. Ils sont fermement contre le développement éolien comme moyen de production d'électricité et estiment que cela impacte les paysages, le cadre de vie, a des répercussions sur les prix immobiliers. Ils s'interrogent sur

## Se mettre à disposition

### ■ Permanence



Les questions des visiteurs ont notamment porté sur le paysage, l'impact acoustique et la valeur des biens immobiliers. Le porteur de projet s'est attaché à apporter des éléments de réponse sur ces questions.

À noter que la participation est restée faible. Il n'y a pas eu de questions complémentaires parvenues suite à la tenue de ces permanences.

## D- Dialogue avec les services instructeurs

Afin de définir un projet respectueux de l'environnement et adapté au territoire, Iberdrola a mené un certain nombre de rendez-vous auprès des services techniques et des services instructeurs.

Ces réunions ont permis notamment de cerner les enjeux principaux, de vérifier les attentes des services instructeurs sur les méthodologies des inventaires, de travailler en concertation avec les gestionnaires des milieux naturels.

### ÉCHANGES AVEC SERVICES TECHNIQUES

7 avril 2022 : passage en pôle ENR DDTM 22

29 juin 2022 : réunion avec l'unité Milieu Aquatique / DDTM22

Juin 2022 : échange avec le gestionnaire des forêts communales de Dinan Agglomération

13 juillet 2022 : réunion avec le SAGE Arguenon-Baie de Fresnaye

## IV - UN DIALOGUE LOCAL POUR FAVORISER L'ANCRAGE TERRITORIAL

### A- Les grands enseignements de la démarche

Tout au long du développement de ce projet, ces échanges ont permis de nourrir le projet et de l'ajuster, nous pouvons en tirer un certain nombre d'enseignements.

#### Sur la démarche d'information et de concertation

- Les élus ont soulevé l'importante pour eux que leurs administrés soient informés le plus possible et un accord a été trouvé sur la démarche à mener. Elle a été ajustée en fonction de leur demande notamment sur les jours de permanence, les créneaux et les modalités de communication.

#### Sur la question des impacts

- La question paysagère est une source d'inquiétude, les photomontages ont permis d'apporter un certain nombre d'éléments de réponse. Iberdrola a veillé à prendre en compte cette dimension dans le choix de l'implantation finale.
- L'acoustique inquiète également certains riverains, il a été proposé de poser un sonomètre supplémentaire lors des mesures de réception auprès d'une habitation supplémentaire si le parc est autorisé afin de confirmer le respect de la réglementation en vigueur.

- Concernant l'impact sur les surfaces agricoles, Iberdrola s'est attaché à prévoir une implantation en bordure de parcelles et à utiliser les chemins existants.

#### Sur la question de la contribution du projet au développement local

- La question des retombées locales suscite beaucoup d'intérêt. Il s'agit non seulement des retombées fiscales directes mais également des mesures d'accompagnement. Par ailleurs, il était important pour les élus d'implanter des éoliennes si possibles sur des parcelles communales. Cette préférence correspond à un souci de maximisation des retombées locales afin de pouvoir mettre en place des projets d'intérêt général grâce à ce financement complémentaire.
- Les élus souhaitent qu'un financement participatif soit proposé aux habitants afin qu'un maximum de retombées locales reviennent au territoire. Une campagne de crowdfunding sera donc proposée en phase « dérisquée », c'est-à-dire une fois que le projet aura été autorisé.
- La réflexion concernant les mesures d'accompagnement est encore en cours et se poursuivra lors de la phase d'instruction. Elle fera notamment l'objet d'un temps d'échange dédié avec les équipes municipales. Les remarques des visiteurs seront aussi prises en compte pour proposer des mesures d'accompagnement en relation avec les attentes des riverains.

d'ores et déjà prévu une autre lettre d'information en amont de l'enquête publique. Celle-ci sera l'occasion de rappeler les points clés du projet mais également d'inviter les citoyens qui le souhaitent à participer à cette étape importante.

Le financement participatif fera également l'objet d'une communication dédiée afin d'impliquer un maximum d'habitants.

Par ailleurs, dans les diverses communications, Iberdrola rappelle de manière continue sa disponibilité pour répondre aux questions, et/ou réagir en cas de problèmes dans le développement du projet, comme dans la phase d'exploitation mais aussi pour le bon fonctionnement du parc à long terme. En tant que futur exploitant, Iberdrola entend bien se positionner comme un acteur pérenne, accessible et identifié par tous sur le territoire.

## B- Poursuivre la démarche de dialogue

Iberdrola est attentif à maintenir le dialogue avec les parties prenantes locales lors de la phase d'instruction voire d'exploitation. Ainsi, il est

## CONCLUSION

*Cette démarche a permis au porteur de projet de partager avec la population l'ensemble des contraintes qui pèsent sur le développement, d'expliquer les enjeux du projet, les choix qui ont été fait. Ainsi, chacun a pu s'approprier et comprendre le projet. Ce projet a été conduit de façon à proposer une approche réellement mieux disante par rapport au respect des seules exigences réglementaires en termes d'information et de concertation locale.*

*Iberdrola s'est attaché à se mettre à disposition des parties prenantes locales afin que ne suscite pas de questions sans réponse.*

*Le niveau de participation rencontré est, lui, resté assez faible. Quelques riverains se montrent opposés. Les questions soulevées reprennent les inquiétudes fréquentes que nous retrouvons dans le cadre du développement d'un projet éolien. Iberdrola s'est attaché à y répondre avec sérieux lors des temps de rencontres proposés et au travers des supports d'information mis à disposition.*

*Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer le faible niveau de participation notamment le fait que les habitants disposent déjà d'une bonne connaissance de l'éolien avec les parcs existants aux alentours. Il est également possible que l'information reçue via la lettre d'information ait été jugée suffisante par les habitants et que ce projet ne suscite pas d'inquiétudes outre-mesure.*

*À ce stade il n'existe pas d'opposition organisée au projet sur la commune.*

*Le dépôt du dossier auprès des services de l'État ne signifie pas la fin du dialogue. Afin de poursuivre dans la dynamique initiée, de nouvelles actions d'information sont d'ores et déjà planifiées telle qu'une prochaine lettre d'information mais aussi la campagne de financement participatif qui permettra de renforcer l'ancrage local du projet.*

## ANNEXE 1 - Présentation comité de suivi – 11 mai 2022



# Projet éolien Mementu Bougueneuf

Comité de suivi

Mercredi 11 mai 2022



# Agenda

- 01 Cadre régional du développement de l'éolien
- 02 Acteurs et historique du projet
- 03 Rôle et objectifs du comité de suivi
- 04 Présentation de la zone d'étude
- 05 Synthèse des états initiaux
- 06 Implantation retenue
- 06 Prochaines étapes et temps d'échange

# Objectifs de la séance

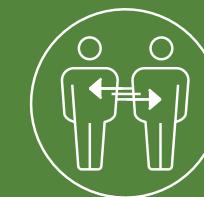
---

**Partager le rôle et les missions du comité de suivi**

**Présenter de l'implantation et des aménagements**

**Valider la démarche d'information / concertation**

**Répondre à l'ensemble de vos questions**



## PRINCIPES DE LA REUNION

Non jugement

Ecoute

Respect de la parole de chacun

# 01 Cadre régional du développement de l'éolien

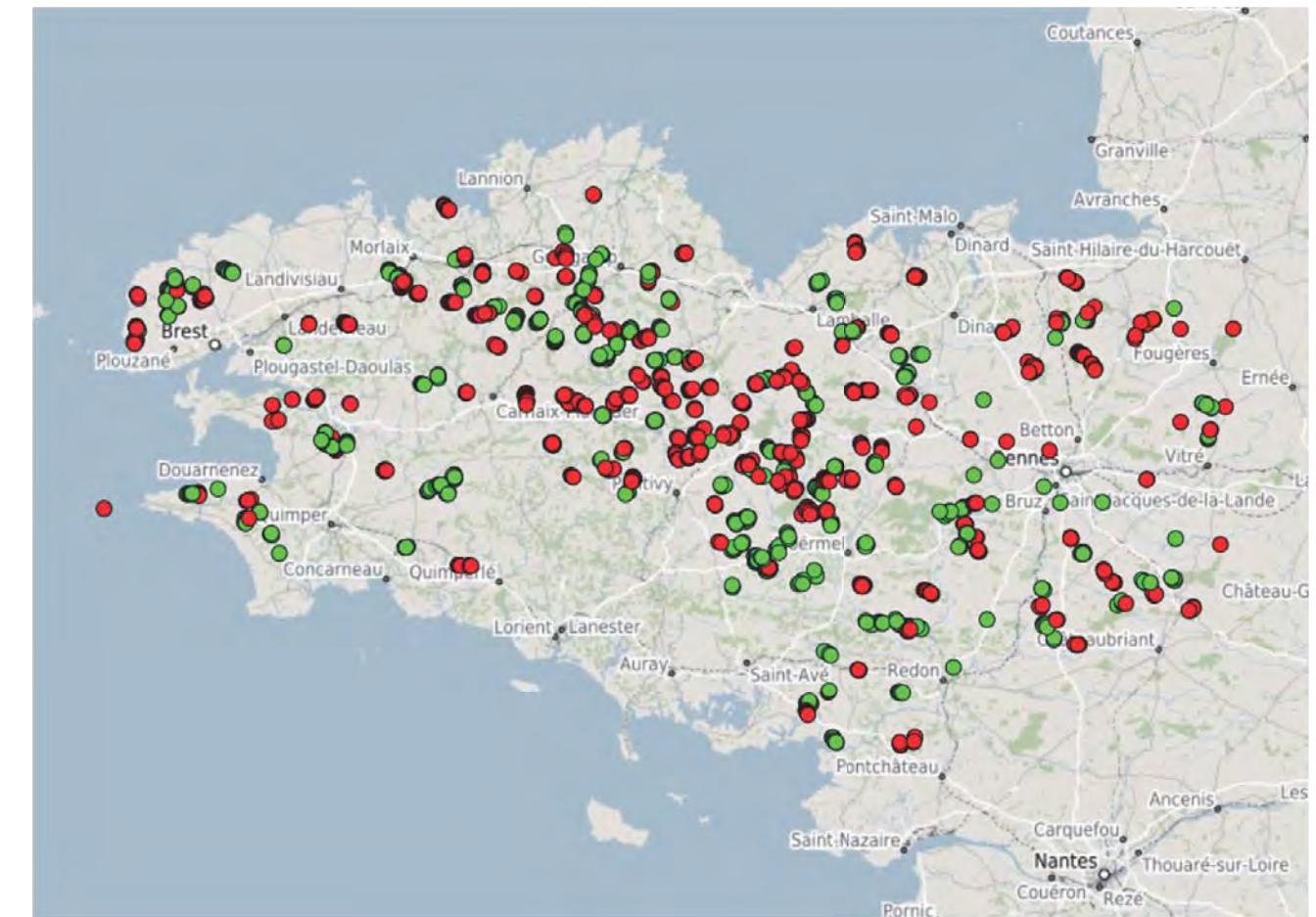
---

## Cadre régional du développement de l'éolien

Région pionnière du développement de l'éolien terrestre en France, la Bretagne fait face à une situation délicate en matière d'alimentation électrique : elle importe 85% de ses besoins électriques.

L'éolien terrestre est aujourd'hui la première source d'électricité de la région. Mi-2017, la puissance éolienne installée était de 944 MW, injectant 1,5 TWh sur le réseau électrique breton, soit 47 % de la production électrique totale permettant d'assurer 7% des besoins.

Source : Ambition Climat Energie  
Feuille de route Bretonne de l'éolien Avel Breizh 2030



Source : DREAL Bretagne et GéoBretagne

# 02 Acteurs et historique du projet

---

## A propos d'Iberdrola

Le Groupe Iberdrola est leader mondial dans les énergies renouvelables avec une capacité renouvelable installée de 37 GW. Premier investisseur en énergies renouvelables au monde : 75 Md d'euros d'investissements renouvelables d'ici 2025.



### LES VALEURS D'IBERDROLA EN FRANCE

#### Intégrité

Nous sommes adhérents au réseau FEE et prônons la transparence et le développement cohérent avec les enjeux du territoire.

#### Collaboration

En toute transparence avec les acteurs concernés, nous proposons du financement participatif et privilégions des entreprises locales pour le développement, la construction et l'exploitation des parcs.

#### Transparence

Nous restons propriétaires de nos parcs éoliens et nous les exploitons en confiance avec les riverains.

## A propos de l'Agence Tact

Tact est une équipe de terrain : sa juste place est au point de rencontre entre l'intérêt général, les acteurs de sa **mise en œuvre** et la **réalité locale**. Son cœur de métier : la formulation de **stratégies d'intégration**, par l'information, la concertation et la participation des acteurs et des citoyens. Sa force vient de sa capacité à penser les jeux d'acteurs complexes et proposer des schémas de régulation pertinents.

### 4 ENJEUX CLES

Pilotage  
politique et  
gouvernance

Une information  
en continu

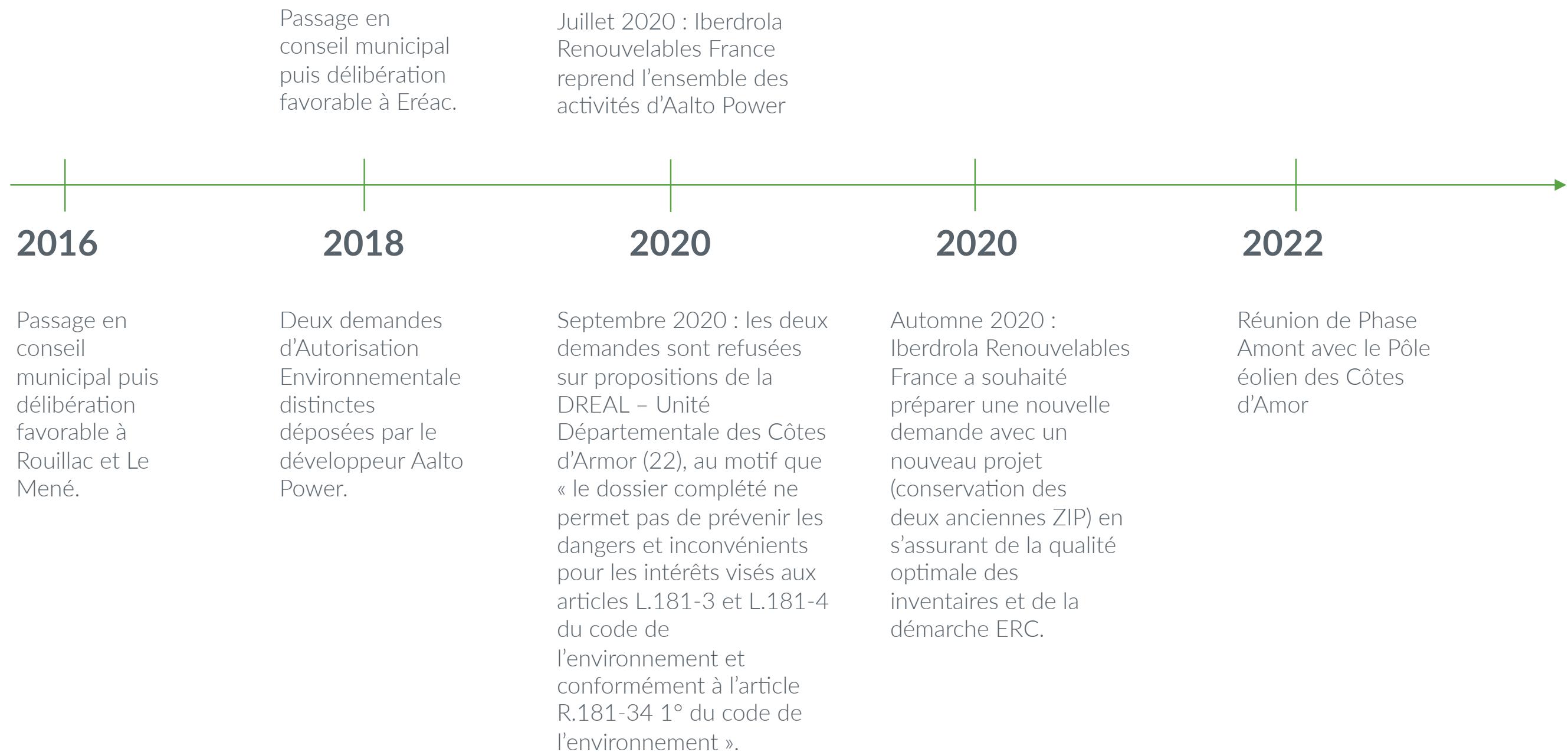
Pédagogie

Concertation



AGENCE  
**tact**

## Historique du projet



# 03 Rôle et objectifs du comité de suivi

---

## Le comité de suivi

---



### LE COMITÉ DE SUIVI EST...

- | Une instance regroupant les élus et les porteurs de projet, à travers laquelle nous prenons le temps de l'échange, nous défrichons des pistes permettant d'améliorer le projet de territoire autour du projet de production d'énergie renouvelable.
- | Une fenêtre sur le projet dans une optique de transparence et d'apaisement .



### SON PÉRIMÈTRE

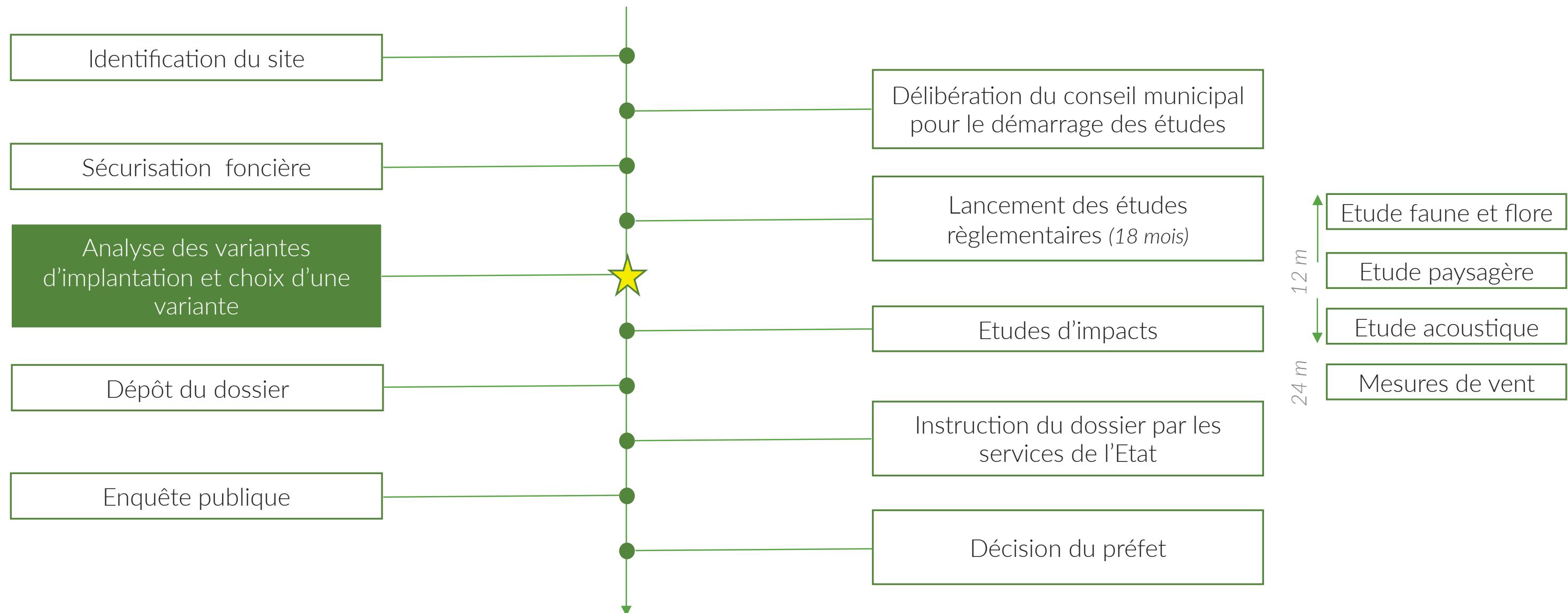
- | C'est une instance qui ne se substitue pas au conseil municipal. Celui-ci reste seul décisionnaire des éléments à acter avec le porteur de projet durant la phase de développement.
- | Le comité de suivi n'est pas un lieu de débat sur l'opportunité du projet. Les avis sur cette question trouveront à s'exprimer pendant l'enquête publique.

Un compte-rendu est systématiquement envoyé à l'ensemble des participants à l'issue de chaque réunion

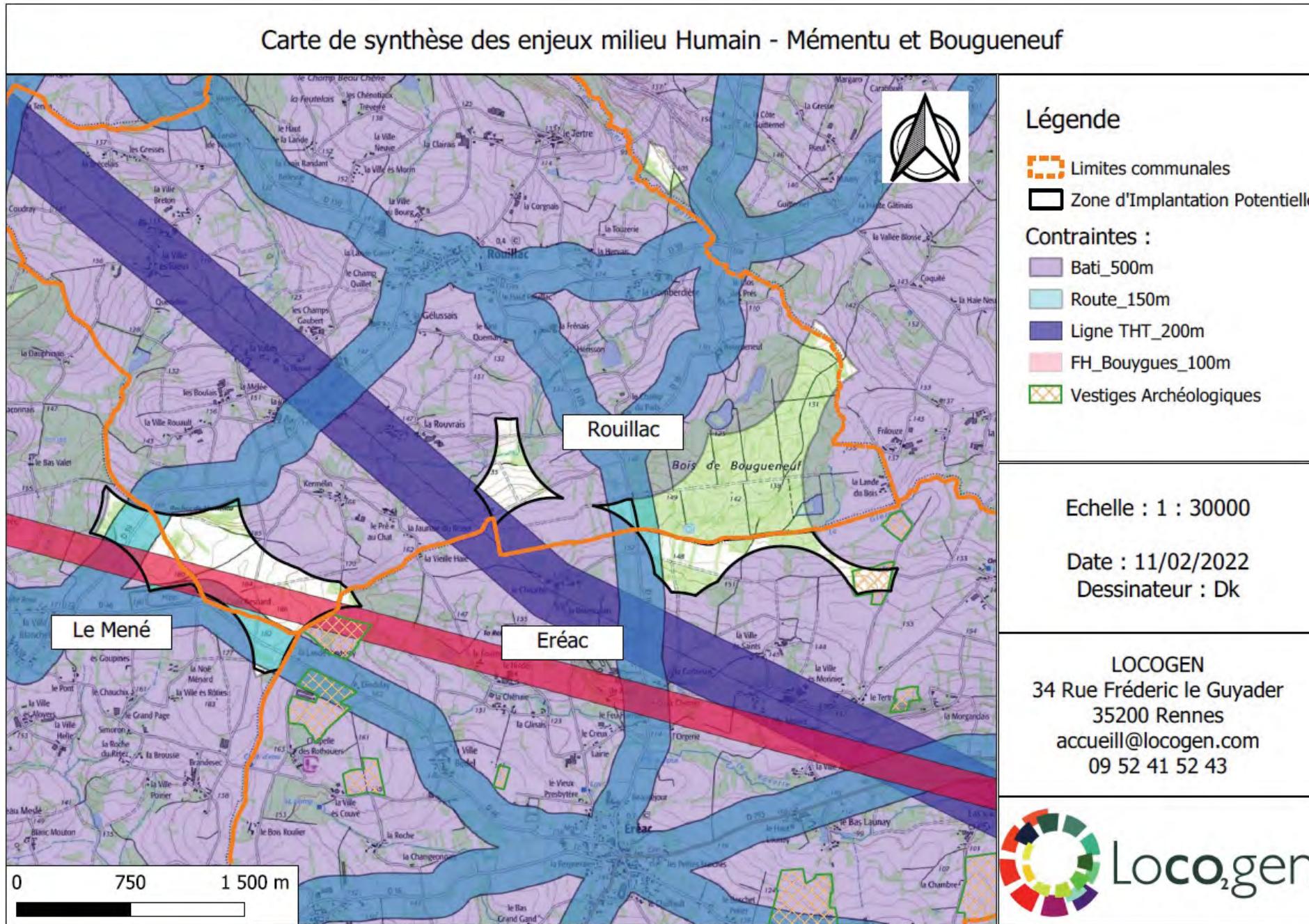
# 04 Présentation de la zone d'étude

---

## Développement du projet : où en sommes-nous ?



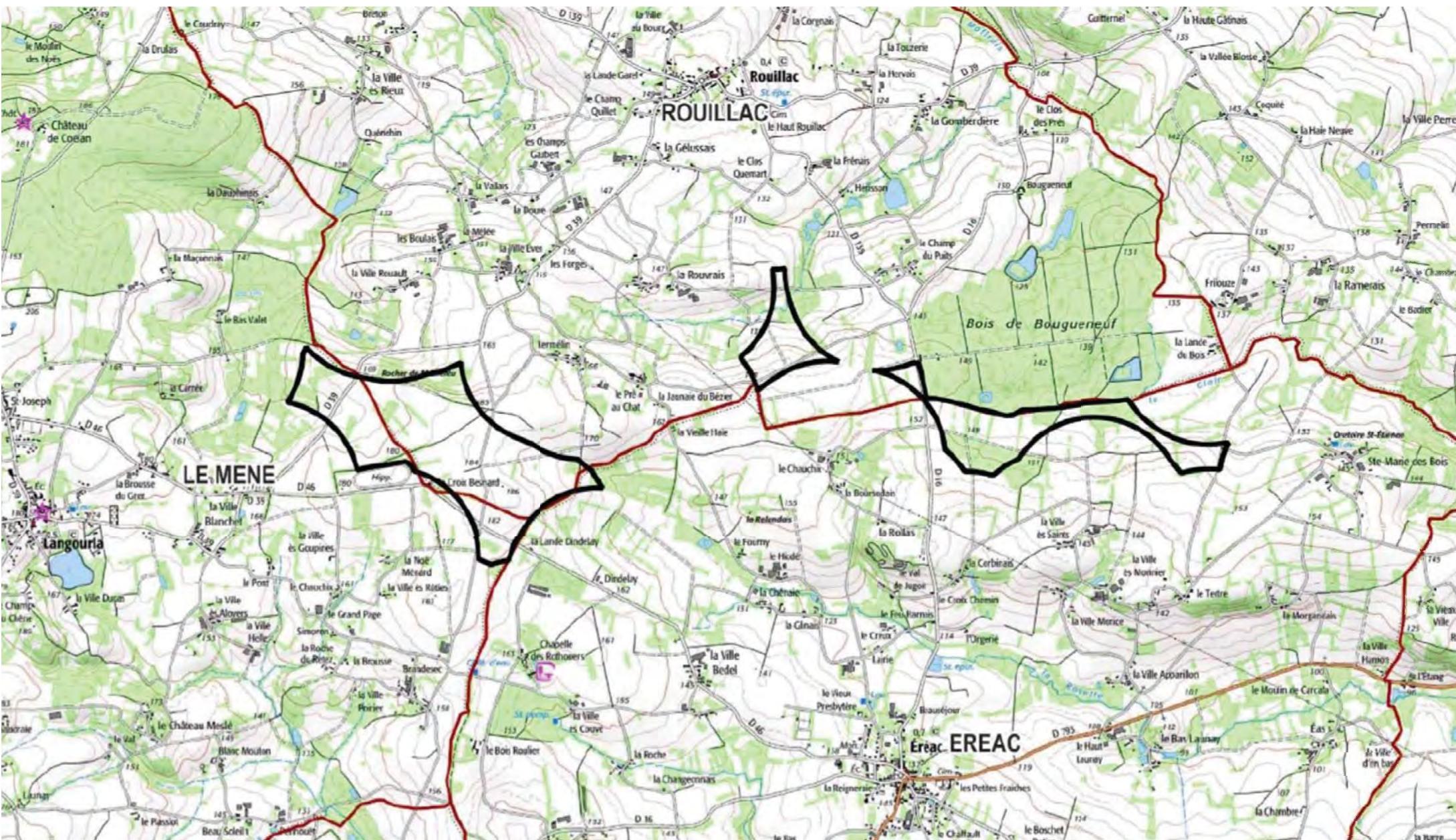
# Pourquoi cette zone d'étude ?



La zone d'implantation potentielle tient compte de l'ensemble les contraintes et servitudes réglementaires connues sur ce secteur notamment :

- Une distance de recul de 500m par rapport aux habitations
- Un recul de 150m des routes principales
- Un recul de 200m des lignes HT – THT
- Evitement du réseau de distribution d'eau potable

# Pourquoi cette zone d'étude ?



## Synthèse des mesures d'évitement à appliquer

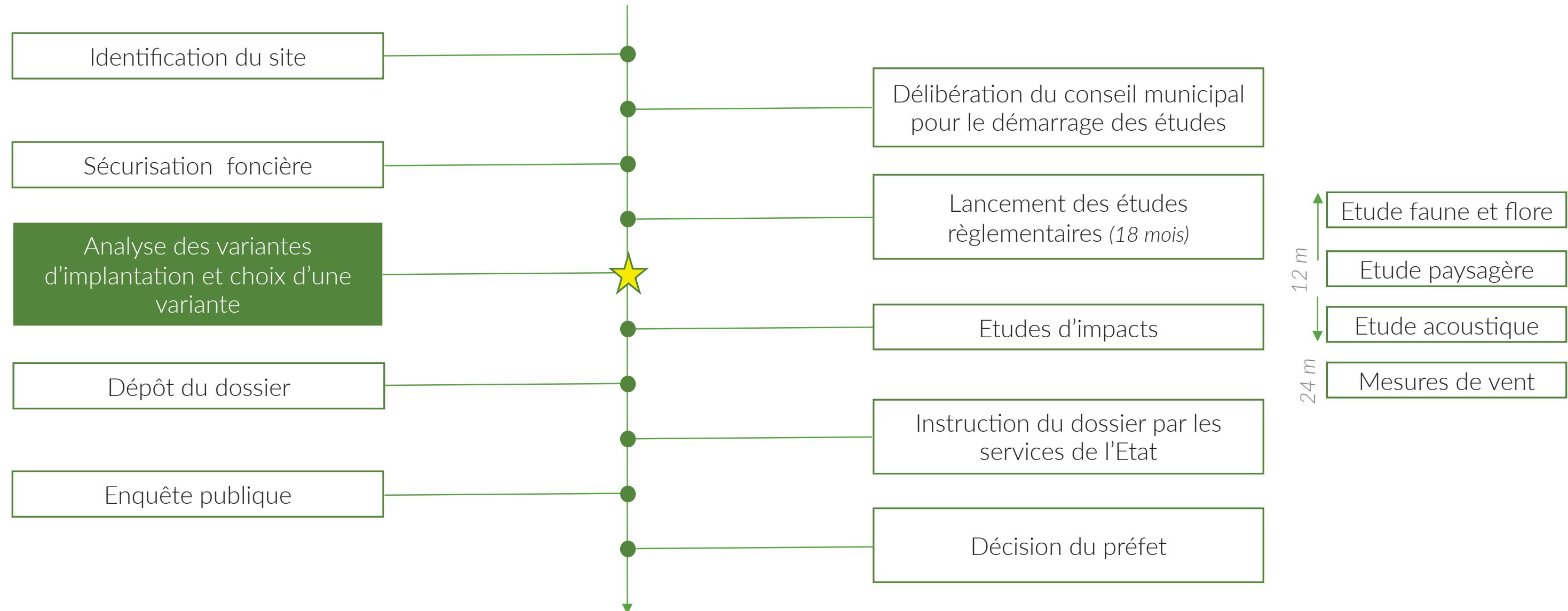
---

### MILIEU PHYSIQUE & HUMAIN

---

- | Préserver la continuité des fossés longeant les chemins de la ZIP
- | Eviter le vestige archéologique situé à l'est de la ZIP
- | Être compatible avec les contraintes aéronautiques liées au RTBA : les obstacles sont limités à une hauteur de 150 m
- | Respecter les servitudes et les contraintes identifiées : éloignement aux faisceaux hertziens (100m minimum) et à la ligne électrique THT (200m minimum)
- | Selon le PLUi locale, favoriser les implantations en zone agricole tout en évitant les haies protégées et espaces boisés classés recensés
- | S'éloigner des habitations pour minimiser les émergences sonores et appliquer un bridage préventif si besoin

## Zoom sur les études réglementaires



## Zoom sur les études réglementaires

---

Les études paysagères, acoustiques et environnementales permettent de réaliser un état initial complet de la zone d'étude, c'est-à-dire d'en dresser une photographie précise. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser :

**Etude paysagère**

**Etude acoustique**

**Etude faune et flore**

**Etude de vent**

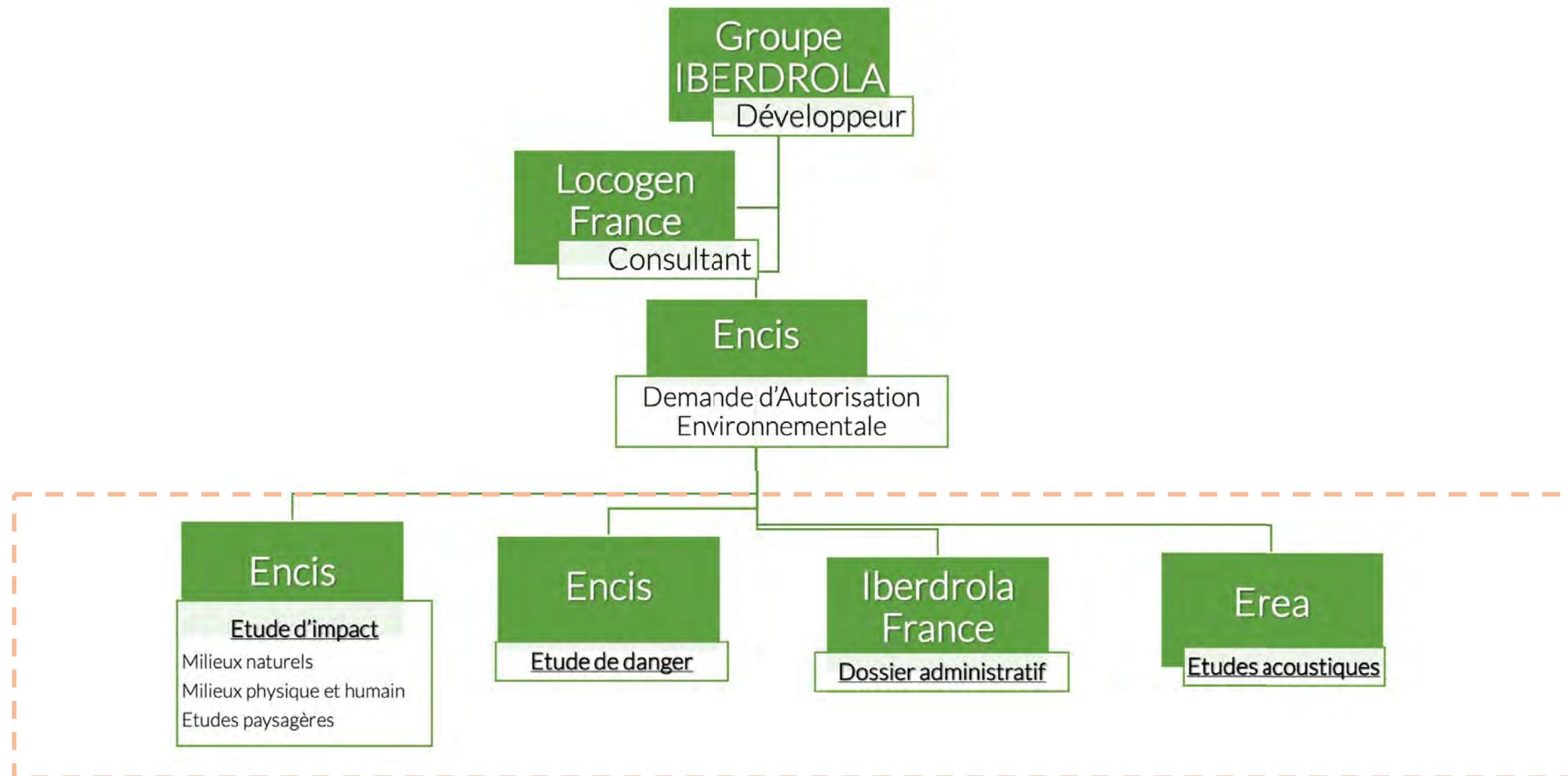
Trois étapes nécessaires :

1. Etudier les variantes d'implantation en évitant les zones à enjeux
2. Evaluer l'impact des scénarios d'implantation
3. Eviter, réduire et compenser cet impact

Ces études sont réalisées par des bureaux d'études dédiés.

## Zoom sur les études réglementaires

---

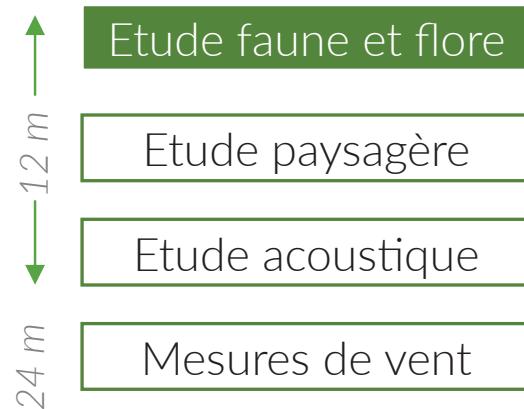


# 05 Synthèse des états initiaux

---

## Etudes réglementaires : études faune et flore

---



### DE QUOI PARLE-T-ON ?

---

- | Un bureau d'études est mandaté pour effectuer un inventaire des espèces animales et végétales sur le site et ses abords, pendant au moins un an (la durée d'un cycle de vie des milieux).
- | Ce diagnostic permet d'identifier les enjeux environnementaux au sein de la zone d'étude et d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux.
- | Des mesures d'évitement, de réduction, de compensation d'impacts ou d'accompagnement sont proposées.

## Synthèse des mesures d'évitements à appliquer

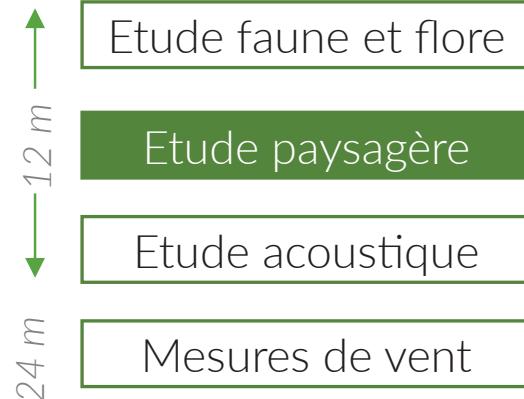
---

### MILIEU NATUREL

---

- | Respecter un recul de 400 m minimum autour du site de reproduction présumé de l'Autour des Palombes
- | Eviter tout survol d'éoliennes à moins de 50 m des haies et boisements
- | Conserver une garde au sol de 30m minimum
- | Eviter la destruction des zones humides conformément aux règlements des SAGEs

# Etudes réglementaires : étude paysagère



## DE QUOI PARLE-T-ON ?

Une étude précise du paysage, de ses composantes et des lignes de force est réalisée.

|| **L'état initial** : analyse du contexte paysager, les structures paysagères, les perceptions visuelles depuis les lieux de vie et les routes, les enjeux et les sensibilités des sites patrimoniaux emblématiques et touristiques.

|| **Raisons des choix du projet** : analyse et comparaison de variantes d'implantation

|| **Évaluation des impacts du projet** :

- Relation du projet avec les structures paysagères et impact du projet sur les lieux de vie et les routes
- Impact du projet sur les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques
- Analyse des effets cumulés avec les projets connus

|| **Définition mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement**

Deux outils sont notamment utilisés : des photomontages permettent de visualiser le futur parc éolien au sein du paysage, depuis différents points de vue, des cartes de co-visibilité représentent les lieux à partir desquels les éoliennes seront visibles.

## Synthèse des mesures d'évitement à appliquer

---

### VOLET PAYSAGE & PATRIMOINE

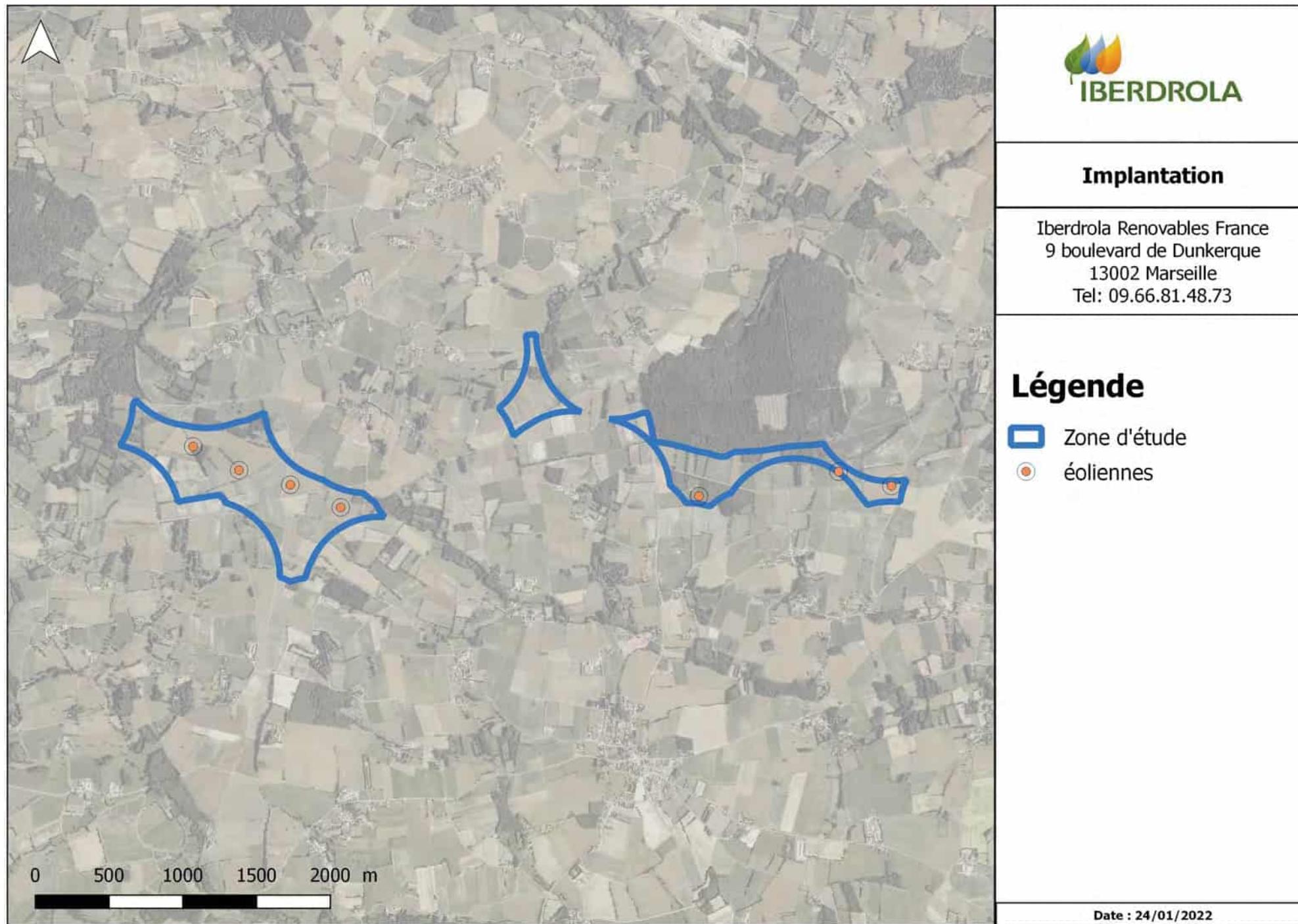
---

- | Favoriser une implantation suivant un axe est-ouest accompagnant les vallonnements du relief
- | Eviter la zone centrale pour conserver un espace de respiration
- | S'éloigner le plus possible des bourgs

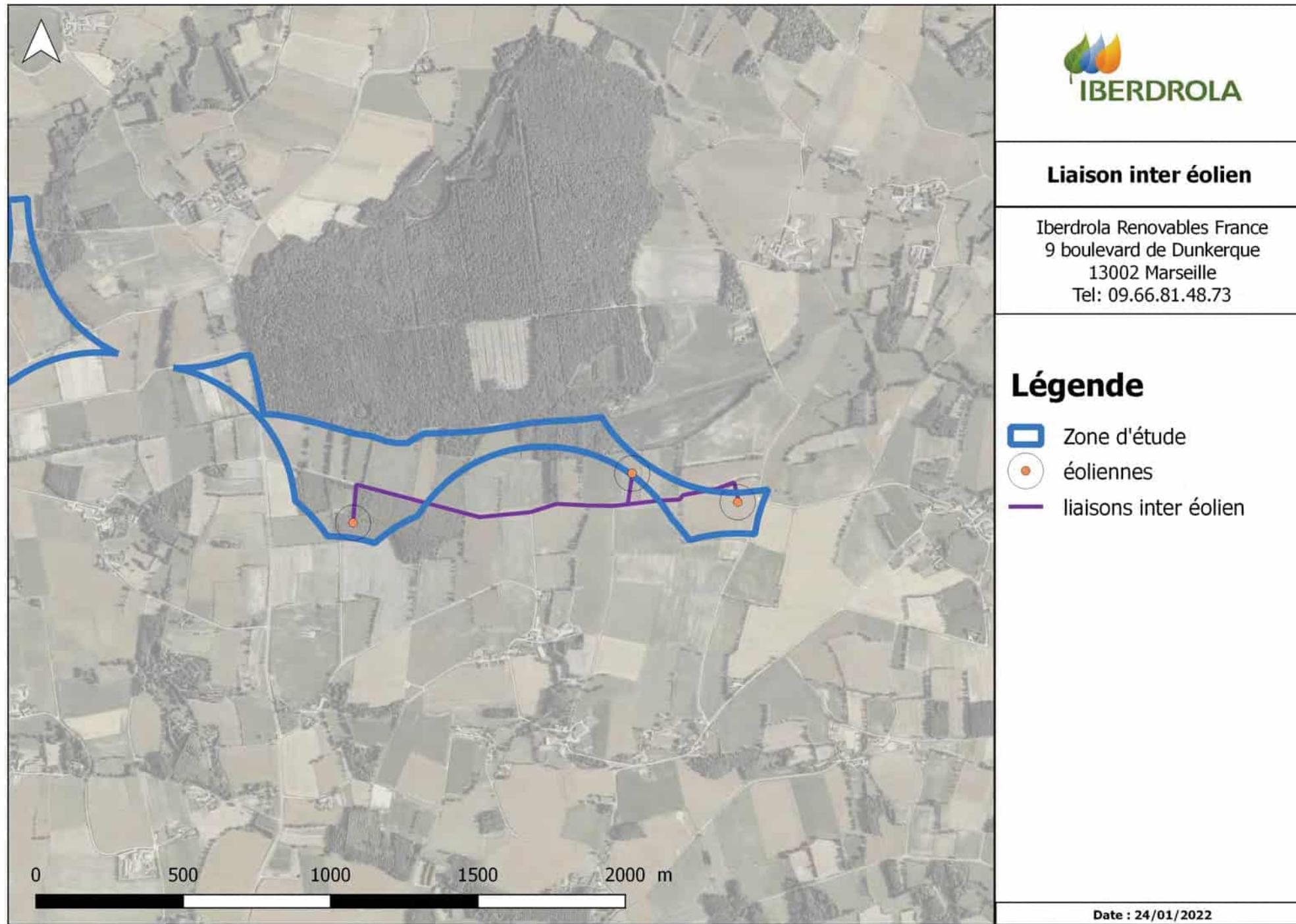
# 06 Implantation retenue

---

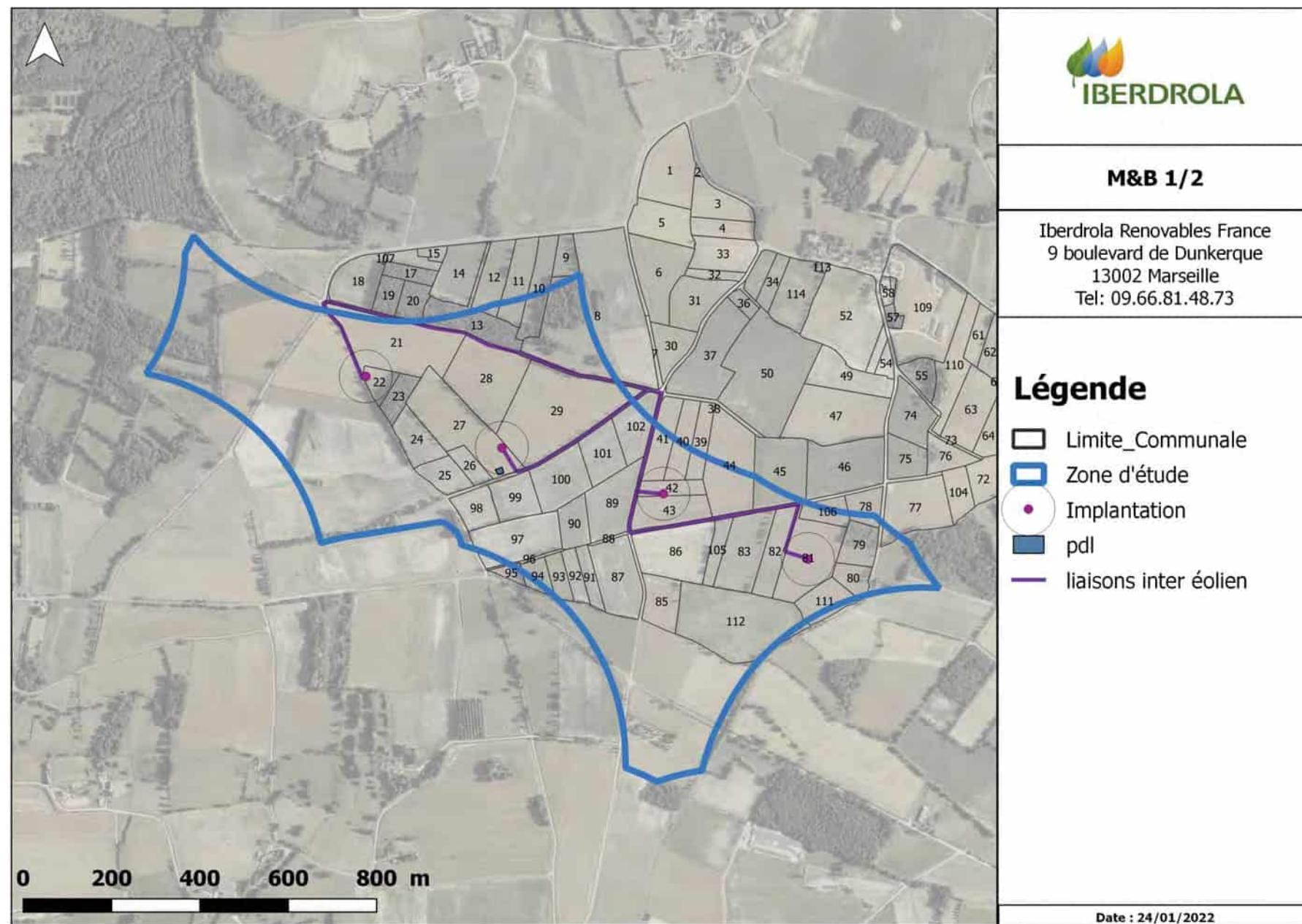
## Variante finale



## Liaisons inter-éolien et poste de livraison (zone ouest)



## Liaisons inter-éolien et poste de livraison (zone est)



## Chiffres clés du projet

<b>DUREE DE VIE D'UNE EOLIENNE</b> 20 à 30 ans	<b>NOMBRE D'EOLIENNES</b> 7	<b>PUISSEANCE UNITAIRE</b> 3 MW à 4 MW	<b>PUISSEANCE TOTALE</b> 21MW à 28MW
<b>PRODUCTION ÉLECTRIQUE ESTIMEE*</b> 46 200 MWh à 61 600MWh	<b>EQUIVALENT À LA CONSO ELEC. PAR FOYER**</b> 17 100 à 22 800	<b>HAUTEUR DES EOLIENNES</b> 150 m de haut en bout de pale	<b>EMISSIONS EVITEES</b> Entre 1 780 et 2 380 tonnes

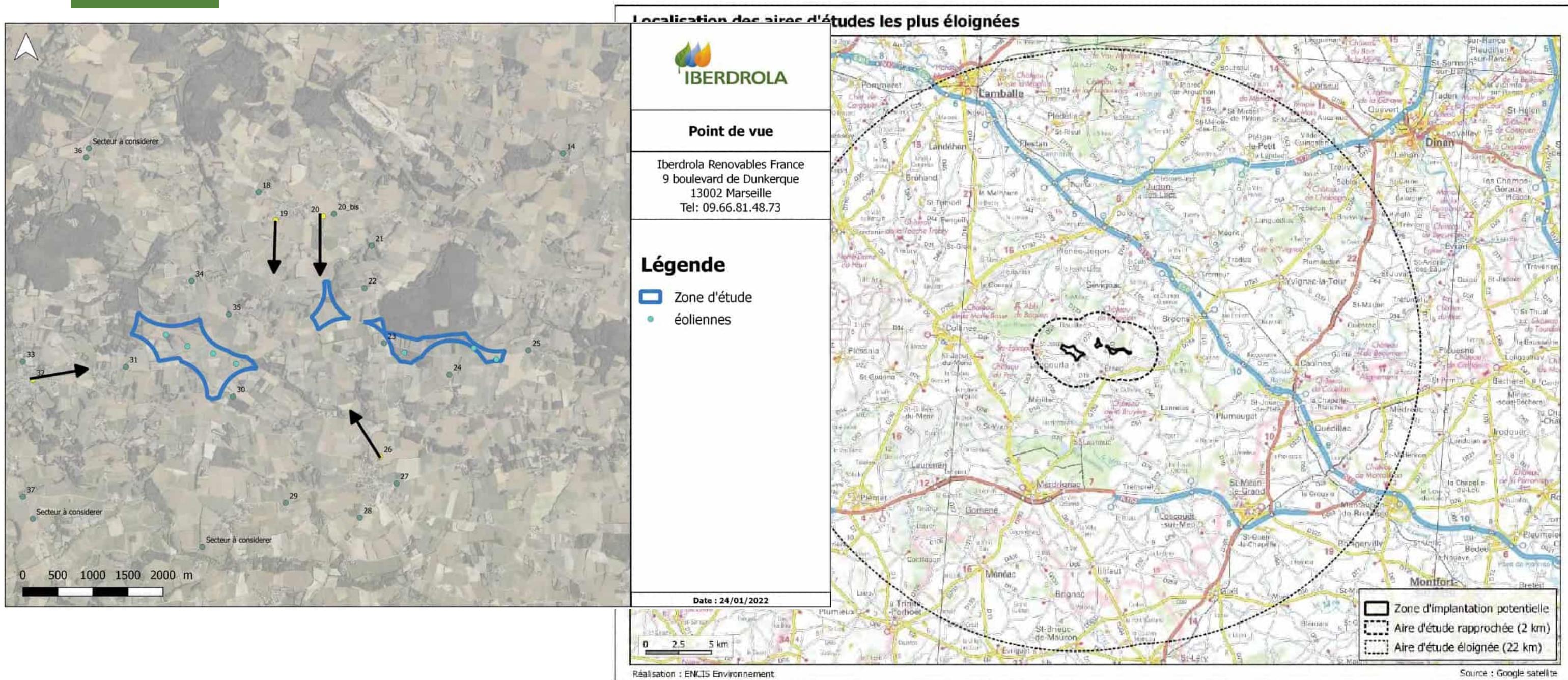
\*Calcul à actualiser suite au choix de l'éolienne et des bridages associés à l'implantation.

\*\*Données de la FEE: consommation moyenne d'un ménage français (hors chauffage) = 2 700 kWh / an

\*\*\* Données ADEME: Facteur d'émission moyen annuel d'éolienne = 14,1 geqCO2/kWh ;

Données RTE: Facteur d'émission moyen annuel = 52,81 geqCO2/kWh

# Localisation des points de vue et des aires d'études

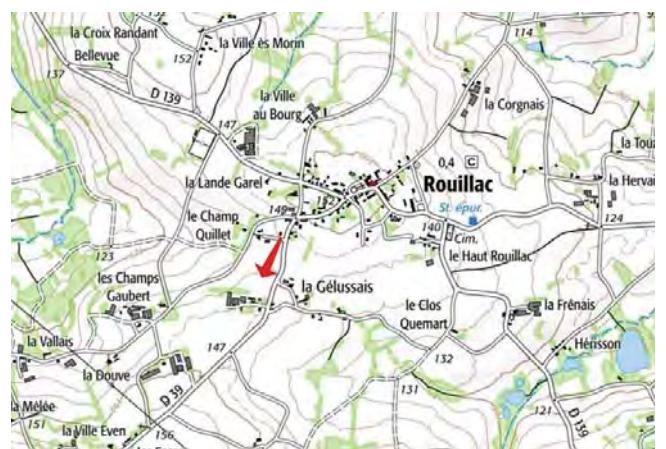


**Photomontages depuis la sortie sud de Rouillac (PDV 19)**

Variante V3



Emprise du projet

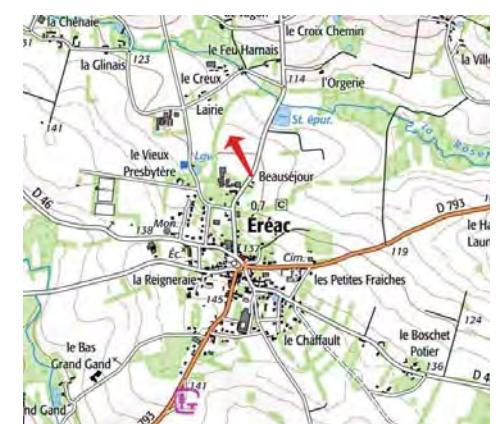


*Photomontages depuis la sortie nord d'Eréac (PDV 26)*

Variante V3



Emprise du projet



*Photomontages depuis la mairie de Langourla (PDV 33)*

Variante V3



Emprise du projet

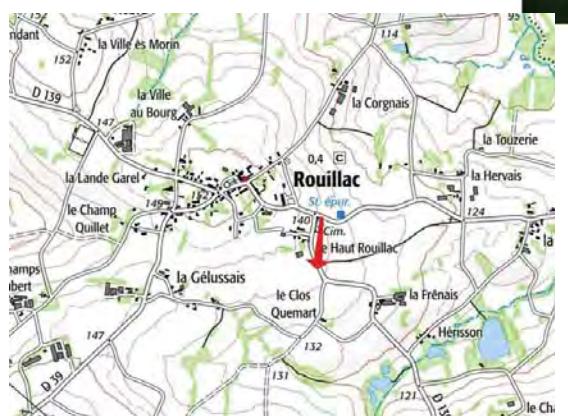


*Photomontages depuis l'entrée est de Rouillac, au niveau du cimetière (PDV 20)*

Variante V3



Emprise du projet



## Mesures de réduction et de compensation en réflexion

---

Les mesures ERC visent à éviter, réduire, compenser les impacts du projet. Toutefois, l'étude d'impacts n'ayant pas débuté, il nous est difficile de les envisager précisément à ce stade.

Toutefois, des mesures d'évitement ont été appliquées dans la conception même du projet, et le processus de sélection de la variante d'implantation finale. Elles seront affinées lorsque la rédaction des impacts sera plus avancée.

### PHASE DE CONSTRUCTION

- Suivi écologique du chantier
- Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux

### PHASE D'EXPLOITATION

- | Programmation préventive du fonctionnement des éoliennes adaptée à l'activité chiroptère
- | Plantation de haies et reconnexion sur la trame verte de l'atlas de biodiversité intercommunal
- | Suivi règlementaire ICPE du comportement et de la mortalité post-implantation.

# 07 Prochaines étapes et temps d'échanges

---

## Prochaines étapes

---

### LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

À destination des élus :  
Présentation auprès des équipes municipales (à 2 reprises)

À destination des habitants :  
Lettres d'information  
Permanence sur rdv (fin juin ou septembre)

### L'INSTRUCTION

Dépôt envisagé à l'automne

## ANNEXE 2 - Présentation et synthèse des conseils municipaux – 11 et 20 mai 2022





# Projet éolien Mementu Bougueneuf

Réunion avec l'équipe municipale

Vendredi 20 mai 2022



## Ordre du jour

- 01 Cadre régional du développement de l'éolien
- 02 Acteurs et historique du projet
- 03 Présentation de la zone d'étude
- 04 Synthèse des états initiaux
- 05 Scénario d'implantation à l'étude
- 06 Prochaines étapes et temps d'échange

## Objectifs de la séance

---

**Réaliser un point d'étape et présenter le scénario d'implantation à l'étude**

**Présenter la démarche d'information / concertation envisagée**

**Répondre à l'ensemble de vos questions**

# Conseils municipaux : deux rendez-vous envisagés

---



## CONSEIL MUNICIPAL 1

---

- Objectif : rappel des enjeux, présentation de la variante d'implantation retenue, présentation de la démarche information/concertation, échange sur les aménagements.

Rouillac: 11 mai 2022  
Eréac : 20 mai 2022



## CONSEIL MUNICIPAL 2

---

- Objectif : présentation des mesures ERC, échanges sur les retombées locales et les mesures d'accompagnement, instruction à venir.

Septembre 2022

# 01 Cadre régional du développement de l'éolien

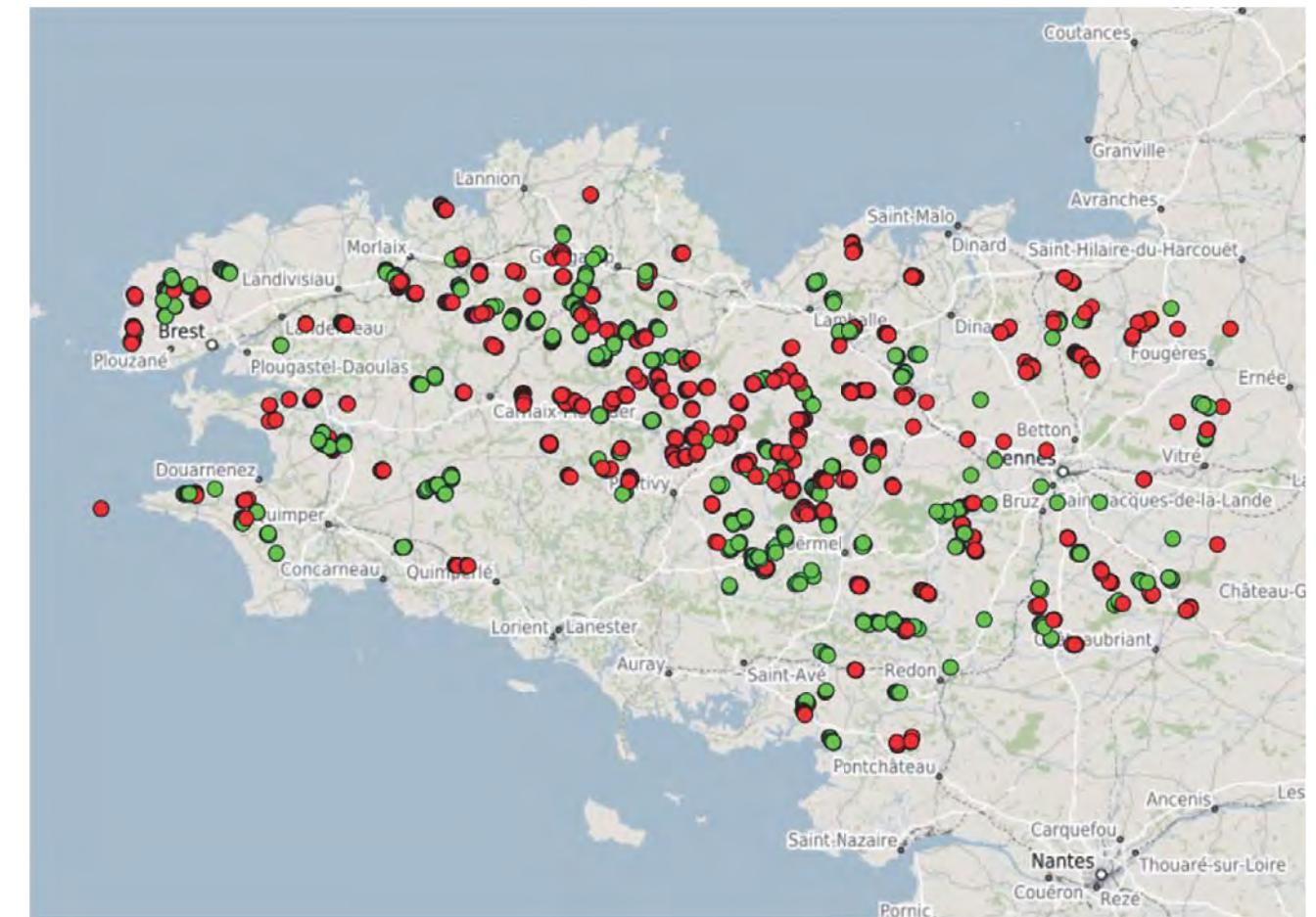
---

## Cadre régional du développement de l'éolien

Région pionnière du développement de l'éolien terrestre en France, la Bretagne fait face à une situation délicate en matière d'alimentation électrique : elle importe 85% de ses besoins électriques.

L'éolien terrestre est aujourd'hui la première source d'électricité de la région. Mi-2017, la puissance éolienne installée était de 944 MW, injectant 1,5 TWh sur le réseau électrique breton, soit 47 % de la production électrique totale permettant d'assurer 7% des besoins.

Source : Ambition Climat Energie  
Feuille de route Bretonne de l'éolien Avel Breizh 2030



Source : DREAL Bretagne et GéoBretagne

# 02 Acteurs et historique du projet

---

## A propos d'Iberdrola

Le Groupe Iberdrola est leader mondial dans les énergies renouvelables avec une capacité renouvelable installée de 37 GW. Premier investisseur en énergies renouvelables au monde : 75 Md d'euros d'investissements renouvelables d'ici 2025.



### LES VALEURS D'IBERDROLA EN FRANCE

#### Intégrité

Nous sommes adhérents au réseau FEE et prônons la transparence et le développement cohérent avec les enjeux du territoire.

#### Collaboration

En toute transparence avec les acteurs concernés, nous proposons du financement participatif et privilégiions des entreprises locales pour le développement, la construction et l'exploitation des parcs.

#### Transparence

Nous restons propriétaires de nos parcs éoliens et nous les exploitons en confiance avec les riverains.

## A propos de l'Agence Tact

Tact est une équipe de terrain : sa juste place est au point de rencontre entre l'intérêt général, les acteurs de sa **mise en œuvre** et la **réalité locale**. Son cœur de métier : la formulation de **stratégies d'intégration**, par l'information, la concertation et la participation des acteurs et des citoyens. Sa force vient de sa capacité à penser les jeux d'acteurs complexes et proposer des schémas de régulation pertinents.

### 4 ENJEUX CLES

Pilotage  
politique et  
gouvernance

Une information  
en continu

Pédagogie

Concertation



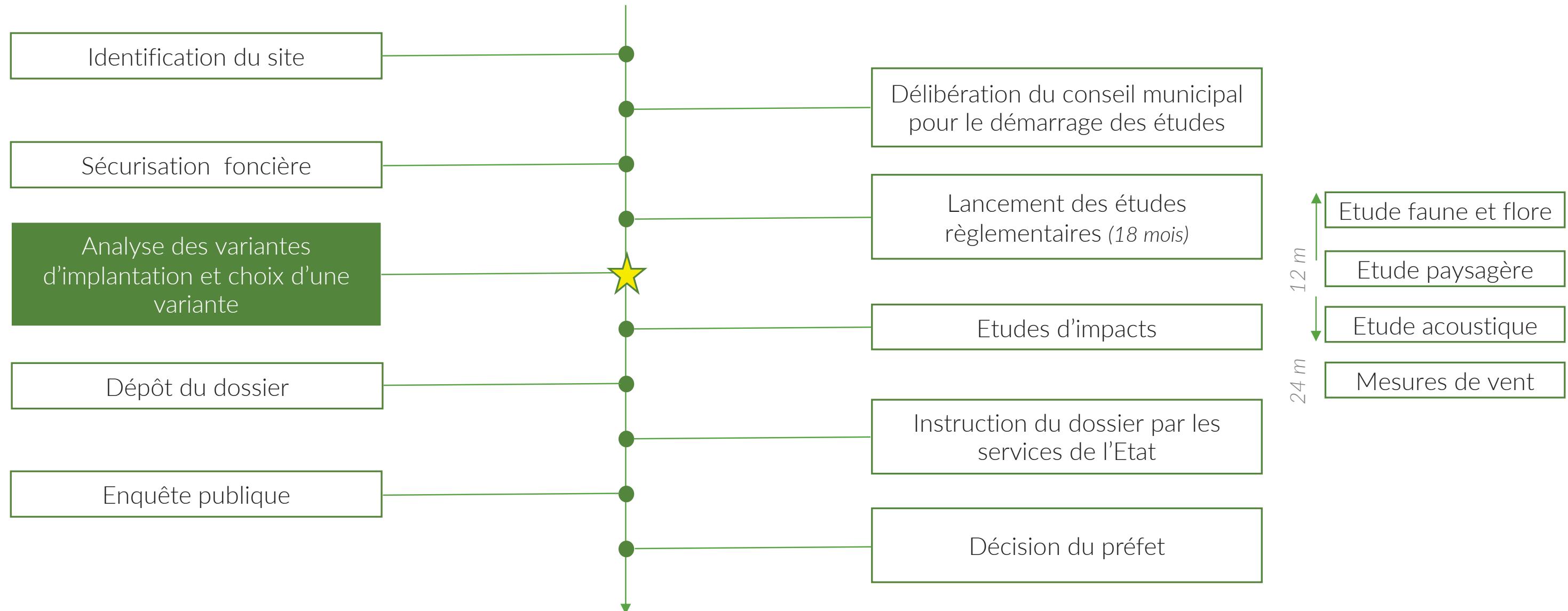
## Historique du projet

Passage en conseil municipal puis délibération favorable à Eréac.	Juillet 2020 : Iberdrola Renouvelables France reprend l'ensemble des activités d'Aalto Power		
<b>2016</b>	<b>2018</b>	<b>2020</b>	<b>2022</b>
Passage en conseil municipal puis délibération favorable à Rouillac et Le Mené.	Deux demandes d'Autorisation Environnementale distinctes déposées par le développeur Aalto Power.	Septembre 2020 : les deux demandes sont refusées sur propositions de la DREAL – Unité Départementale des Côtes d'Armor (22), au motif que « le dossier complété ne permet pas de prévenir les dangers et inconvénients pour les intérêts visés aux articles L.181-3 et L.181-4 du code de l'environnement et conformément à l'article R.181-34 1° du code de l'environnement ».	Réunion de Phase Amont avec le Pôle éolien des Côtes d'Amor
		Automne 2020 : Iberdrola Renouvelables France a souhaité préparer une nouvelle demande avec un nouveau projet (conservation des deux anciennes ZIP) en s'assurant de la qualité optimale des inventaires et de la démarche ERC.	

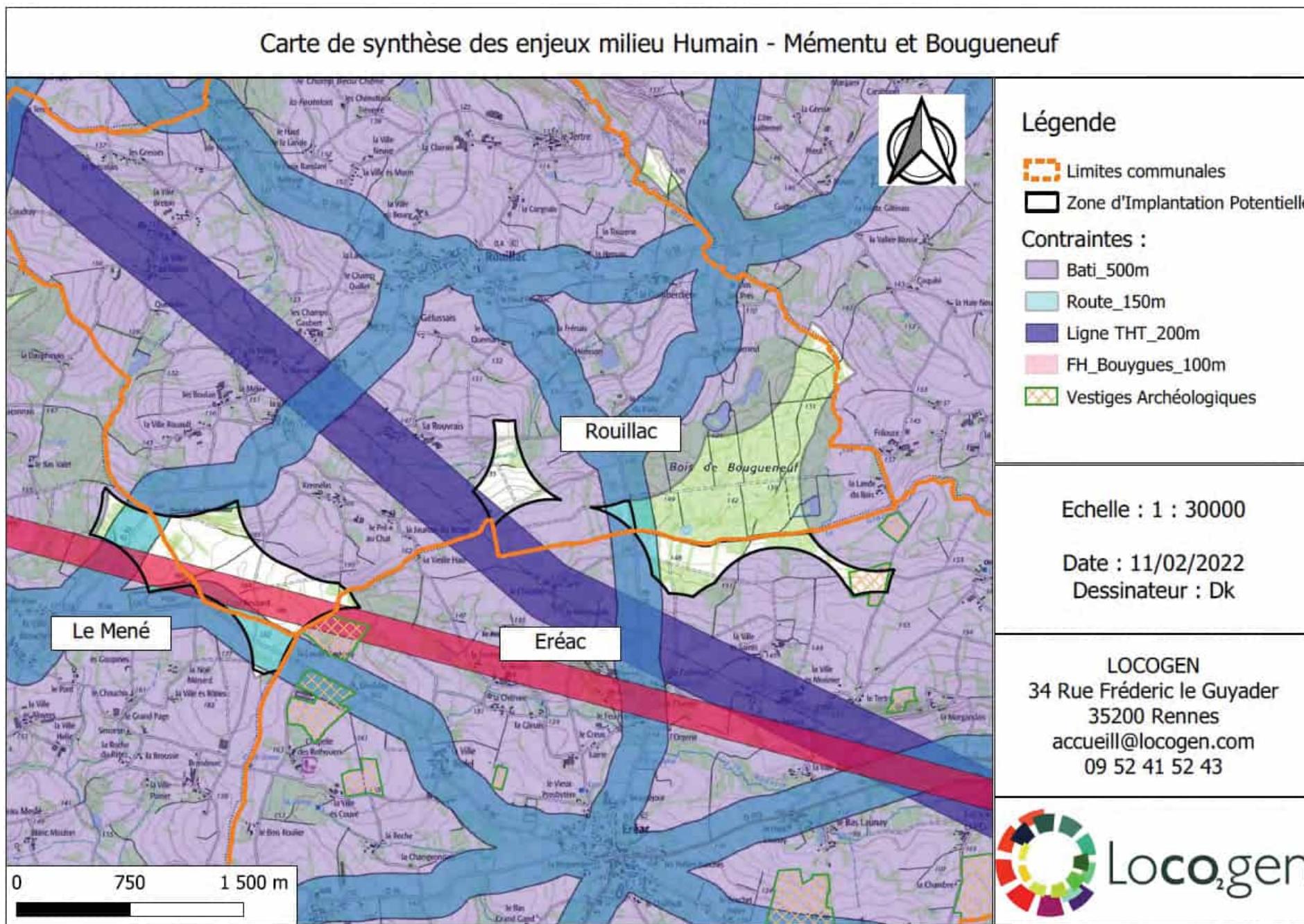
# 03 Présentation de la zone d'étude

---

## Développement du projet : où en sommes-nous ?



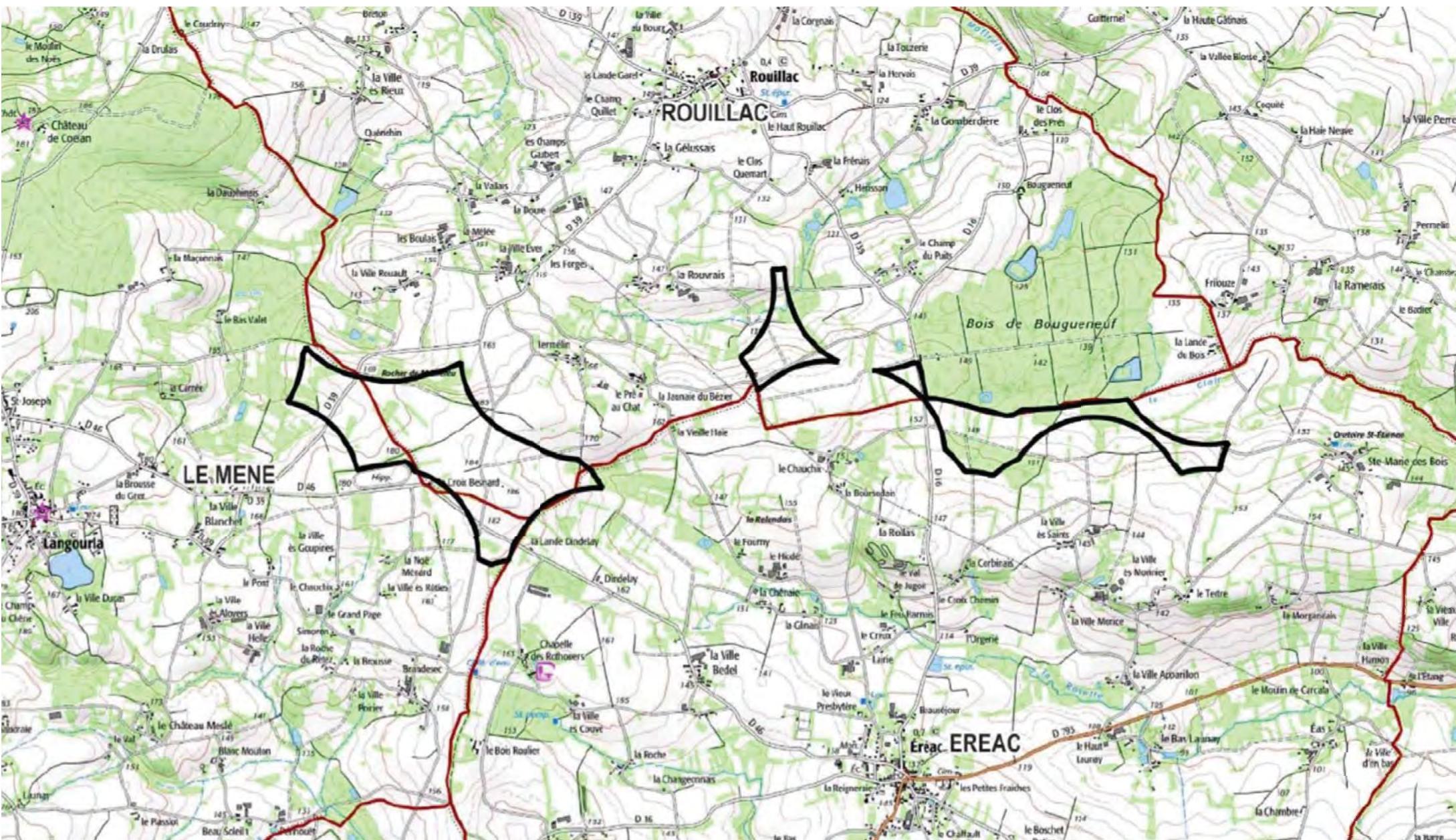
## Pourquoi cette zone d'étude ?



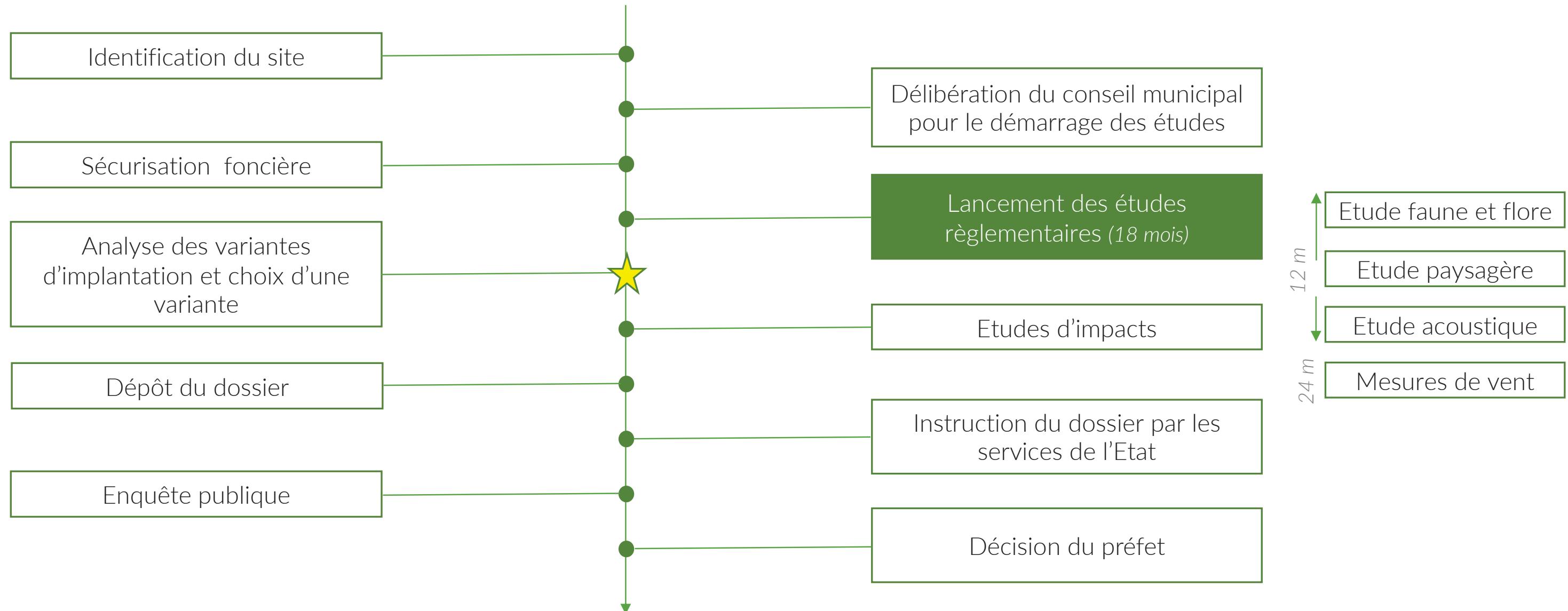
La zone d'implantation potentielle tient compte de l'ensemble les contraintes et servitudes réglementaires connues sur ce secteur notamment :

- Une distance de recul de 500m par rapport aux habitations
- Un recul de 150m des routes principales
- Un recul de 200m des lignes HT – THT
- Evitement du réseau de distribution d'eau potable

# Pourquoi cette zone d'étude ?



## Zoom sur les études règlementaires



## Zoom sur les études réglementaires

---

Les études paysagères, acoustiques et environnementales permettent de réaliser un état initial complet de la zone d'étude, c'est-à-dire d'en dresser une photographie précise. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser :

**Etude paysagère**

**Etude acoustique**

**Etude faune et flore**

**Etude de vent**

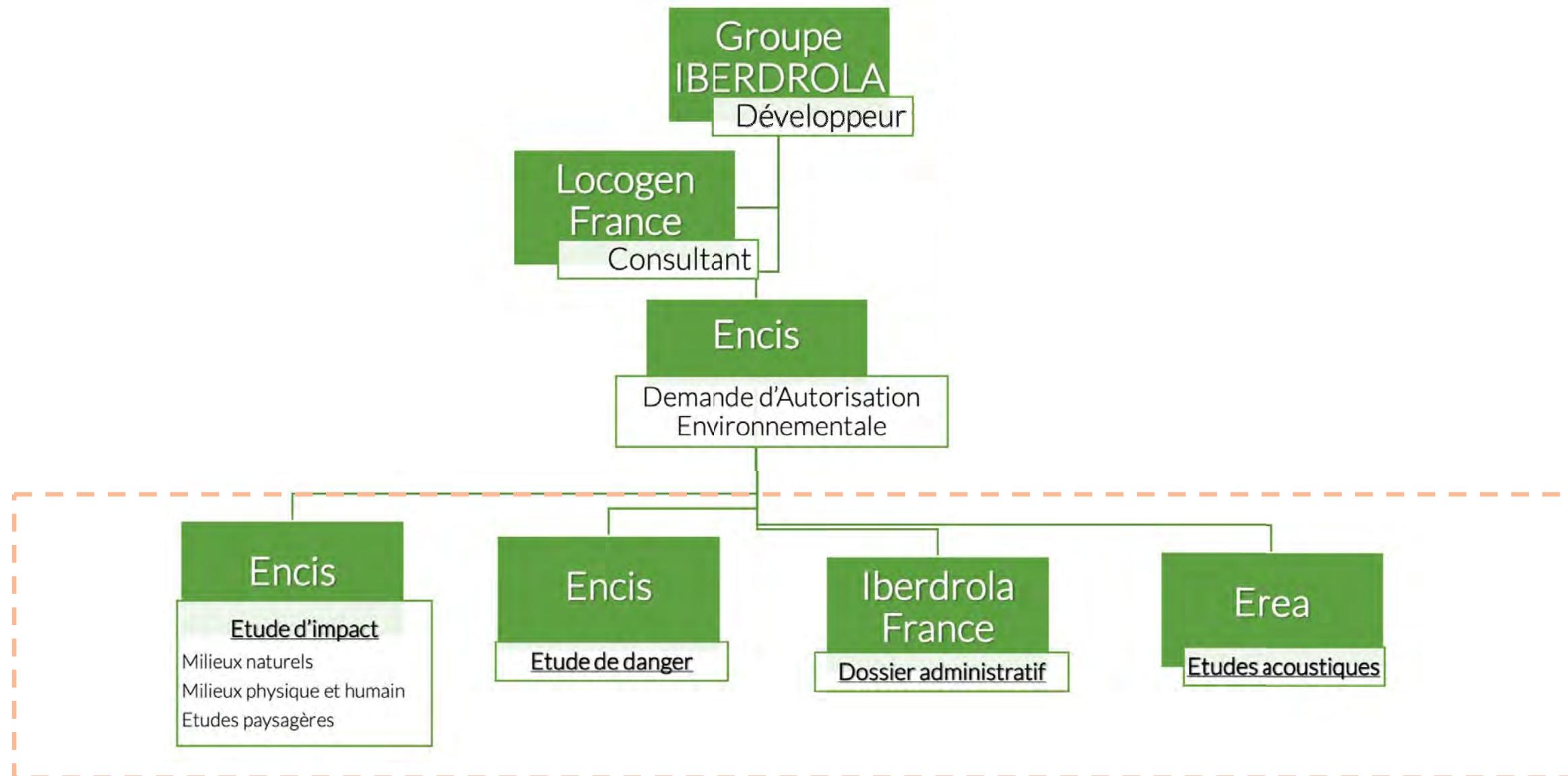
Trois étapes nécessaires :

1. Etudier les variantes d'implantation en évitant les zones à enjeux
2. Evaluer l'impact des scénarios d'implantation
3. Eviter, réduire et compenser cet impact

Ces études sont réalisées par des bureaux d'études dédiés.

## Zoom sur les études réglementaires

---

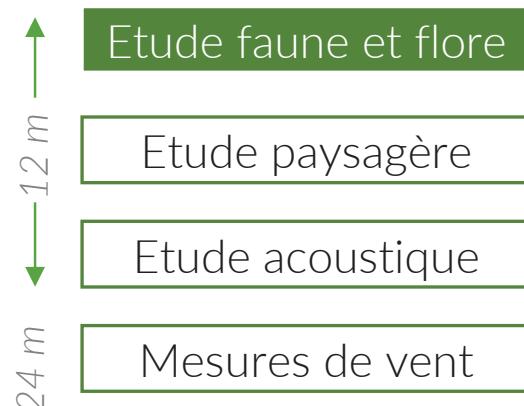


# 04 Synthèse des états initiaux

---

## Etudes réglementaires : études faune et flore

---

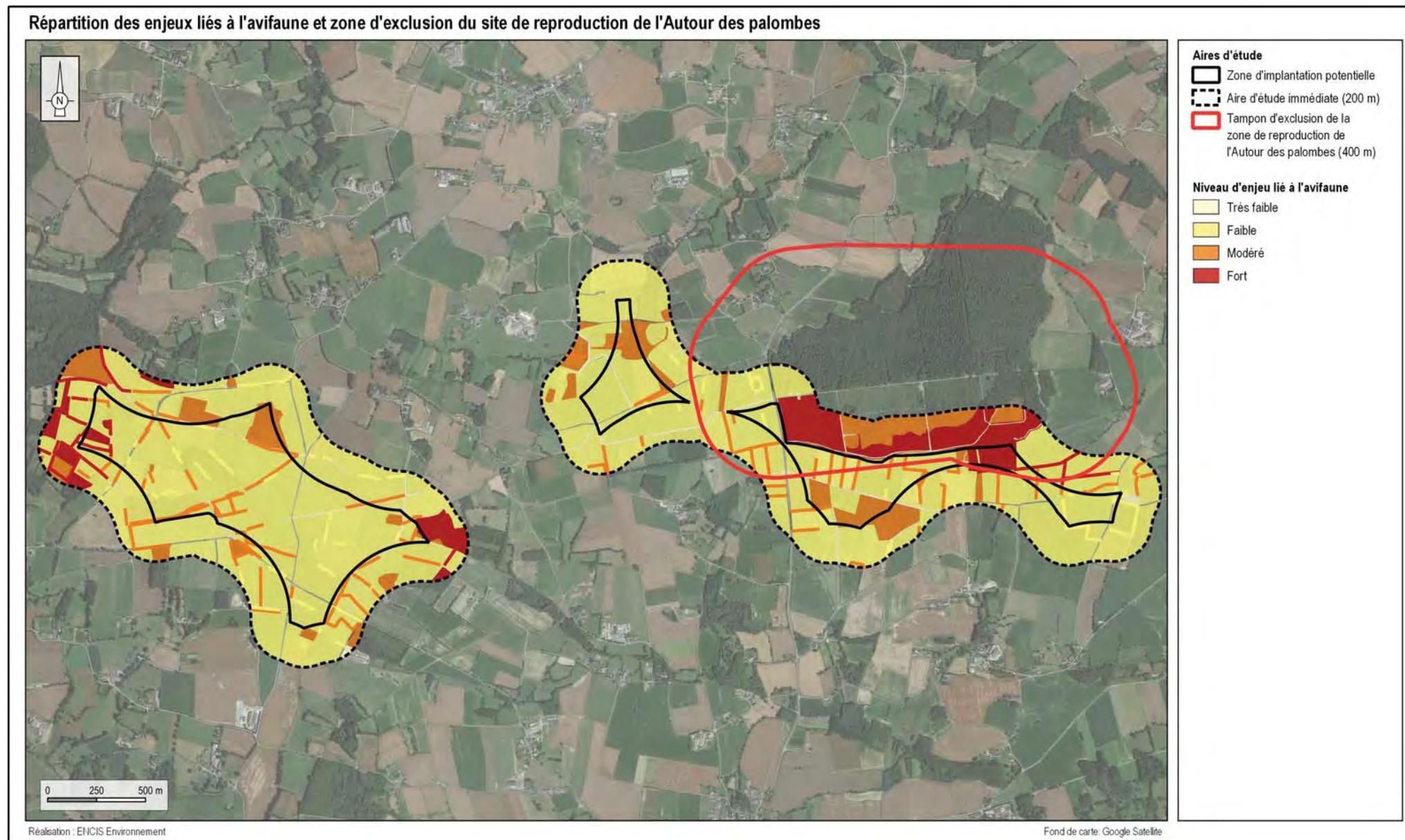


### DE QUOI PARLE-T-ON ?

---

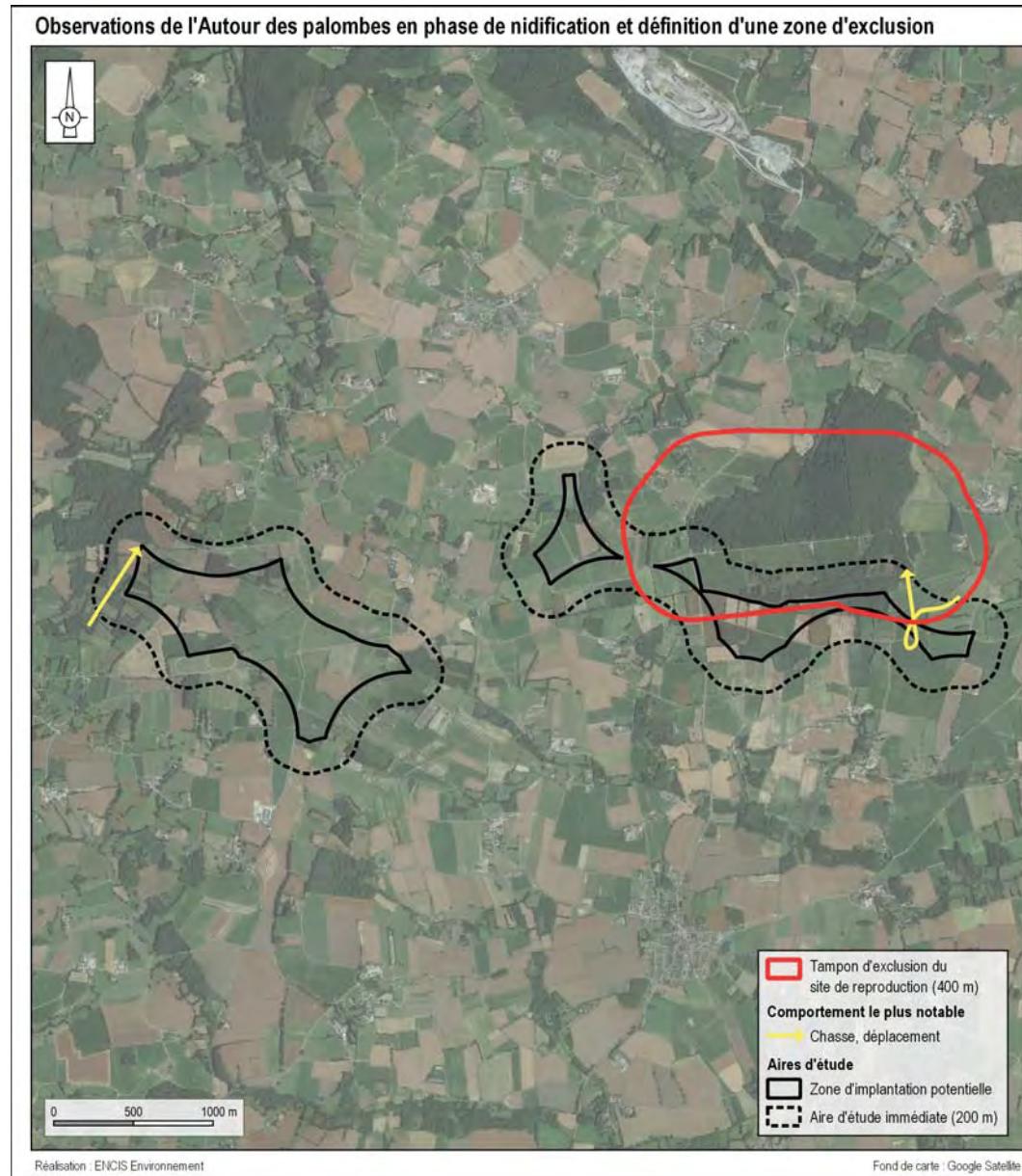
- | Un bureau d'études est mandaté pour effectuer un inventaire des espèces animales et végétales sur le site et ses abords, pendant au moins un an (la durée d'un cycle de vie des milieux).
- | Ce diagnostic permet d'identifier les enjeux environnementaux au sein de la zone d'étude et d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux.
- | Des mesures d'évitement, de réduction, de compensation d'impacts ou d'accompagnement sont proposées.

## Enjeux avifaune



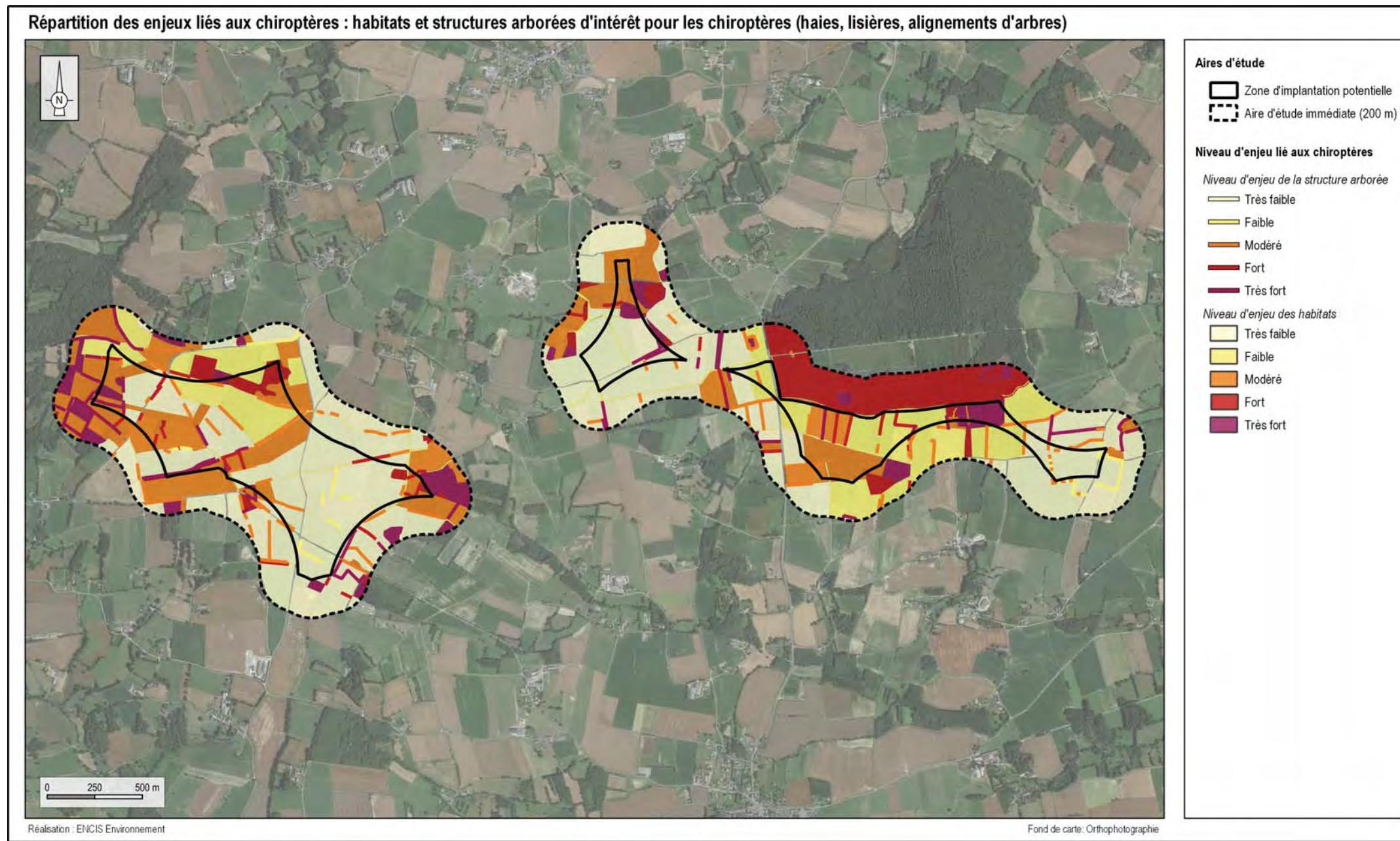
Des niveaux d'enjeu « très fort » et « fort » ont été détectés majoritairement hors de la ZIP dû essentiellement à une activité concentrée sur les habitats de type boisements et haies.

## Enjeux liés aux palombes et à l'avifaune nicheuse (*milieu naturel*)



Un rapace, l'Autour des Palombes, pourrait nicher dans le bois de Mémentu. Le nid n'a pas été trouvé mais une distance de 400m autour du site de nidification probable est recommandée pour le projet.

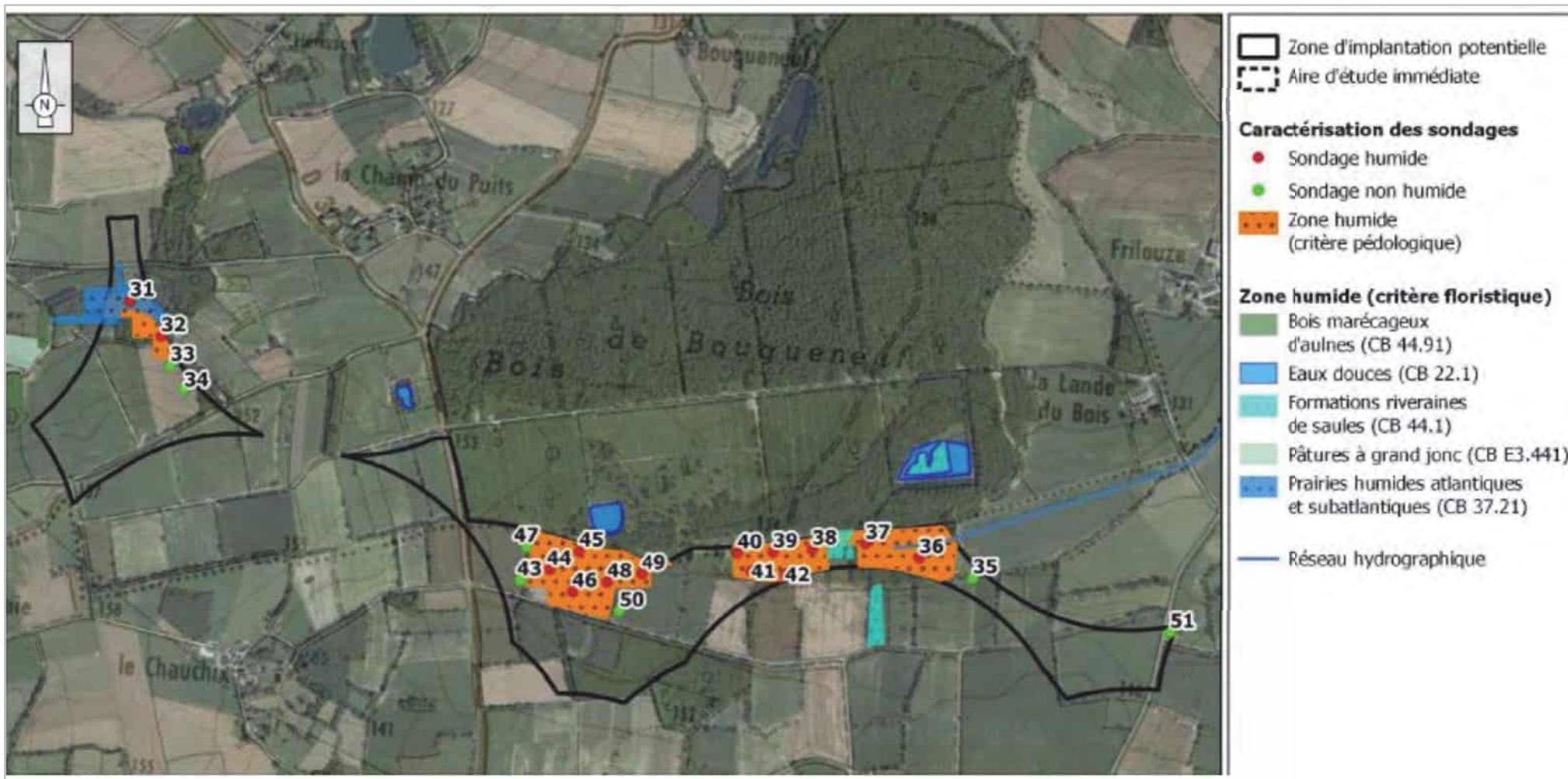
## Enjeux liés aux chiroptères (milieu naturel)



Des enjeux très faibles à très forts se trouvent sur la zone.

Les enjeux se concentrent autour des haies et des boisements qui sont les lieux privilégiés de vie et de chasse des chiroptères

## Enjeux liés aux zones humides (partie est)



Des sondages pédologiques ainsi que des investigations floristiques ont permis d'identifier les zones humides.

## Synthèse des mesures d'évitements à appliquer

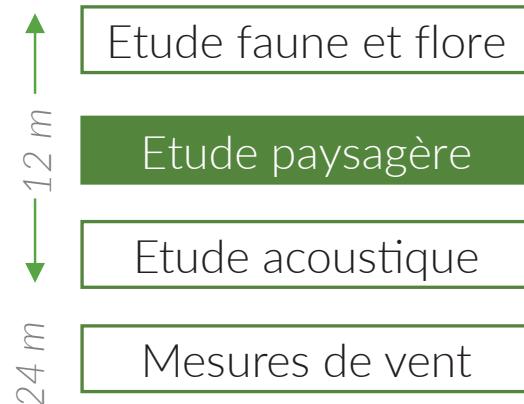
---

### MILIEU NATUREL

---

- | Respecter un recul de 400 m minimum autour du site de reproduction présumé de l'Autour des Palombes
- | Eviter tout survol d'éoliennes à moins de 50 m des haies et boisements
- | Conserver une garde au sol de 30m minimum
- | Eviter la destruction des zones humides conformément aux règlements des SAGEs

# Etudes réglementaires : étude paysagère



## DE QUOI PARLE-T-ON ?

Une étude précise du paysage, de ses composantes et des lignes de force est réalisée.

|| **L'état initial** : analyse du contexte paysager, les structures paysagères, les perceptions visuelles depuis les lieux de vie et les routes, les enjeux et les sensibilités des sites patrimoniaux emblématiques et touristiques.

|| **Raisons des choix du projet** : analyse et comparaison de variantes d'implantation

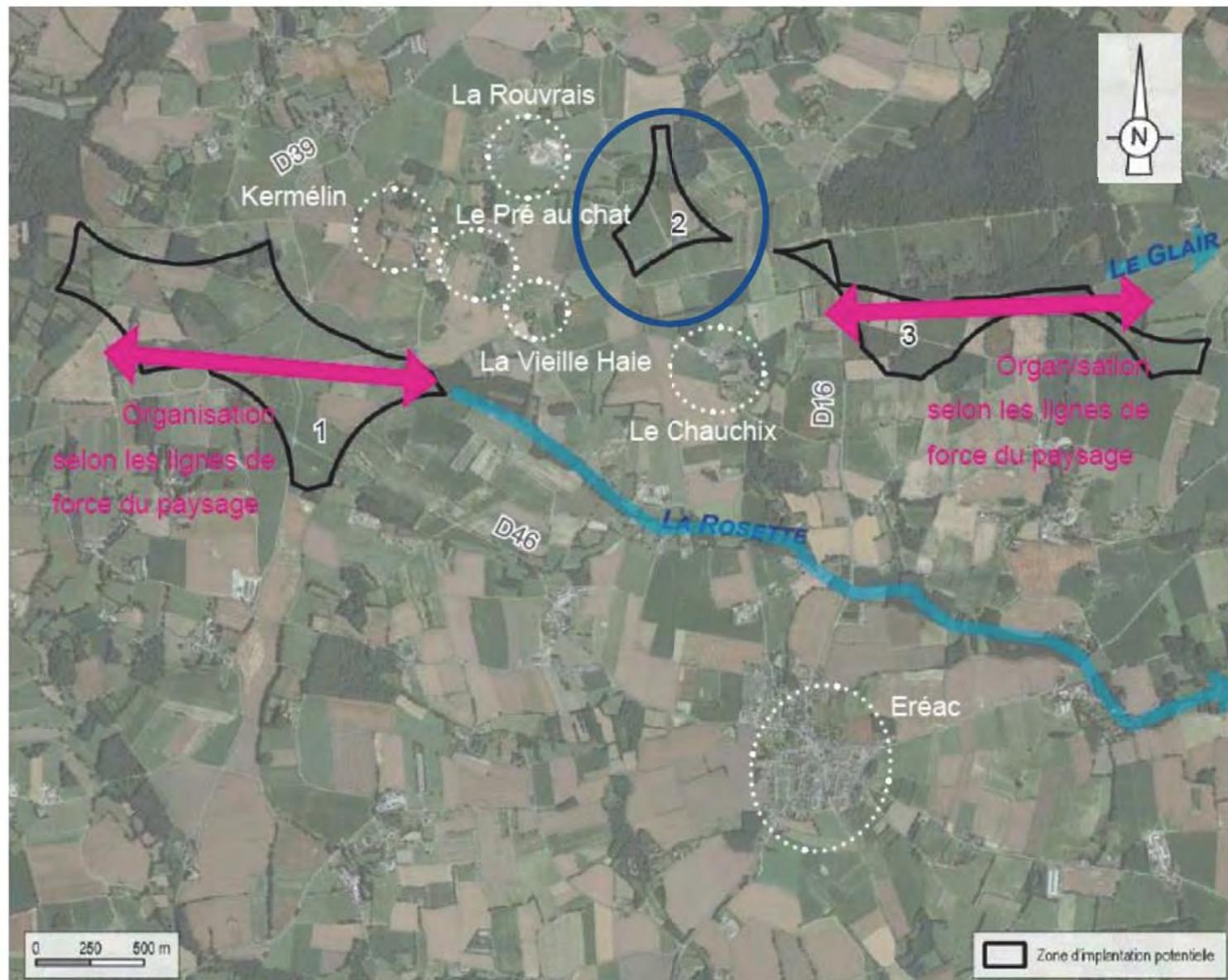
|| **Évaluation des impacts du projet** :

- Relation du projet avec les structures paysagères et impact du projet sur les lieux de vie et les routes
- Impact du projet sur les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques
- Analyse des effets cumulés avec les projets connus

|| **Définition mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement**

Deux outils sont notamment utilisés : des photomontages permettent de visualiser le futur parc éolien au sein du paysage, depuis différents points de vue, des cartes de co-visibilité représentent les lieux à partir desquels les éoliennes seront visibles.

## Insertion paysagère et impact visuel potentiel



Les lieux de vie proches (La Rouvrais, Kermélin, le Pré au chat, la Vieille Haie, le Chauchix) feront l'objet d'une attention particulière pour limiter les potentiels effets d'encerclement.

Le projet éolien vise à s'éloigner le plus possible des bourgs d'Eréac, Langourla ou encore Rouillac.

La zone « 2 » serait à éviter pour conserver un espace de respiration et limiter l'effet barrière.

## Synthèse des mesures d'évitement à appliquer

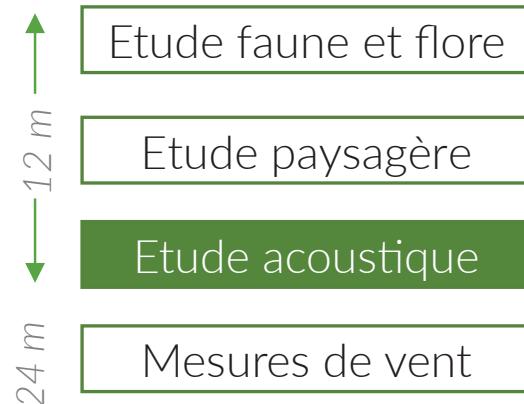
---

### VOLET PAYSAGE & PATRIMOINE

---

- | Favoriser une implantation suivant un axe est-ouest accompagnant les vallonnements du relief
- | Eviter la zone centrale pour conserver un espace de respiration
- | S'éloigner le plus possible des bourgs

# Etudes réglementaires : étude acoustique



## DE QUOI PARLE-T-ON ?

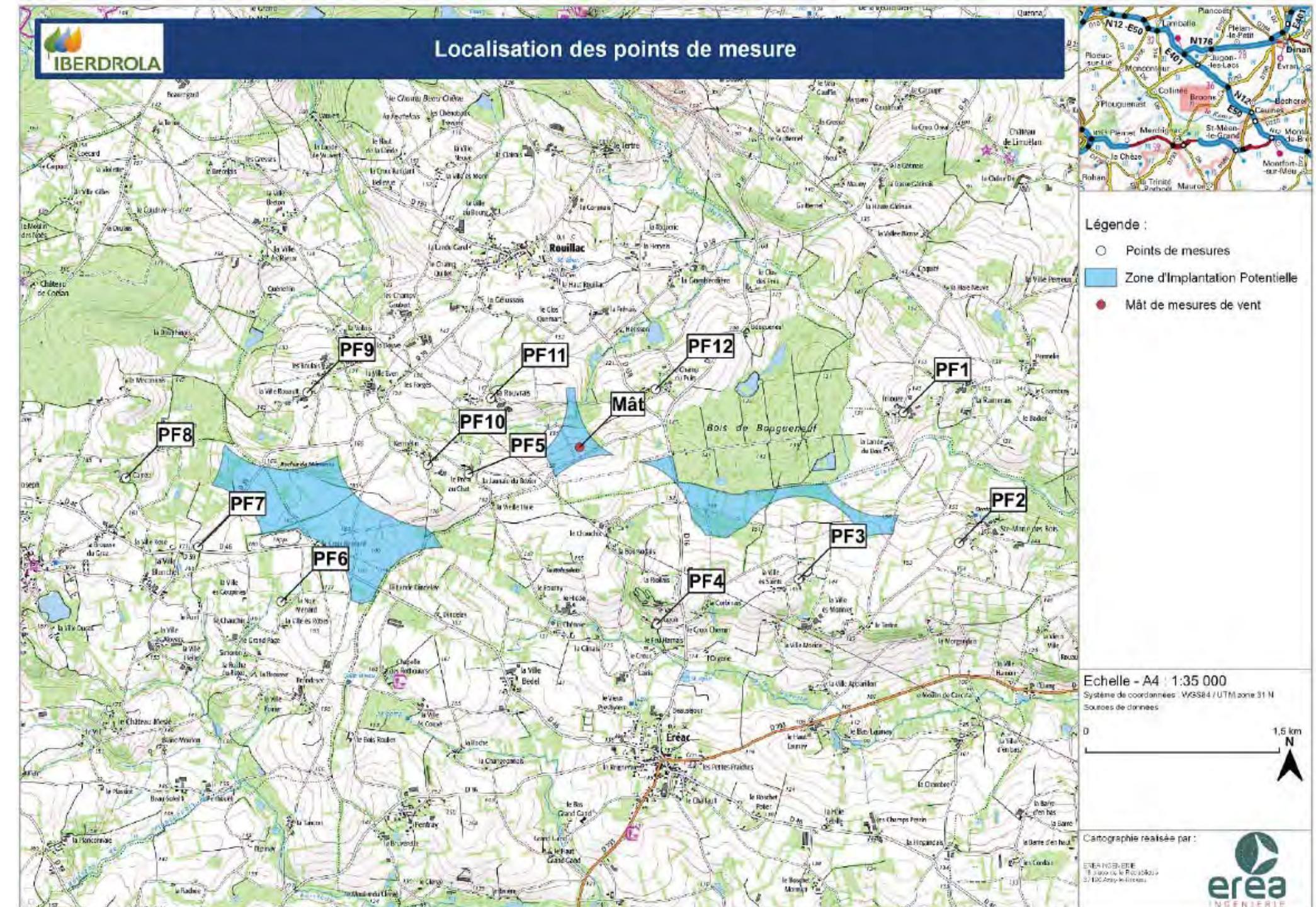
La réglementation prévoit qu'une nouvelle installation ne doit pas provoquer **une émergence sonore de +5db le jour et de +3 dB la nuit** par rapport à l'état initial.

Des mesures du « bruit ambiant » sont faites avant l'installation du parc. Puis, l'effet du parc est simulé en période de jour et de nuit.

Dès la mise en service du parc éolien, la réglementation prévoit une réception acoustique pour vérifier le respect de ces limites réglementaires. Le cas échéant, les services de l'Etat valident alors le plan de bridage.

## Etudes techniques : étude acoustique

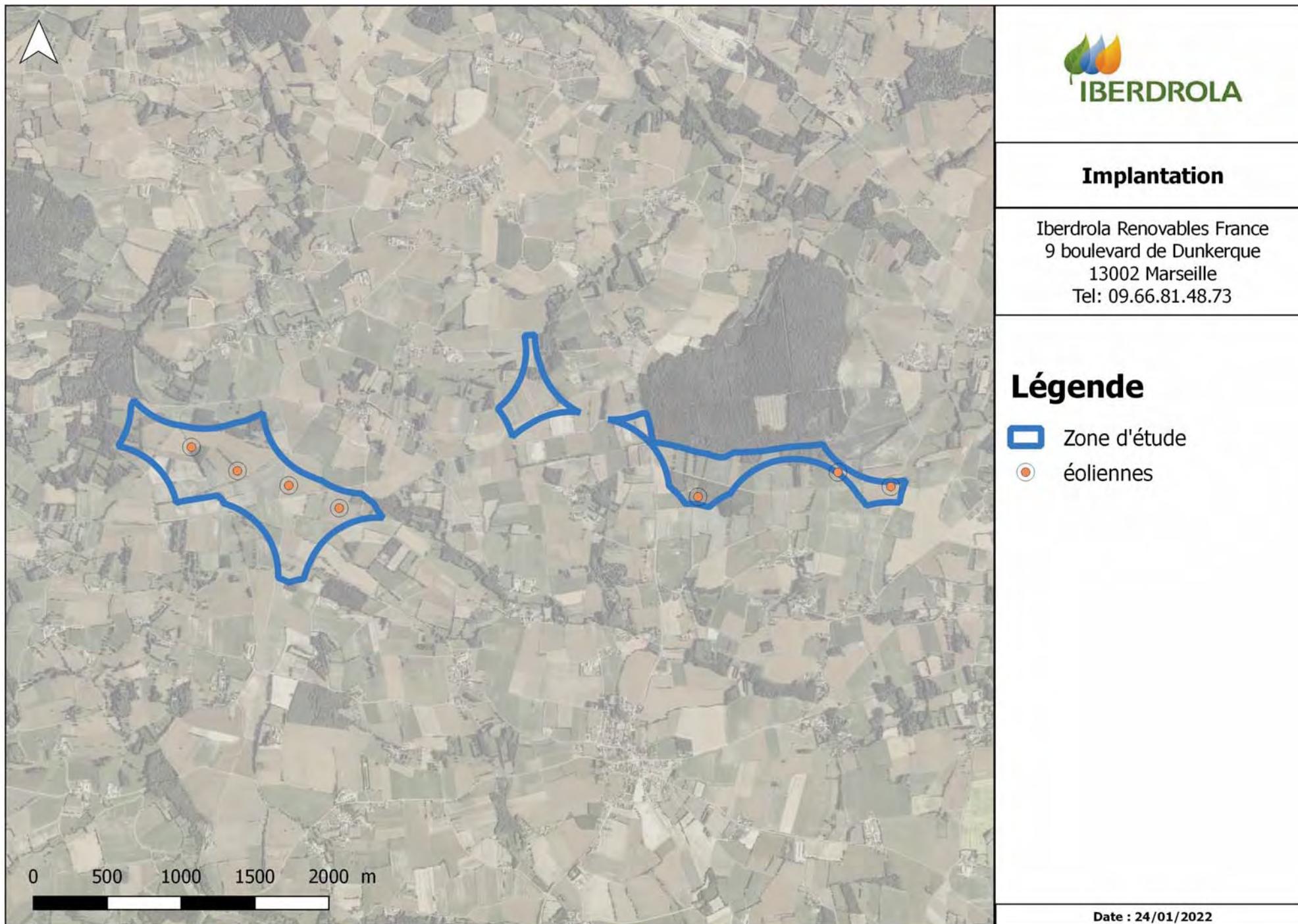
- ↑ Etude faune et flore
- ↓ 12 m
- ↑ Etude paysagère
- ↓ 24 m
- ↑ Etude acoustique
- ↓ Mesures de vent



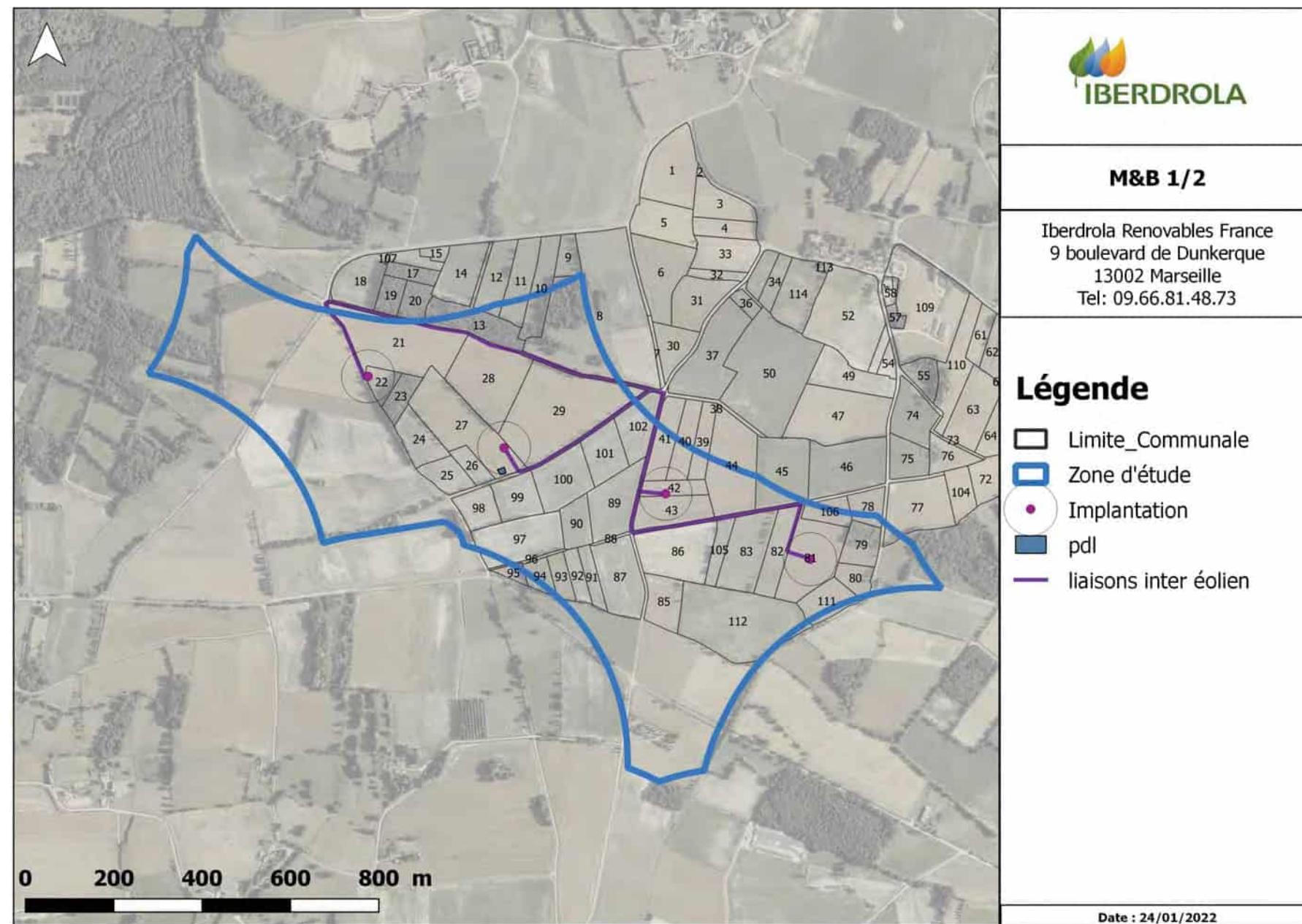
# 05 Scénario d'implantation à l'étude

---

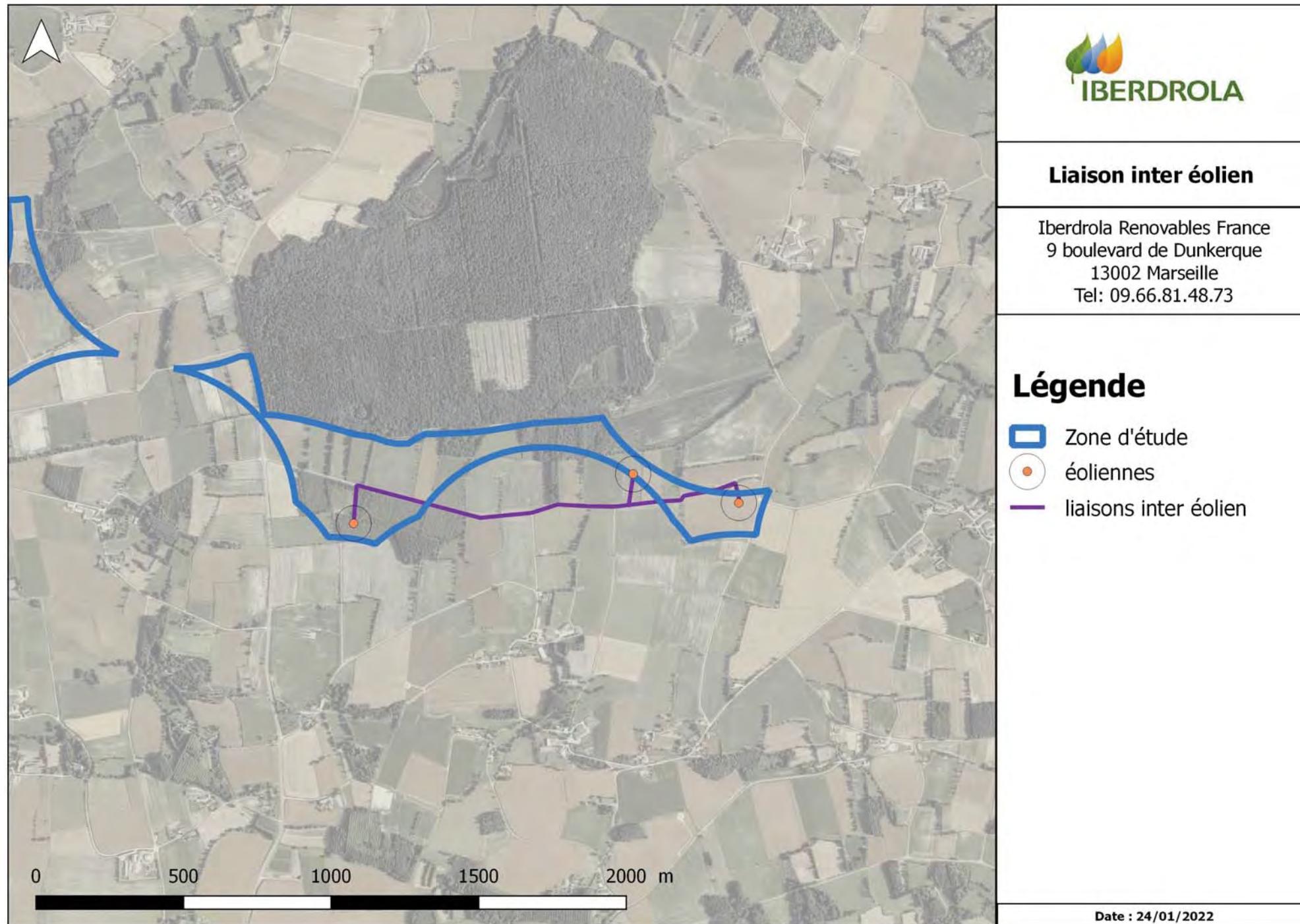
## Variante envisagée



## Liaisons inter-éolien et poste de livraison (zone est)



## Liaisons inter-éolien et poste de livraison (zone ouest)



- 2 à 3 éoliennes envisagées sur Ereac
- Des zones humides à considérer

## Enjeux liés aux zones humides (partie est – sondages suite à l'implantation)



Des sondages pédologiques ont été réalisés suite au choix de l'implantation. Un dernier travail d'évitement permet d'assurer un impact minimal du projet.

## Chiffres clés du projet

<b>DUREE DE VIE D'UNE EOLIENNE</b> 20 à 30 ans	<b>NOMBRE D'EOLIENNES</b> 7	<b>PUISSEANCE UNITAIRE</b> 3 MW à 4 MW	<b>PUISSEANCE TOTALE</b> 21MW à 28MW
<b>PRODUCTION ÉLECTRIQUE ESTIMEE*</b> 46 200 MWh à 61 600MWh	<b>EQUIVALENT À LA CONSO ELEC. PAR FOYER**</b> 17 100 à 22 800	<b>HAUTEUR DES EOLIENNES</b> 150 m de haut en bout de pale	<b>EMISSIONS EVITEES</b> Entre 1 780 et 2 380 tonnes

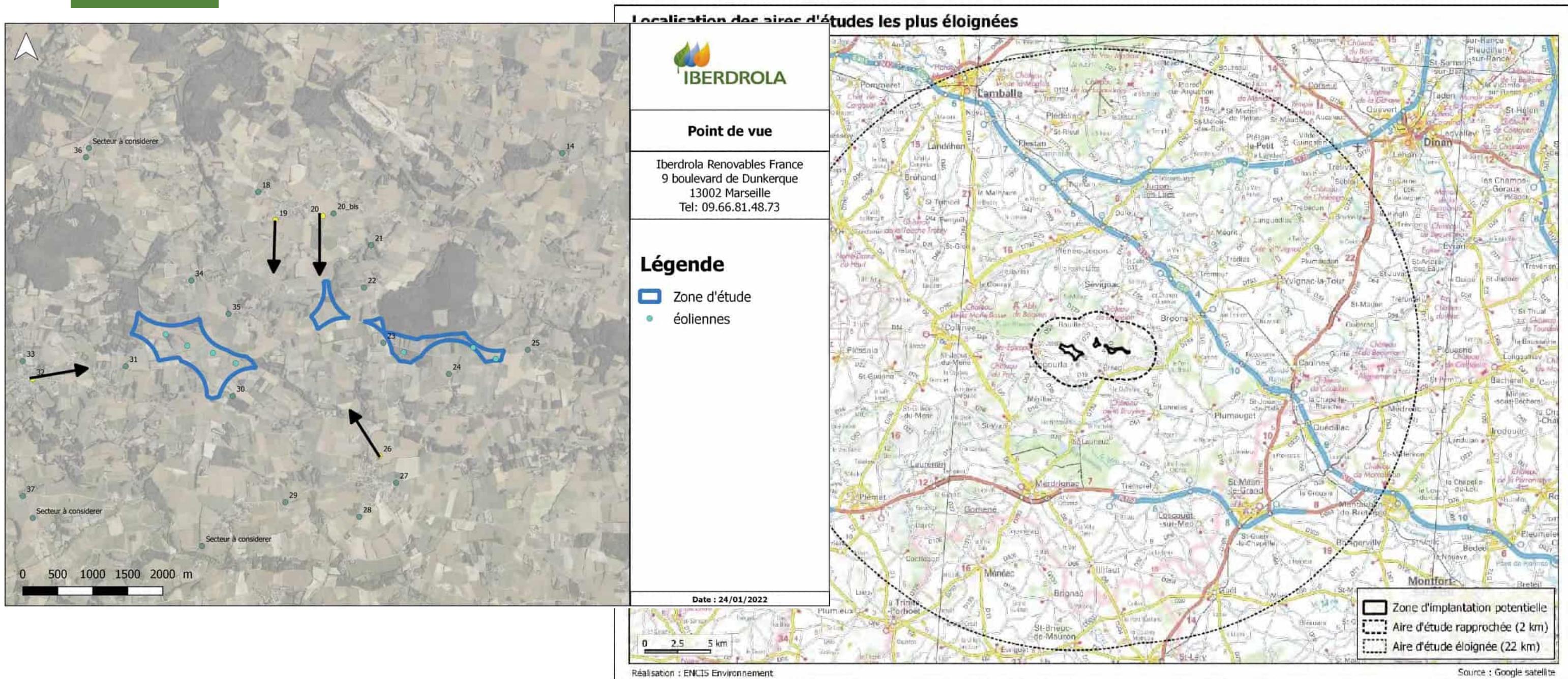
\*Calcul à actualiser suite au choix de l'éolienne et des bridages associés à l'implantation.

\*\*Données de la FEE: consommation moyenne d'un ménage français (hors chauffage) = 2 700 kWh / an

\*\*\* Données ADEME: Facteur d'émission moyen annuel d'éolienne = 14,1 geqCO2/kWh ;

Données RTE: Facteur d'émission moyen annuel = 52,81 geqCO2/kWh

# Localisation des points de vue et des aires d'études



**Photomontages depuis la sortie sud de Rouillac (PDV 19)**

Variante V2



Photographie 2 : Variante 2.

Emprise du projet



Photographie 5 : Variante 2.





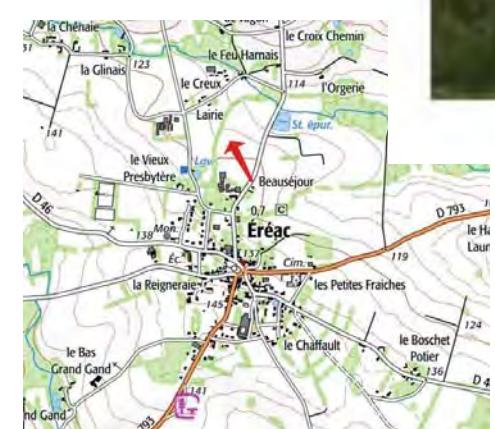
Variante V2



Photographie 8 : Variante 2.



Photographie 11 : Variante 2.



*Photomontages depuis la mairie de Langourla (PDV 33)*

Variante V2



Photographie 14 : Variante 2.

Emprise du projet



Photographie 17 : Variante 2.



Photomontages depuis l'entrée est de Rouillac, au niveau du cimetière (PDV 20)

Variante V2



Photographie 20 : Variante 2.



Photographie 23 : Variante 2.



## Mesures de réduction et de compensation en réflexion

---

Les mesures ERC visent à éviter, réduire, compenser les impacts du projet. Toutefois, l'étude d'impacts n'ayant pas débuté, il nous est difficile de les envisager précisément à ce stade.

Toutefois, des mesures d'évitement ont été appliquées dans la conception même du projet, et le processus de sélection de la variante d'implantation finale. Elles seront affinées lorsque la rédaction des impacts sera plus avancée.

### PHASE DE CONSTRUCTION

- Suivi écologique du chantier
- Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux

### PHASE D'EXPLOITATION

- | Programmation préventive du fonctionnement des éoliennes adaptée à l'activité chiroptère
- | Plantation de haies et reconnexion sur la trame verte de l'atlas de biodiversité intercommunal
- | Suivi règlementaire ICPE du comportement et de la mortalité post-implantation.

# 07 Prochaines étapes et temps d'échanges

---

## Prochaines étapes

---

### LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

À destination des élus :  
Présentation auprès des équipes municipales (à 2 reprises)

À destination des habitants :  
Lettres d'information  
Permanence sur rdv

### L'INSTRUCTION

Dépôt envisagé à l'automne

# Questions / réponses

---

Ce compte-rendu est une synthèse des sujets abordés par les participants et les intervenants lors des conseils municipaux de Rouillac puis Eréac. Il n'est pas le reflet littéral de l'intégralité des échanges.

Afin de faciliter la lecture, les questions posées ont été regroupées et répertoriées par thématique :

- l'éolien en général
- le projet éolien de Mémentu Bouguenouf
- à propos d'Iberdrola

## L'ÉOLIEN

### Pourquoi certaines éoliennes sont-elles à l'arrêt ?

Les éoliennes peuvent être à l'arrêt quand il y a moins de 10km/h ou plus de 90km/h de vent. S'il y a du vent et que les éoliennes ne tournent pas, il y a deux raisons : elles sont en maintenance (pièce en panne ou maintenance préventive) ou elles sont équipées d'un bridage préventif visant à protéger les espèces passantes sur le site. Les éoliennes peuvent aussi être mises à l'arrêt en cas de travaux au niveau du poste source.

### Qu'est-ce qu'un plan de bridage ?

Brider une éolienne consiste à réduire sa puissance en diminuant la vitesse de rotation des pales, en réduisant leur orientation et leur prise au vent. Ce bridage est automatisé et peut-être paramétré pour chaque éolienne d'un parc selon la vitesse et la direction de vent, la température, la pluviométrie, et selon une plage annuelle et des horaires précis. Si nécessaire, cela peut aller jusqu'à l'arrêt de certaines machines, afin de respecter les réglementations en vigueur. Le bridage est utilisé afin de réduire, voire d'éviter, les éventuels impacts des éoliennes sur l'acoustique ou bien sur les animaux, tels que les chauves-souris ou les oiseaux.

## Questions / réponses

---

Les paramètres du bridage sont déterminés à partir des résultats des études acoustiques et écologiques et sont régulièrement ajustés. Le plan de bridage est examiné par les services de l'Etat dans la phase d'instruction du dossier.

### Est-ce l'exploitant ou le vent qui détermine la vitesse à laquelle tournait l'éolienne pendant l'étude acoustique ?

Le bruit ambiant est mesuré à l'aide de micros que l'on appelle sonomètres. Ils sont disposés à plusieurs endroits depuis les habitations les plus proches de la zone d'étude. Les mesures ont lieu en hiver et en été, sur tout un panel de vitesses de vent différentes. Elles sont effectuées par un bureau d'étude spécialisé.

Des mesures de réception acoustique sont ensuite effectuées dans l'année qui suit la mise en service des éoliennes. Des suivis sont enfin régulièrement réalisés, pour adapter le plan de bridage si nécessaire.

### Quelle est la durée de vie d'un parc éolien ? Quelles sont les garanties de son démantèlement intégral ?

La durée de vie d'une éolienne est en moyenne de 25 ans. À la fin d'un parc l'exploitant a deux choix :

- Le renouvellement : l'exploitant peut envisager un renouvellement du parc, avec des éoliennes plus performantes (et donc potentiellement moins nombreuses), nécessitant un nouvel arrêté d'autorisation ICPE de la préfecture. C'est ce qui s'appelle le repowering.
- Le démantèlement : l'exploitant retire l'intégralité du parc éolien (éoliennes, fondations\*, poste électrique). Quel qu'en soit le montant, le coût du démantèlement incombe à la société qui exploite le parc éolien. Une somme (d'environ 50 000€ par MW et 10 000€ par MW supplémentaire) sera bloquée à cet effet auprès de la Caisse des Dépôts dès lors que le projet aura été autorisé. En effet, l'entreprise développe, construit et exploite le parc éolien. L'obligation de démantèlement est formulée dans la loi, et est également reprise dans les baux signés avec les propriétaires des terrains. Le propriétaire ne sera en aucun cas responsable de la remise en état du site, ni des terrains.

# Questions / réponses

De quels matériaux une éolienne est-elle composée ?

Comment se passe le recyclage ? Une éolienne est composée :

- De béton (fondations et certains mâts), d'acier, et de fonte, qui représentent 97,4 % de son poids total. Le béton est recyclable à 100%, l'acier et les métaux à 90%.
- De matériaux composites (nacelle et pales) : polyester, fibre de verre ou fibre de carbone, résine.
- Les pales contenant de la fibre de verre sont incinérées avec production de chaleur, ou mises en décharge. Les pales en fibre de carbone pourront faire l'objet de revalorisation matière (par exemple en étant concassées et utilisées en sous-couche pour les voies routières) : les filières de recyclage sont en cours de développement.

L'arrêté de juillet 2020 prévoit d'ici 2024 l'obligation de recyclage de 95% des éléments constitutifs des éoliennes lors de leur démantèlement. La filière de recyclage est en structuration, les premiers parcs arrivant à leur fin de vie. De plus, le 1er fabricant éolien au monde, Vestas, s'est engagé à construire des éoliennes entièrement recyclables d'ici à 2040.

Les éoliennes sont-elles à l'origine d'ondes électromagnétiques ?

Comme tout appareil électrique, le rotor d'une éolienne produit un champ électromagnétique. Son champ magnétique est d'un niveau comparable à celui d'un rasoir ou d'une cafetière électrique.

Est-ce que les éoliennes perturbent les ondes hertziennes et donc la télévision ?

Les signaux de télévision sont des ondes qui se propagent dans l'air, et qui peuvent être perturbés ou déviés de leur trajet lorsque des obstacles se trouvent à proximité. L'arrivée d'un parc éolien peut faire obstacle. Néanmoins, lors du développement du projet, l'étude des faisceaux hertziens permet d'anticiper et d'éviter une grande partie de ces perturbations. Les éoliennes sont implantées de façon à ne pas gêner la réception du signal.

Si un problème de réception de la télévision est constaté à la mise en service du parc, il appartient au développeur de corriger cet impact en faisant appel à un antenne. Si la réorientation de l'antenne ne suffit pas, l'installation d'une parabole peut être proposée. Toutefois, avec les modes alternatifs de réception qui se développent avec la TNT (satellite, ADSL, câble, fibre...) le problème se pose de moins en moins aujourd'hui.

# Questions / réponses

---

## Comment grimpe-t-on en haut d'une éolienne ?

Afin d'accroître la sécurité des techniciens de maintenance, les éoliennes s'équipent, de plus en plus souvent, de petits ascenseurs de service.

## Comment s'effectue la maintenance des éoliennes ?

Selon la hauteur de l'éolienne, le constructeur fixe une échelle ou installe un ascenseur. Pour effectuer les travaux de maintenance, un technicien-monteur se rend en haut du mât, dans la nacelle qui contient tous les équipements électroniques et mécaniques de l'éolienne.

## Que se passe-t-il si une commune délibère contre le projet pendant la phase d'enquête publique ?

L'enquête publique permettra de récolter les observations des habitants et des communes situées dans un rayon de 6km autour de la zone d'implantation. L'ensemble des observations (opinions favorables ou non, suggestions et contre-propositions) seront recueillies par un commissaire-enquêteur et permettront au préfet de

statuer sur la réalisation ou non du projet. L'avis défavorable d'une commune située dans le périmètre concerné ne constitue pas un élément bloquant, mais pourra pénaliser l'analyse du dossier par le Préfet. A noter qu'un Résumé Non Technique doit être transmis aux communes concernées dans un délai d'un mois avant la date d'ouverture de l'enquête publique.

## Qu'est-ce que le RNT ? Peut-on le consulter ?

Le RNT constitue le résumé de l'étude d'impact. Il présente les différentes parties de l'étude d'impact de façon claire et concise, pour faciliter la prise de connaissance par le public, d'en saisir les enjeux et de juger de sa qualité. En cas d'incompréhension ou de volonté d'approfondissement, le recours à l'étude d'impact est toujours possible. D'une vingtaine de pages, le RNT est donc un document séparé de l'étude d'impact, à caractère pédagogique, et illustré. Il sera diffusé aux communes de Rouillac et Eréac, ainsi qu'aux communes limitrophes 1 mois avant le dépôt du dossier auprès de la Préfecture.

## Un particulier qui souhaite implanter une éolienne à titre privé en a-t-il le droit ?

Installer une éolienne chez soi est donc possible. Les éoliennes domestiques sont des modèles réduits des grandes éoliennes que l'on peut voir dans les plaines.

## Questions / réponses

Elles mesurent moins de 50 mètres de hauteur. Une éolienne de moins de 50 mètres doit respecter une distance égale à la moitié de sa hauteur par rapport à la limite de propriété. La distance minimale est de 3 mètres. Cette règle peut être annulée s'il y a une disposition spécifique du plan local d'urbanisme (PLU) ou de la carte communale.

**Est-il possible que le nouveau gouvernement change ses orientations en matière de développement éolien ?**

Les orientations du gouvernement sont inchangées. Elles prévoient un doublement des capacités installées en termes d'énergie renouvelable électrique d'ici 2028. Pour y parvenir, la Programmation Pluriannuelle Énergétique décline les objectifs prévus par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et a fixé pour l'éolien terrestre les objectifs suivants : une puissance installée à 15 000 MW à fin 2018 et de 21 800 à 26 000 à fin 2023.

### LE PROJET ÉOLIEN DE MEMENTU BOUGUENEUF

**Comment s'est passée la sécurisation foncière ?**

Lors de la construction du projet, une personne en charge de la prospection chez Iberdrola est allée rencontrer l'ensemble des propriétaires-exploitants de la zone d'implantation potentielle afin d'expliquer le projet et les termes du contrat. Un engagement appelé promesse de bail emphytéotique a été signé avec les acteurs favorables au projet, afin d'assurer la possibilité à Iberdrola de construire ce projet en cas d'avis favorable du préfet. Cette promesse de bail emphytéotique est un contrat de droit privé. Un loyer fixe leur sera alors reversé.

**Quelle hauteur feront les éoliennes ? Quelle longueur feront les pales ?**

Lors du dépôt auprès des services de la préfecture, un gabarit de machine doit être proposé. Le gabarit proposé répond aux dimensions suivantes : 150 mètres de hauteur en bout de pales. Les pales mesureront 60 mètres.

**Quelle est la hauteur des éoliennes de Plestan ?**

La hauteur des dernières éoliennes implantées dans le parc de Plestan est de 165m (en bout de pales).

# Questions / réponses

## Quelle sera l'emprise au sol du socle des machines ?

Les fondations des machines feront 3 à 4 mètres de profondeur sur 18 m de diamètre, ce qui est un socle standard.

## Comment les éoliennes sont-elles raccordées au réseau ?

Le parc éolien est raccordé par des câbles souterrains, qui acheminent l'électricité jusqu'au poste de raccordement (à 10km maximum en règle générale). Ce dernier transmet l'électricité produite dans les réseaux de distribution d'électricité sur l'intégralité du réseau. Ces travaux de raccordement seront réalisés par ENEDIS (gestionnaire du réseau de distribution de l'électricité sur le département). Le poste de source devrait être celui de Sévignac. C'est Iberdrola qui financera le raccordement des éoliennes au poste source.

## Quelles mesures seront mises en place concernant l'entretien des chemins communaux / la voirie ?

Le transport des éoliennes (du mât et des pales) nécessitera le passage de camions conséquents. C'est un véritable enjeu lors de la construction des éoliennes.

À cet effet, une étude dédiée est réalisée afin de déterminer l'itinéraire exact, ils sont encore en réflexion pour ce projet ; ils seront disponibles dans le dossier d'instruction lors de l'enquête publique. Afin de pouvoir transporter ces éléments en toute sécurité, les chemins pourront être renforcés par le Iberdrola. Une convention d'utilisation des chemins communaux devra être négociée avec la mairie. Une délibération sera par ailleurs nécessaire sur le sujet.

## Pourquoi doit-on faire autant de détours pour relier les éoliennes entre elles ?

L'itinéraire des liaisons inter-éolien suit les chemins communaux et bordures de parcelles afin de ne pas impacter les parcelles exploitées. Les travaux de raccordement seront pris en charge par Iberdrola qui contribuera ainsi au renforcement de certains chemins de randonnée ou d'agriculteurs.

## Quelles sont les retombées locales du projet ?

Les retombées économiques du parc Mémentu Bougueneuf seront de plusieurs ordres :

- Des retombées fiscales pour les communes d'accueil, la communauté de communes, le Département et la Région.
- Des mesures d'accompagnement

## Questions / réponses

---

Les communes de Rouillac et Eréac et Iberdrola devront également signer une convention d'utilisation des chemins communaux, afin que l'entreprise puisse utiliser les chemins lors des travaux de construction. Cette convention contient des retombées pour l'entretien des chemins, et pour pouvoir les emprunter lors des travaux.

### Les habitants de Rouillac sont-ils informés de ce nouveau projet ?

Réglementairement, le moment dédié à l'expression des habitants sur un projet éolien est l'enquête publique, qui intervient au cours de l'instruction du dossier par les services de l'État. Iberdrola souhaite aller au-delà du cadre réglementaire en informant et en impliquant les habitants tout au long du projet. C'est une démarche volontariste qui vise à permettre aux habitants de s'exprimer et d'être informés sur le projet avant le dépôt du dossier en préfecture. Ces échanges débuteront les 29 juin, 1er et 2 juillet par des permanences publiques.

### Un financement participatif est-il envisageable pour ce projet ?

Oui. Il visera à offrir la possibilité aux citoyens de participer au financement du parc éolien dans la phase de pré-construction. Cet investissement, à un taux préférentiel, permet aux citoyens d'avoir des retombées supplémentaires, et de participer au projet de parc éolien. Ce type de dispositif est mis en place par des entreprises sur des plateformes spécialisées comme celles de lendosphère ou Enerfip.

### Quel est le coût d'une éolienne ? Qui finance le projet ? D'ici combien de temps les éoliennes seront-elles amorties ?

Le coût d'une éolienne d'une hauteur de 150m est de 1,5 à 2 millions d'euros. Il est financé à 100% par Iberdrola et par l'emprunt bancaire. On estime aujourd'hui que les éoliennes seront amorties d'ici 10 ans.

### Quel est le coût des études ?

Le coût des études est d'environ 400 000 euros sur ce projet.

### Combien de personnes travaillent sur ce projet chez Iberdrola ?

Une trentaine de personnes travaillent actuellement sur la phase de développement du projet Mementu Bouguenouf.

## Questions / réponses

---

### Sur quoi ce projet pourrait-il être retoqué par le préfet ?

L'installation d'éoliennes terrestres nécessite pour le développeur de s'acquitter d'un ensemble d'obligations qui concernent tant la construction du parc que son exploitation. Le projet pourrait être retoqué s'il ne respecte pas à la lettre cette procédure.

Selon les résultats des consultations et de l'enquête publique, les services de l'État pourront également autoriser le projet tout en fixant des prescriptions complémentaires et compensatoires (éloignement, niveau de bruit, contrôles réguliers, etc.) qui viendront s'ajouter aux prescriptions réglementaires nationales.

Un projet a récemment été annulé à Trédias, alors même que la construction des éoliennes avait débuté. Comment pouvons-nous être sûrs qu'il ne se passera pas la même chose ici ?

Généralement, les développeurs attendent que tous les recours soient purgés avant de passer à la phase construction. Cela n'a pas été le cas à Trédias, où le développeur a fait le choix de

lancer la construction des éoliennes avant la fin des recours mais les opposants ont finalement eu gain de cause. Une association s'y était structurée. Elle a trouvé des failles dans le dossier.

### Quand les éoliennes commenceront-elles à produire de l'énergie ?

Si le développement du projet ne rencontre aucun recours, les éoliennes commenceront à produire de l'énergie dans le courant de l'année 2025.

### Qui sera propriétaire des éoliennes ?

Contrairement à beaucoup de développeurs qui font le choix de revendre, Iberdrola reste propriétaire des éoliennes qu'elle construit.

### Comment seront gérées les plaintes des riverains une fois que les éoliennes seront sorties de terre ?

Au-delà de la phase d'enquête publique à l'occasion de laquelle les riverains seront invités à émettre leurs avis, Iberdrola se tiendra à disposition de l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet, pendant la phase d'exploitation. Si nécessaire, la préfecture est également habilitée à recevoir les réclamations contre les éoliennes. Cette filière de réclamations est propre aux installations classées ICPE.

# Questions / réponses

Si l'inspecteur ICPE constate que l'exploitant n'observe pas les conditions qui lui sont imposées, il peut proposer au préfet de notifier à l'exploitant un arrêté de mise en demeure de respecter ces conditions dans un délai donné. A l'issue de ce délai, si le non respect des prescriptions perdure, le préfet peut obliger l'exploitant à remettre à un comptable public une somme correspondant aux travaux à réaliser, ou à faire procéder d'office à l'exécution des travaux, voire à suspendre le fonctionnement de l'installation jusqu'à exécution des mesures imposées.

Il se dit qu'en raison du changement climatique, il y aura moins de vent en Bretagne dans quelques années, ou que les courants vont bouger. Intégrez-vous cela dans vos réflexions à moyen / long terme ?

Les études réalisées dans le cadre du développement du projet se basent sur les vitesses de vent observées depuis 10 à 20 ans.

Un programme de plantation de haies est en cours d'élaboration sur la commune. Sera-t-il compatible avec l'implantation des éoliennes ?

La plantation de haies bocagères n'est pas incompatible avec l'implantation des éoliennes. Une mise en contact entre Iberdrola et l'association Breizh Bocage peut être envisagée pour articuler les deux projets.

## A PROPOS D'IBERDROLA

L'entreprise Iberdrola est-elle déjà implantée dans le secteur ?

Iberdrola est effectivement implantée dans le secteur depuis le rachat de l'entreprise Aalto Power en 2020. Dans les Côtes d'Armor, Iberdrola exploite notamment le parc éolien de Plémy.

Comment pouvez-vous nous garantir que le parc ne sera pas revendu à moyen / long terme ?

À la différence d'autres développeurs, Iberdrola développe, construit et exploite les parcs éoliens et s'engage jusqu'au démantèlement de ces installations. Cette maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeurs est la garantie d'un engagement à long terme. En tant que fournisseur d'électricité, Iberdrola a vocation à proposer à ses clients une électricité verte.

## ANNEXE 3 - Communiqué de presse – Juin 2022





Communiqué de presse - Lundi 13 juin 2022  
Projet éolien Mementu Bougueneuf

**Les 29 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet : à Rouillac et Eréac,  
4 permanences d'information ouvertes à tous les habitants**

La Bretagne fait face à une situation délicate en matière d'alimentation électrique : elle importe 85% de ses besoins électriques. En réponse à cet enjeu, Iberdrola a souhaité réengager et compléter depuis 2020 les études précédemment menées par l'entreprise Aalto Power sur le site Mementu Bougueneuf, sur les communes de Rouillac et Eréac.

Les résultats de ces études environnementales, techniques et paysagères ont été analysés pour construire plusieurs scénarios d'implantation des éoliennes favorisant leur bonne intégration au territoire. Conformément à sa volonté de développer des projets en toute transparence, **Iberdrola souhaite aujourd'hui partager ces résultats avec les habitants et leur présenter le scénario d'implantation retenu en organisant quatre temps d'échanges ouverts à tous.**

**Le scénario d'implantation retenu, fruit d'un équilibre entre production d'électricité verte et impacts minimum**

Aujourd'hui, l'implantation de 4 éoliennes est envisagée à Rouillac, 3 à Eréac. D'une hauteur de 150 mètres, elles permettront de produire l'équivalent de la consommation électrique de 17 000 à 22 000 foyers (hors chauffage) et d'éviter l'émission de 1 780 à 2 380 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an\*.

L'implantation retenue vise un juste équilibre entre la nécessité de produire en local une énergie durable, et la recherche d'impacts minimums pour l'homme et l'environnement sur le territoire.

Consciente des interrogations que peut susciter le développement d'un parc éolien, l'équipe projet souhaite informer au mieux les habitants des deux communes. Ainsi, une lettre d'information détaillée sera distribuée du 13 au 20 juin. Iberdrola se tiendra également à la disposition des habitants pour répondre à toutes leurs questions et revenir plus en détail sur ce projet en faveur de la transition énergétique du territoire.

**EN MAIRIE DE ROUILLAC**

- Le mercredi 29 juin de 9h30 à 12h30
- Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet de 17h00 à 19h30

**OU EN MAIRIE D'EREAC**

- Le mercredi 29 juin de 17h00 à 19h30
- La samedi 2 juillet de 9h30 à 12h30

Inscription préalable obligatoire à [contact@eolien-mb.fr](mailto:contact@eolien-mb.fr)) ou au 02 53 35 40 04.

**A propos d'Iberdrola :** Iberdrola est spécialisé dans la production, la distribution et la commercialisation d'électricité verte et de gaz naturel. En France, l'entreprise développe, construit et exploite des parcs éoliens et solaires. Elle s'engage à long terme sur les territoires jusqu'au démantèlement de ces installations.

**Contact :** Juliette Munier – Agence Tact (02 53 35 40 04 / [contact@eolien-mb.fr](mailto:contact@eolien-mb.fr))

Sources :

\*\*Données de la FEE : consommation moyenne d'un ménage français (hors chauffage) = 2 700 kWh / an

\*\*\* Données ADEME : Facteur d'émission moyen annuel d'éolienne = 14,1 geqCO<sub>2</sub>/kWh

Données RTE : Facteur d'émission moyen annuel = 52,81 geqCO<sub>2</sub>/kWh

## ANNEXE 4 - Lettre d'information – Juin 2022



# Projet éolien

## Mementu Bougueneuf

COMMUNES DE  
ROUILLAC ET ÉRÉAC

# 1

Lettre  
d'information  
**JUIN 2022**



IBERDROLA est le plus grand producteur d'énergie renouvelable d'Europe et le leader mondial de l'énergie éolienne. Son ambition : fournir l'énergie la plus propre de la planète à 100 millions de clients répartis à travers le monde. Iberdrola est spécialisé dans la production, la distribution et la commercialisation d'électricité verte et de gaz naturel. En France, Iberdrola Renouvelables développe, construit et exploite des parcs éoliens et solaires et s'engage jusqu'au démantèlement de ces installations. Aujourd'hui, l'entreprise fait partie des entreprises les moins émettrices de CO<sub>2</sub> et est une référence internationale dans la contribution à la lutte contre le changement climatique. Iberdrola reste propriétaire de ses parcs éoliens et les exploite en confiance avec les riverains.

Bonjour à toutes et tous,

Iberdrola investit sur des territoires engagés pour une énergie durable. À ce titre, elle étudie la faisabilité d'un projet éolien sur le site de Mementu Bougueneuf, plus précisément sur les communes de Rouillac et Eréac.

Depuis 2020, des études environnementales, techniques et paysagères ont été réalisées à différentes échelles, sur une zone potentielle d'implantation. Elles ont permis de recueillir un maximum d'éléments et d'analyser les effets du projet sur le territoire. Plusieurs scénarios ont été étudiés et analysés afin de limiter les impacts potentiels sur la faune et la flore, d'intégrer le projet sur le territoire et d'optimiser la production électrique.

Par souci de transparence, il nous semble opportun de partager avec vous l'implantation retenue. Dans cette perspective, nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions, et organiserons des permanences les 29 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet à Rouillac et Eréac (détails au dos de ce document). N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

À bientôt,  
L'équipe projet

# AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Projet éolien Mémentu Bougueneuf



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Région pionnière du développement de l'éolien terrestre en France, la Bretagne fait face à une situation délicate en matière d'alimentation électrique : elle importe 85% de ses besoins électriques. Avec 173 installations raccordées au réseau fin 2020, la Bretagne dispose d'un parc éolien terrestre de plus d'un gigawatt (GW), injectant plus d'1,5 TWh sur le réseau électrique breton, soit 48 % de la production électrique totale permettant d'assurer 9 % de la consommation finale électrique régionale.

(Source : Dreal Bretagne)



## ZOOM SUR LES ÉTUDES

### L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Un bureau d'études indépendant a observé la vie animale et végétale sur le site pendant plus d'un an. Cette étude s'est déroulée sur 4 saisons et a permis aux spécialistes d'observer précisément les cycles de vie des espèces présentes sur le site. Fort de ces connaissances, Iberdrola peut envisager une implantation présentant un impact minimum sur la faune et la flore locales.

#### Les recommandations du bureau d'études :

- Respecter un recul de 400 m minimum autour du site de reproduction potentiel de l'oiseau l'Autour des Palombes
- Minimiser les survols d'éoliennes à moins de 50 m des haies et boisements
- Favoriser la préservation des zones humides
- Favoriser une implantation suivant un axe est-ouest accompagnant les vallonnements du relief
- Éviter la zone centrale pour conserver un espace de respiration
- S'éloigner le plus possible des bourgs

### L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

L'étude paysagère a considéré l'ensemble des lieux et des monuments possédant un intérêt patrimonial, culturel ou environnemental, afin d'intégrer au mieux les futures éoliennes dans le paysage local. Elle a pris en compte différents points de vue, proches et lointains.

#### Les recommandations du paysagiste :

- Favoriser une implantation suivant un axe est-ouest accompagnant les vallonnements du relief
- Éviter la zone centrale pour conserver un espace de respiration
- S'éloigner le plus possible des bourgs

### L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

L'étude acoustique consiste à déterminer le niveau sonore ambiant existant sur le site et aux habitations situées à proximité de la zone potentielle d'implantation. Il s'agit ensuite de s'assurer que le bruit additionnel dû au fonctionnement des éoliennes reste inférieur aux seuils légaux. Des simulations ont été effectuées afin de vérifier que les options étudiées respectent la réglementation. Les éoliennes peuvent être maîtrisées de manière très fine. Au besoin, il est possible de les ralentir ou les arrêter selon certaines conditions de vent.

**L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES** tient compte de l'ensemble de ces paramètres. En outre, elle respecte un principe clé, le principe **ERC** : **Éviter** les impacts, les **Réduire** lorsqu'ils sont inévitables, et **Compenser** les impacts résiduels.



## LES PROCHAINES ÉTAPES

**AUTOMNE 2022**  
Dépôt du dossier en préfecture

**FIN 2022 - DÉBUT 2024**  
Instruction du dossier par la préfecture

**MI 2024**  
Enquête publique

**2024**  
Décision du préfet

**2025**  
Construction

**PENDANT 20 À 30 ANS**  
Exploitation

**LES CHIFFRES CLÉS**

**Le rejet de 1780t à 2380 t de CO<sub>2</sub> évité chaque année**

**7 éoliennes**

**150m de haut**  
(en bout de pale)

**Durée de vie d'une éolienne 20 à 30 ans**

**PUISSEANCE PAR ÉOLIENNE**  
**3 à 4 MW installés**

Équivalent à la consommation électrique de 17 100 à 22 800 foyers (hors chauffage)  
source : France Energie Eolienne



### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'enquête publique est le temps officiel de participation du public au projet éolien. Le dossier complet du projet sera consultable en mairie. Un commissaire enquêteur assurera des permanences et tiendra un registre dans lequel chacun pourra formuler des observations. Une fois cette enquête d'une durée d'un mois terminée, le commissaire enquêteur rédigera un rapport transmis au préfet.

À l'issue d'une procédure d'instruction du dossier par les services de l'État compétents et de la consultation des communes et des habitants via l'enquête publique, le préfet du département signe - ou non - un arrêté autorisant le porteur du projet à exploiter et à construire le parc.



# QUELS AVANTAGES POUR LE TERRITOIRE ET LES HABITANTS ?



## Une contribution à la transition énergétique

Le projet éolien Mémentu Bouguenaf contribuera, à son échelle, à atteindre les objectifs nationaux et locaux de développement des énergies renouvelables.



## Une opportunité pour les habitants

Conformément à la volonté des élus, la mise en place d'un dispositif de financement participatif, permettant aux habitants d'investir dans le parc éolien, sera étudiée.



## Des retombées économiques

Le parc générera des ressources fiscales nouvelles pour les communes, la communauté d'agglomération, le département et la région, dont le montant dépend du nombre d'éoliennes et de leur puissance (11 000€ par mégawatt pour ce projet). Ces ressources participeront au développement de projets et services publics locaux.



## LES 29 JUIN, 1<sup>er</sup> et 2 JUILLET, NOUS VENONS À VOTRE RENCONTRE !

Iberdrola souhaite concevoir un projet en accord avec les sensibilités de chacun. À cet effet, plusieurs permanences sur rendez-vous sont envisagées dès cet été, afin d'échanger avec l'équipe projet :

### À ROUILLAC (en mairie)

Mercredi 29 juin de 9h30 à 12h30

Vendredi 1er juillet de 17h00 à 19h30

### À ÉRÉAC (en mairie)

Mercredi 29 juin de 17h00 à 19h30

Samedi 2 juillet de 9h30 à 12h30

### INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

par téléphone au 02 53 35 40 04

ou par mail à [contact@eolien-mb.fr](mailto:contact@eolien-mb.fr)



L'Agence Tact  
est chargée d'animer  
le dispositif d'information et  
de concertation  
du projet éolien  
Mémentu Bouguenaf.

D'ici là, n'hésitez pas à nous contacter  
pour toute question :

Agence Tact

tél : 02 53 35 40 04

mail : [contact@eolien-mb.fr](mailto:contact@eolien-mb.fr)

## ANNEXE 5 - Synthèse des permanences





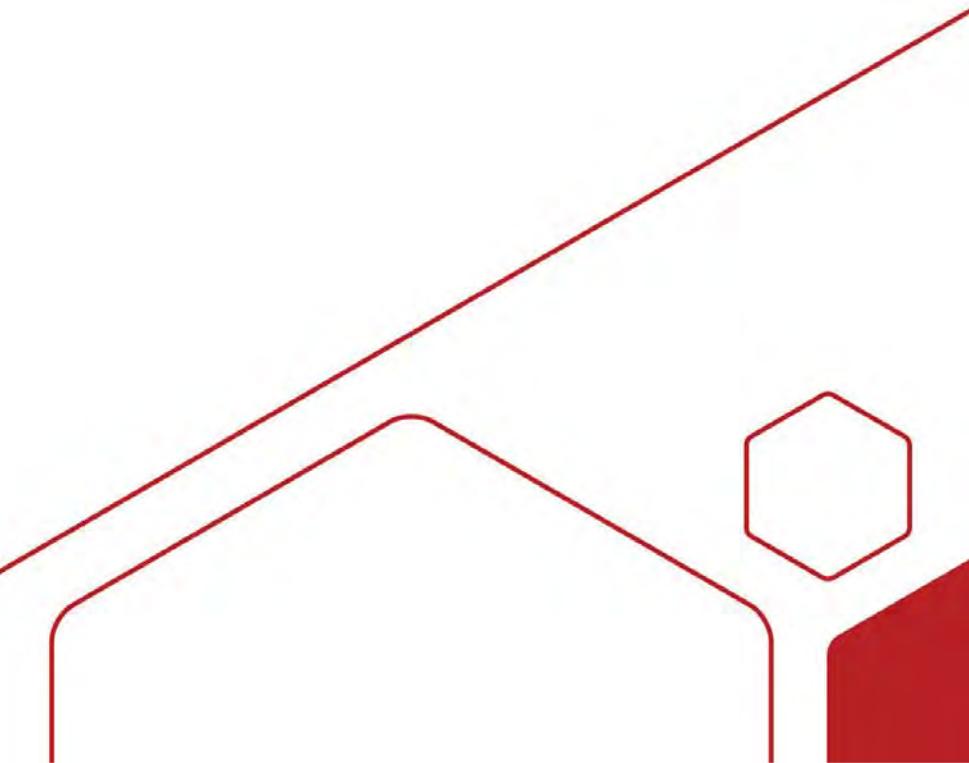
# **PROJET EOLIEN MEMENTU BOUGUENEUF**

**Communes de Rouillac et Eréac (22)**

Compte-rendu des permanences d'information

**IBERDROLA**

**JUILLET 2022**



# PRESENTATION DE LA DEMARCHE



## Contexte des permanences :

La Bretagne fait face à une situation délicate en matière d'alimentation électrique : elle importe 85% de ses besoins électriques. En réponse à cet enjeu, Iberdrola a souhaité réengager et compléter depuis 2020 les études précédemment menées par l'entreprise Aalto Power sur le site Mémentu Bougueneuf, sur les communes de Rouillac et Eréac (22).

Les résultats de ces études environnementales, techniques et paysagères ont été analysés pour construire plusieurs scénarios d'implantation des éoliennes favorisant leur bonne intégration au territoire. Conformément à sa volonté de développer des projets en toute transparence, Iberdrola a souhaité partager ces résultats avec les habitants des deux communes, et leur présenter le scénario d'implantation retenu en organisant quatre temps d'échanges ouverts à tous.

Ainsi, **4 permanences publiques ont été proposées les 29 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2022.**

A Rouillac :

- le mercredi 29 juin de 9h30 à 12h30
- le vendredi 1er juillet de 17h00 à 19h30

A Eréac :

- le mercredi 29 juin de 17h00 à 19h30
- le samedi 2 juillet de 9h30 à 12h30

## Modalités d'invitation :

- Une lettre d'information a été distribuée à l'ensemble des habitants des deux communes (soit 540 foyers) du 13 au 20 juin.
- En complément et pour appuyer la démarche, nous avons pris l'initiative de contacter Delphine Jeannest, journaliste à l'Hebdomadaire d'Armor. Un article a été diffusé le 29 juin pour présenter les grandes lignes du projet et annoncer les permanences à venir.
- Un rappel a été diffusé à l'ensemble des habitants de Rouillac le 30 juin par le biais de l'application Panneau Pocket.

## Organisation le jour J :

- Les permanences ont été organisées en mairie dans les deux communes, sur des durées relativement longues (2h30 et 3h), et ce afin de permettre à un maximum de personne d'y participer.
- Pour une question d'organisation et afin de permettre à chaque inscrit de disposer du temps nécessaire à l'échange, une inscription était demandée.
- Deux personnes étaient présentes à chacune de ces permanences : Julie Lassaulzais, chef de projet chez Iberdrola ainsi qu'une consultante de l'agence Tact. Ainsi, nous avons pu répondre à l'ensemble des questions et points d'inquiétude soulevés par les participants.
- En support, une dizaine de cartes ont été imprimées afin d'expliquer en détail et de façon la plus pédagogique possible, les études menées et le développement du projet.

# SUPPORTS DE COMMUNICATION DIFFUSÉS POUR RELAYER LA DEMARCHE

## AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LE SAVIEZ-VOUS ?

Région piloteur du développement de l'éolien terrestre en France, la Bretagne fait face à une situation spéciale en matière d'implantation électrique : elle importe 85% de ses besoins électriques. Avec 173 installations recensées sur son territoire, la Bretagne dispose d'un parc éolien terrestre de plus d'un gigawatt (GW), injectant plus de 5,5 TWh sur le réseau électrique, soit 48 % de la production électrique totale permettant d'assurer 9 % de la consommation finale électrique régionale.

(Source : Enedis Bretagne)

**ZOOM SUR LES ÉTUDES**

**ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE**

Un bureau d'études indépendant a observé la vie animale et végétale sur le site pendant plus d'un an. Cette étude a été déroulée sur 4 saisons et a permis aux spécialistes d'observer précisément les cycles de vie des espèces végétales sur le site. Fort de ces connaissances, Bérolia peut évaluer et limiter l'impact potentiel d'impact minimum sur la faune et la flore locales.

**Les recommandations du bureau d'études :**

- Respecter un recul de 400 m minimum autour du site de reproduction potentiel de l'oiseau l'Autour des Palombes
- Minimiser les survols d'éoliennes à moins de 50 m des hôtels et bosquets
- Favoriser la préservation des zones humides

**ÉTUDE PAYSAGÈRE**

L'étude paysagère a considéré l'ensemble des lieux et des monuments possédant un intérêt patrimonial, culturel ou environnemental, afin d'intégrer pleinement les cycles de vie des espèces végétales sur le site. Fort de ces connaissances, Bérolia peut évaluer et limiter l'impact potentiel d'impact minimum sur la faune et la flore locales.

**Les recommandations du paysagiste :**

- Éviter l'implantation suivant un axe est-ouest
- Éviter les zones centrales pour conserver un espace de répit
- S'éloigner le plus possible des bosques

**ÉTUDE ACoustIQUE**

L'étude acoustique consiste à déterminer le niveau sonore ambiant existant sur le site et aux habitations situées à proximité de la zone potentielle d'implantation. Il s'agit ensuite d'assurer que le bruit additionnel du fonctionnement des éoliennes respecte les seuils légaux. Des simulations ont été effectuées afin de déterminer les options étudiées respectant la réglementation. Les éoliennes peuvent être maîtrisées de manière très fine. Au besoin, il est possible de les ralentir ou les arrêter selon certaines conditions de vent.

**L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES** tient compte de l'ensemble de ces paramètres. En outre, elle respecte un principe clé, le principe **ERC** : Éviter les impacts, les Réduire lorsqu'ils sont inévitables, et Compenser les impacts résiduels.

## Projet éolien Mémentu Bouguenais

COMMUNES DE ROUILLAC ET ERAC

#1

Lettre d'information ARRI 2022

**LES PROCHAINES ÉTAPES**

- AUTOMNE 2022** Dépôt du dossier en préfecture
- FIN 2022 - DÉBUT 2024** Instruction du dossier par le préfet
- M1 2024** Enquête publique
- 2025** Construction
- PENDANT 20 A 30 ANS** Exploitation

Bonjour à toutes et tous,

Bérolia investit sur des terrains envoiés pour une énergie durable. A ce titre, elle étudie le potentiel d'un projet éolien sur le site de Mémentu Bouguenais, plus précisément sur les communes de Rouillac et Erac.

Depuis 2020, des études environnementales, techniques et paysagères ont été réalisées à différentes échelles, sur une surface de 150 ha. Ces études ont permis d'identifier un maximum d'éléments et d'évaluer les effets du projet sur le territoire. Plusieurs scénarios ont été étudiés et analysés afin de limiter les impacts potentiels sur la faune et la flore, mais aussi sur le terrains et à l'opérateur de production électrique.

Par souci de transparence, il nous semble opportun de partager avec vous l'implantation retenue. Dans cette perspective, nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions. Les deux dates de l'ensemble des réunions publiques sont fixées les 29 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet à Rouillac et Erac (détails sur le dos de ce document). N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

À bientôt,  
L'équipe projet

**QUELS AVANTAGES POUR LE TERRITOIRE ET LES HABITANTS ?**

**Une contribution à la transition énergétique**

Le projet éolien Mémentu Bouguenais va permettre à la commune de Rouillac et à la commune de Erac d'assurer leur énergie à 100% renouvelable. Les éoliennes feront donc 150 m de hauteur et 1700 à 2200 foyers (hors chauffage) pourront être éclairés.

**Des retombées économiques**

Le projet éolien Mémentu Bouguenais va créer des emplois directs et indirects pour les deux communes. Il va également permettre de créer des emplois dans les secteurs tertiaires et dans les secteurs de l'industrie et de la construction.

**Une opportunité pour les habitants**

Le projet éolien Mémentu Bouguenais va créer des emplois directs et indirects pour les deux communes. Il va également permettre de créer des emplois dans les secteurs tertiaires et dans les secteurs de l'industrie et de la construction.

**LES 29 JUIN, 1<sup>ER</sup> ET 2 JUILLET, NOUS VENONS À VOTRE RENCONTRE !**

Bérolia souhaite concevoir un projet en accord avec les sensibilités de chacun. A cet effet, plusieurs permanences sur rendez-vous sont envisagées dès cet été, afin d'échanger avec l'équipe projet :

- À ROUILLAC (en mairie)**  
Mercredi 29 juin de 9h30 à 12h30
- À ERAC (en mairie)**  
Vendredi 1<sup>er</sup> juillet de 17h00 à 19h30
- Mercredi 29 juin de 17h00 à 19h30**
- Samedi 2 juillet de 9h30 à 12h30**

**INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE**  
par téléphone au 02 53 35 40 04  
ou par mail à contact@eolien-mb.fr

## Projet éolien Mémentu Bouguenais

COMMUNES DE ROUILLAC ET ERAC

#1

Lettre d'information ARRI 2022

**LES PROCHAINES ÉTAPES**

- AUTOMNE 2022** Dépôt du dossier en préfecture
- FIN 2022 - DÉBUT 2024** Instruction du dossier par le préfet
- M1 2024** Enquête publique
- 2025** Construction
- PENDANT 20 A 30 ANS** Exploitation

Bonjour à toutes et tous,

Bérolia investit sur des terrains envoiés pour une énergie durable. A ce titre, elle étudie le potentiel d'un projet éolien sur le site de Mémentu Bouguenais, plus précisément sur les communes de Rouillac et Erac.

Depuis 2020, des études environnementales, techniques et paysagères ont été réalisées à différentes échelles, sur une surface de 150 ha. Ces études ont permis d'identifier un maximum d'éléments et d'évaluer les effets du projet sur le territoire. Plusieurs scénarios ont été étudiés et analysés afin de limiter les impacts potentiels sur la faune et la flore, mais aussi sur le terrains et à l'opérateur de production électrique.

Par souci de transparence, il nous semble opportun de partager avec vous l'implantation retenue. Dans cette perspective, nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions. Les deux dates de l'ensemble des réunions publiques sont fixées les 29 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet à Rouillac et Erac (détails sur le dos de ce document). N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

À bientôt,  
L'équipe projet

**QUELS AVANTAGES POUR LE TERRITOIRE ET LES HABITANTS ?**

**Une contribution à la transition énergétique**

Le projet éolien Mémentu Bouguenais va permettre à la commune de Rouillac et à la commune de Erac d'assurer leur énergie à 100% renouvelable. Les éoliennes feront donc 150 m de hauteur et 1700 à 2200 foyers (hors chauffage) pourront être éclairés.

**Des retombées économiques**

Le projet éolien Mémentu Bouguenais va créer des emplois directs et indirects pour les deux communes. Il va également permettre de créer des emplois dans les secteurs tertiaires et dans les secteurs de l'industrie et de la construction.

**Une opportunité pour les habitants**

Le projet éolien Mémentu Bouguenais va créer des emplois directs et indirects pour les deux communes. Il va également permettre de créer des emplois dans les secteurs tertiaires et dans les secteurs de l'industrie et de la construction.

**LES 29 JUIN, 1<sup>ER</sup> ET 2 JUILLET, NOUS VENONS À VOTRE RENCONTRE !**

Bérolia souhaite concevoir un projet en accord avec les sensibilités de chacun. A cet effet, plusieurs permanences sur rendez-vous sont envisagées dès cet été, afin d'échanger avec l'équipe projet :

- À ROUILLAC (en mairie)**  
Mercredi 29 juin de 9h30 à 12h30
- À ERAC (en mairie)**  
Vendredi 1<sup>er</sup> juillet de 17h00 à 19h30
- Mercredi 29 juin de 17h00 à 19h30**
- Samedi 2 juillet de 9h30 à 12h30**

**INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE**  
par téléphone au 02 53 35 40 04  
ou par mail à contact@eolien-mb.fr



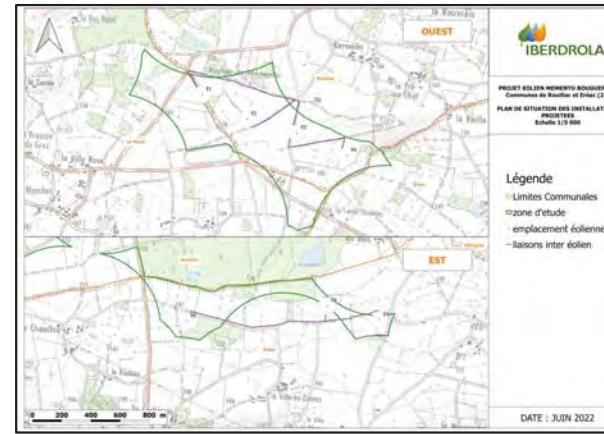
Article publié le 29 juin dans l'Hebdomadaire d'Armor

Lettre d'information diffusée du 13 au 20 juin

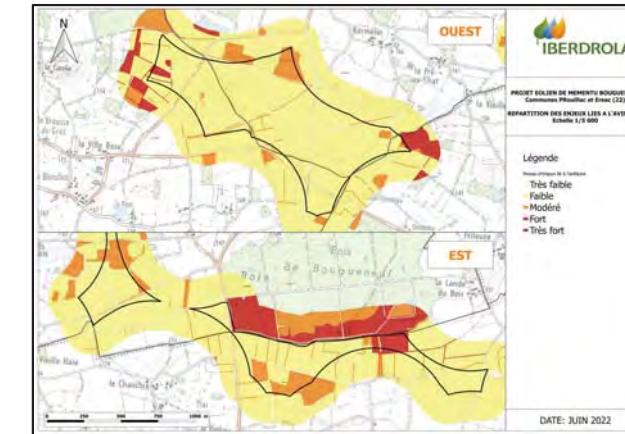
# CARTES ET PHOTOMONTAGES PRÉSENTÉS AUX HABITANTS



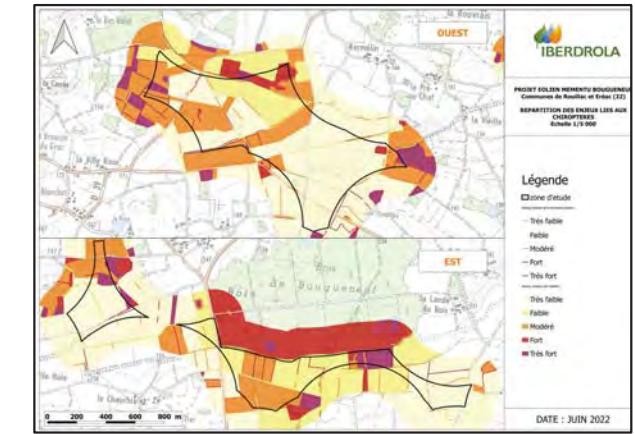
## Implantation et plan de situation



## Liaisons électriques



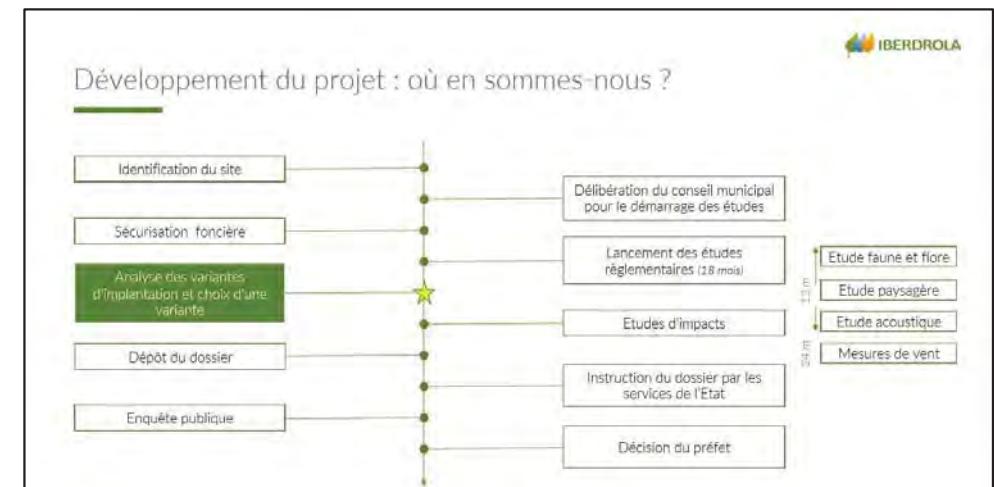
## Enjeux avifaunes



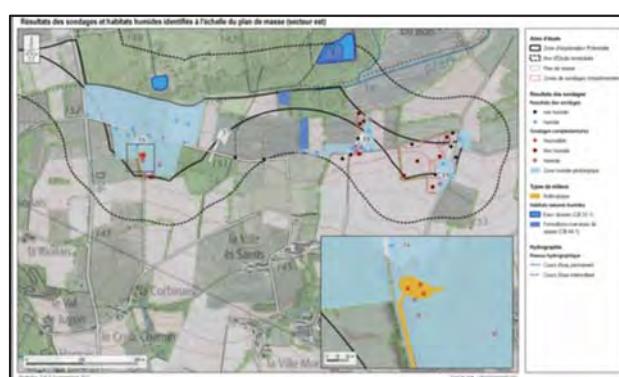
## Enjeux chiroptères



## 8 photomontages



## Schéma de développement d'un projet éolien



## Synthèse zones humides

# PARTICIPATION ET RETOURS DES HABITANTS



## Malgré les efforts de communication, un niveau de participation faible

13 personnes se sont déplacées pour échanger avec l'équipe projet lors de cette permanence :

- 6 d'entre elles sont des riverains du projet (dont 1 journaliste)
- 4 d'entre elles sont des propriétaires-exploitants de la zone d'étude
- 2 d'entre elles sont des employés communaux
- L'ensemble des participants se sont présentés lors des permanences proposées à Eréac. Nous n'avons rencontré personne à Rouillac.
- Les échanges ont duré en moyenne 10 à 15 minutes.
- 4 personnes ont manifesté une opposition nette au projet.
- L'équipe projet a échangé avec l'intégralité des participants.

## Principaux sujets soulevés par les participants

Les questions des visiteurs ont porté sur différentes thématiques, notamment :

- l'impact visuel
- l'impact acoustique
- la préservation de la faune
- l'impact du projet sur la valeur des biens immobiliers
- l'implantation d'une majorité des éoliennes sur des terres appartenant ou étant exploitées par des élus
- la répartition des revenus
- le financement participatif
- la préservation des sols

Iberdrola et l'agence Tact se sont attachés à fournir un maximum d'éléments sur ces questions, et se sont engagées à transmettre des études et informations complémentaires, par mail, aux personnes ayant soulevé des questions ou points spécifiques.

Pour l'agence Tact, qui accompagne de nombreux projets éoliens, ce faible taux de participation reflète une opposition relativement mesurée sur le territoire. Toutefois, il conviendra de porter une attention particulière à la commune d'Eréac où trois échanges virulents ont été observés, dans le cadre de ces permanences, sans aucune possibilité de dialogue, ni d'écoute.

## CONTACTS

### Iberdrola :

Julie Lassaulzais  
Chef de projet  
[jlassaulzais@iberdrola.fr](mailto:jlassaulzais@iberdrola.fr)  
06 45 56 86 69

### Agence Tact :

Juliette Munier  
Consultante  
[juliette.munier@agencetact.fr](mailto:juliette.munier@agencetact.fr)  
07 56 27 45 27

## ANNEXE 6 - Présentation et synthèse des conseils municipaux – septembre 2022





# Conseil municipal Ereac

Projet éolien Mementu Bougueneuf

IBERDROLA RENOUVELABLES FRANCE

09/09/2022

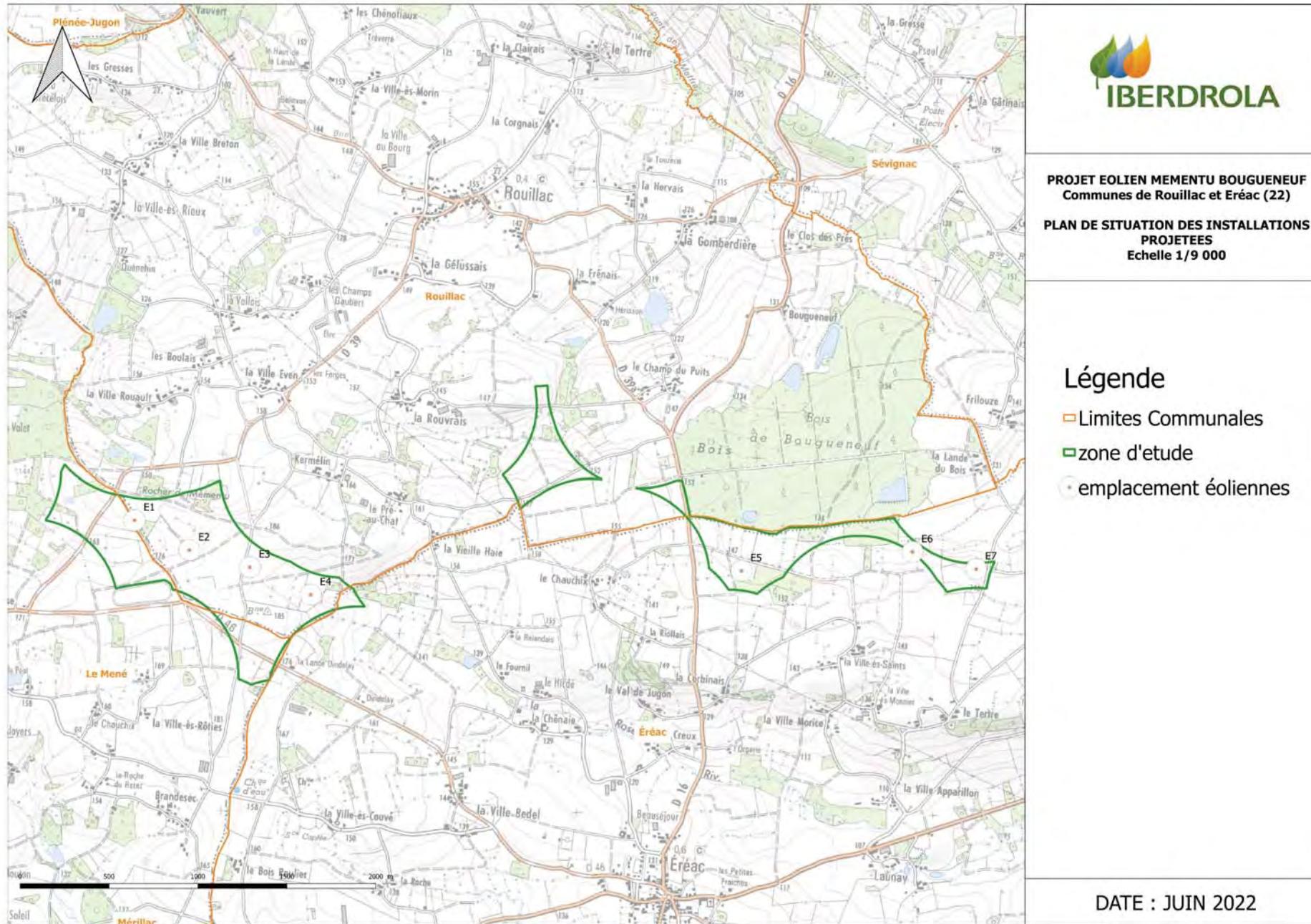


# Ordre du jour et objectifs de la réunion

---

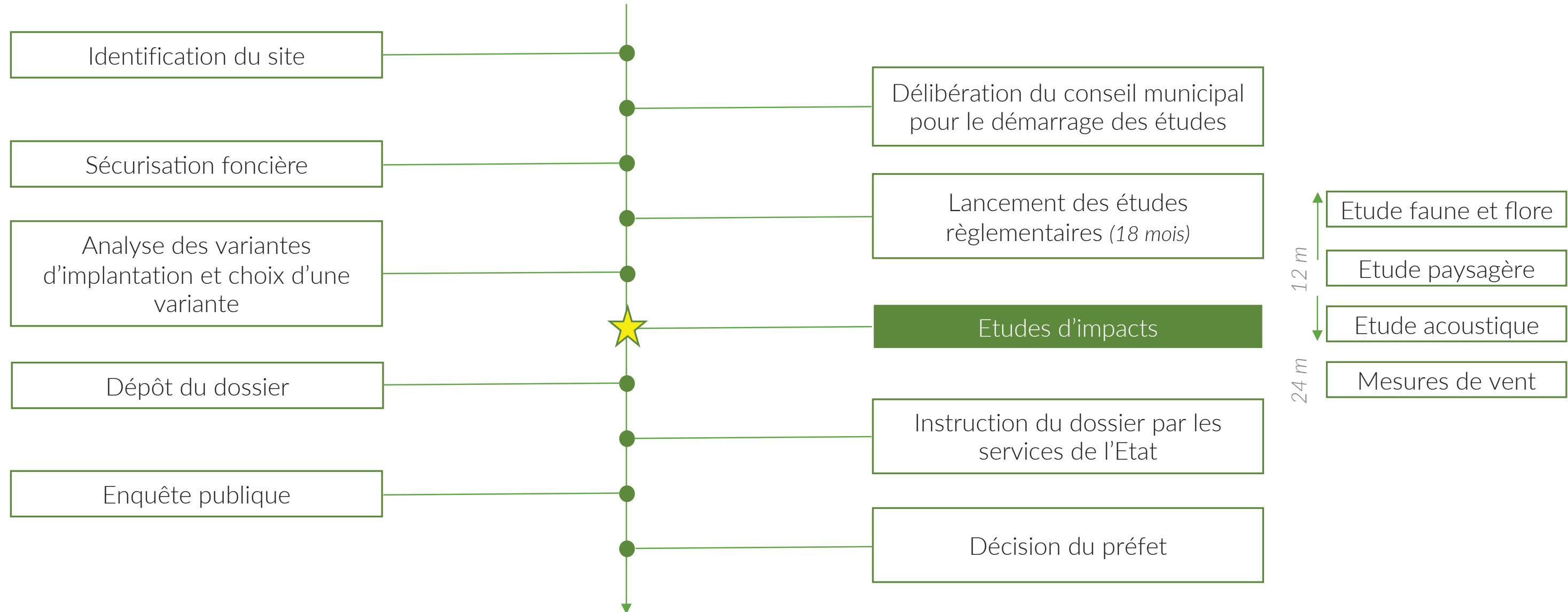
- Point d'avancement du projet
- Retour sur la démarche de concertation
- Echanges sur les retombées économiques locales du projet
- Zoom sur la convention chemins communaux
- Zoom sur les prochaines étapes

# Implantation retenue : rappel



- Nombre d'éoliennes : 7**
- Puissance unitaire : 3 mw à 4 mw**
- Puissance totale : 21 mw à 28 mw**
- Production électrique estimée\* :**  
49 000 mwh / an
- Equivalent à la conso elec. par foyer\*\* :**  
17 100 à 22 800
- Hauteur des éoliennes :**  
150 m de haut en bout de pale

# Développement du projet : où en est-on ?



# Retour sur la démarche de concertation



Article dédié publié  
dans l'Hebdomadaire  
d'Armor le 29 juin



Lettre d'information  
diffusée entre le 13 et  
le 20 juin à 540 foyers  
de Rouillac et Eréac



4 permanences publiques  
organisées les 29 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet.  
(13 participants)

# Retombées économiques : vue d'ensemble

---

Les retombées économiques du projet intègrent :

1

Le **loyer** associé à l'éolienne  
sur la parcelle communale

2

La **convention d'occupation**  
du domaine privé (chemins)

3

Les **retombées fiscales** au  
travers les impôts et taxes

4

Une enveloppe dédiée aux  
mesures d'accompagnement

# 1. Les loyers (bail emphytéotique)

---

## Location d'une sous-parcelle de la parcelle communale

Rappel sur le bail emphytéotique :

- Une fois l'Autorisation Environnementale (AE) obtenue et purgée de tout recours, Iberdrola et la Commune d'Eréac signeront un bail emphytéotique sur une sous-parcelle de la parcelle ZC X, permettant à Iberdrola de la louer pour une longue durée
- Un loyer sera versé chaque année pour cette location.

Loyer pour Eréac :  
7 500 à 10 000 €/an

## 2. La convention d'occupation (chemins communaux)

---

**La convention permet d'inclure la commune dans la maintenance des aménagements, et de générer des retombées économiques pour la commune.**

- Une convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune = les chemins ruraux
- Engagements de la commune :
  - Maintien de l'accès aux éoliennes par les chemin communaux
  - Entretien des chemins d'accès afin qu'ils soient toujours carrossables + en cas de chute d'arbre
- Engagements d'Iberdrola :
  - Remise en état des chemins (au moins identique à l'état initial avant les travaux de construction)

Retombées pour Eréac :  
10 000 €/an

### 3. Retombées fiscales : de quoi parle-t-on ?

---

Un parc éolien génère de la fiscalité professionnelle.

Des recettes fiscales sont perçues par les collectivités locales.

Les exploitants sont redevables de plusieurs types d'impositions locales :

- La **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** (TFPB)
- La **Cotisation Foncière des Entreprises** (CFE)
- La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** (CVAE)
- L'**Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau** (IFER)

→ La part revenant à la commune d'accueil du parc dépend de la répartition votée au niveau intercommunal.

Les retombées fiscales obligatoires participent à l'économie locale de la commune et de l'EPCI.

<b>Périmètres</b>	<b>Montants</b>
Commune d'Eréac	18 346 €
EPCI	109 784 €
Département	63 327 € (+CVAE selon CA)
Région	(CVAE selon CA)

## 4. Mesures d'accompagnement : de quoi parle-t-on ?

---

MESURES DE REDUCTION ET COMPENSATION	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
<p>Obligation Code de l'Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mesures pour EVITER, REDUIRE ou COMPENSER les impacts d'un projet sur l'environnement</li><li>• Exemple : Perte d'habitat (territoire de chasse de rapaces) → Création de zones de chasses en dehors du parc éolien</li></ul>	<p>Le développeur peut décider de mettre en place des mesures d'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour accompagner la transition énergétique</li><li>• Pour favoriser le développement durable</li><li>• Pour l'amélioration du cadre de vie</li><li>• Pour stimuler le développement local</li></ul>

## 4. Mesures d'accompagnement

---

Les mesures d'accompagnement visent à faciliter l'intégration locale du projet dans le territoire et promouvoir des actions liées au développement durable. Ces mesures sont conditionnées à la réalisation du parc éolien. Elles ne sont pas encadrées par un cadre légal mais devront être en lien avec les thématiques suivantes :

- **Sobriété / efficacité énergétique** (ex : isolation d'un bâtiment communal)
- **Réduction des émissions de GES\* liées au transport** (ex : installation d'une borne de chargement pour véhicules électriques)
- **Préservation de la biodiversité**
- **Protection / mise en valeur des paysages** (ex : restauration d'un monument/croix)
- **Education / sensibilisation à l'environnement** (ex : création d'un chemin de randonnée pédagogique et ou de contemplation du paysage)

Enveloppe financière débloquée à la mise en service du parc : 80 000€

Le choix du projet revient au conseil municipal.

---

## 4. Mesures d'accompagnement : quelques exemples

---

### En matière de sobriété énergétique :

- Rénovation de bâtiments communaux
- Changement d'éclairage public – LED pour faire des économies d'énergie
- Réalisation de diagnostic énergétique pour les habitants
- Aide renouvelable aux particuliers : financement d'une partie de travaux ou achats de particulier en lien avec la TE (poêle à bois, isolations, achat vélo, diag énergétique....)
- Actions de sensibilisation à la transition énergétique : interventions en milieu scolaire, sentier ludique, etc.

### En matière d'énergies renouvelables :

- Ombrières sur parking, smart flower
- Panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux
- Station de charge électrique

### En terme de cadre de vie :

- Achat bâtiment communal pour nouvel usage
- Aménagement de vergers, zones humides....

## 5. Zoom sur le financement participatif

---

- Le financement d'un tel projet nécessite d'emprunter auprès des banques.
- En général : 10% du coût total du projet sont apportés en fonds propres par les porteurs du projet (= apport en fonds propres), 80% par emprunt bancaire. Le financement participatif permet de diversifier les sources de financement.
- Il est possible de favoriser les retombées locales via le financement participatif. Les habitants qui le souhaitent peuvent investir sur un projet d'énergie renouvelable via une plateforme de crowdfunding. Ils bénéficient d'un taux d'intérêt intéressant.
- Il s'agit d'un circuit court appliqué à l'épargne, c'est l'occasion d'épargner pour un projet de proximité.
- Les critères qui seront à discuter : la durée du prêt (de 2 à 5 ans généralement), le seuil minimal et maximal de prêt, le périmètre ( qui peut investir ?)



# Retombées économiques - Eréac : récapitulatif

---

1

Le loyer : 7 500€  
à 10 000€ / an

2

Convention des chemins  
communaux : 10 000€ / an

3

Retombées fiscales :  
18 346€ / an

4

Mesures d'accompagnement :  
80 000€  
(en une fois, à la mise en service du parc)

# Zoom sur les prochaines étapes

## Planning sous condition du délai d'instruction

